

**Session du
28 septembre 2010**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 28 septembre 2010

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL	I à XIII
APPROBATION DES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES DÉBATS DES SESSIONS DU 17 NOVEMBRE 2009 ET DES 15 ET 16 DÉCEMBRE 2009	2
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne	2
DÉBAT GÉNÉRAL	8

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	32
FONDS RÉGIONAL COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITÉ	32
AIDES EXCEPTIONNELLES	33
FILIÈRE FORÊT-BOIS	38
REGROUPEMENT DES FORÊTS SECTIONNALES	38
RURALITÉ ET AGRICULTURE	38
CONTRAT RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION AGRICOLE	38
PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	40
POLITIQUE DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	40
CONVENTION D'ATTRIBUTION PAR UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'UNE AIDE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR D'UNE ENTREPRISE D'INSERTION SOUS FORME ASSOCIATIVE	40
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME	41
AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE	41

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LA FORMATION ET ACTIONS TRANSVERSALES	43
ACCORD DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LES CONSEILS RÉGIONAUX POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE FORMATION	43
LYCÉES	44
FIXATION DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	44
AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DES MANUELS SCOLAIRES	44

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME	48
AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE	48

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	50
PATRIMOINE NATUREL PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GORGES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE : APPROBATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE INITIAL ET DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GORGES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE	50
PATRIMOINE NATUREL PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC : APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION D'ÉMERGENCE DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC	53
ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES RÉGIONALES	54
RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION SOLOGNE ET BOCAGE BOURBONNAIS EN TANT QUE PAYS	54
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	54
CONTRAT DE PARTENARIAT « AUVERGNE HAUT DÉBIT » : RAPPORT ANNUEL 2009 DU TITULAIRE FRANCE TÉLÉCOM	54
CRÉATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) CENTRE RÉGIONAL AUVERGNAT DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (CRAIG)	55

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION

ENVIRONNEMENT	56
PATRIMOINE NATUREL AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne PRÉALABLE À LA DEMANDE D'AVIS INTERMÉDIAIRE DE L'ÉTAT	56
MOBILITÉ ET TRANSPORTS	60
EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER) BILAN DE L'ANNÉE 2009	60

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION

CULTURE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES	63
RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE L'ASSOCIATION LE TRANSFO AU COURS DES EXERCICES 2006 À 2008	63

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

FINANCES	65
EXONÉRATION DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE) POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINÉMATOGRAPHIQUES ET POUR LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES DE RÉFÉRENCE (LIR)	65
HÔTEL DE RÉGION – MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE	66
SEM VOLCANS (VULCANIA) AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	66
SEM VOLCANS (VULCANIA) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009	69
GRANDE HALLE D'Auvergne RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009	70
GRANDE HALLE D'Auvergne PRINCIPE DU RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	70
FIN DE LA NOTATION – EXPÉRIMENTATION	71
INSTITUTION RÉGIONALE	71
TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ	71
REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL	72

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

LYCÉES	72
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS ET DES É.R.E.A. RÉPARTITION DES DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2011	72
VOEUX ET MOTION	73
VŒU N° 1 CONCERNANT LA DÉFENSE DU PLURALISME DANS LES INSTANCES PROFESSIONNELLES AGRICOLES DÉPOSÉ PAR LES GROUPES EUROPE ÉCOLOGIE, SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN ET FRONT DE GAUCHE	73
VŒU N° 2 CONCERNANT LA DÉFENSE DU SYSTÈME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION ET LE MAINTIEN DE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À SOIXANTE ANS DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN	74
VŒU N° 3 RELATIF AUX CONDAMNATIONS PAR LES INSTANCES INTERNATIONALES DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE LA FRANCE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN	75
MOTION RELATIVE À L'ADOPTION DE LA RÉFORME TERRITORIALE À L'ASSEMBLÉE : UN TRISTE JOUR POUR LA DÉMOCRATIE ET LA MODERNISATION DE NOS INSTITUTIONS DÉPOSÉE PAR LE GROUPE SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN	77

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 26 mars 2010

Président:	M. René SOUCHON
1^{er} Vice-Président :	M. Alain BUSSIÈRE
2^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
3^{ème} Vice-Président :	M. Luc BOURDUGE Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)
4^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Anna AUBOIS
5^{ème} Vice-Président :	M. Christian BOUCHARDY
6^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Dominique BRU
7^{ème} Vice-Président :	M. André CHAPAVEIRE
8^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Pascale SEMET Adjointe au Maire de Cusset (Allier)
9^{ème} Vice-Président :	M. Jean-Michel GUERRE Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
10^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Nicole ROUAIRE
11^{ème} Vice-Président :	M. Lionel ROUCAN
12^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Marie-José CHASSIN
13^{ème} Vice-Président :	M. Hamid BERKANI
14^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Yvette MERCIER

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 9 avril 2010

1^{ère} COMMISSION : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Hamid BERKANI
SECRÉTAIRE : MME Marie-José CHASSIN
MEMBRES : M. Frédéric BONNICHON
M. André CHASSAIGNE
M. Daniel DUGLÉRY
M. Alain MERCIER
MME Agnès MOLLON
MME Émilie VALLÉE

2^{ème} COMMISSION : FORMATION INITIALE ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU
SECRÉTAIRE : MME Marie-Thérèse SIKORA
MEMBRES : MME Maïté BALLAIS
MME Fatima BEZLI
M. Yves CARROY
MME Marie-Claude LÉGUILLON
MME Isabelle VALENTIN-PRÉBET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT DURABLE. AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

PRÉSIDENTE : MME Pascale SEMET
VICE-PRÉSIDENT : M. André CHAPAVEIRE
SECRÉTAIRE : MME Marie-Agnès PETIT
MEMBRES : M. Jean-Michel GUERRE
MME Sylvie LACHAIZE
M. Marc MAISONNEUVE
M. Alain MARLEIX
M. Lionel ROUCAN
MME Évelyne VALENTIN-VISSAC

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, MOBILITÉ ET TRANSPORTS

PRÉSIDENT : M. Pierre POMMAREL
VICE-PRÉSIDENT : M. Luc BOURDUGE
SECRÉTAIRE : M. Henri MALAUAUD
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Christian BOUCHARDY
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Claudine LAFAYE
MME Karine VACANT-PASCIUTO

5^{ème} COMMISSION :
JEUNESSE, CULTURE, USAGES NUMÉRIQUES, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE
SECRÉTAIRE : MME Marie-Michelle BAYLE
MEMBRES : MME Zubeyda COSKUN
M. Olivier HARKATI
MME Bernadette RONDEPIERRE

6^{ème} COMMISSION :
**RECHERCHE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
FINANCES, EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES**

PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER
MEMBRES : M. Gustave ALIROL
M. Brice HORTEFEUX
M. Claude MALHURET
M. Jean-Marc MIGUET

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENT : M. Lionel ROUCAN

MEMBRES : M. Gustave ALIROL
M. Michel BERGOUGNOUX
M. Luc BOURDUGE
M^{ME} Zubeyda COSKUN
M. Marc MAISONNEUVE
M. Alain MERCIER
M^{ME} Karine VACANT-PASCIUTO

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 26 mars 2010

**ALIROL
Gustave**

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 31 août 1948 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de Conférences en droit privé

**ARNAUD-
LANDAU
Arlette**

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**AUBOIS
Anna**

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

**BALLAIS
Maïté**

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 1 septembre 1984 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Assistante d'éducation

**BAYLE
Marie-Michelle**

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 11 janvier 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocate

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Thiers (Puy-de-Dôme)

**BERGOUIGNOUX
Michel**

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)
PROFESSION : Maître de Conférences Sciences Économiques
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**BERKANI
Hamid**

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 11 décembre 1959 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Chef d'entreprise

**BEZLI
Fatima**

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 5 juillet 1978 à Mascara (Algérie)
PROFESSION : Interprète auprès des tribunaux

**BONNICHON
Frédéric**

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 14 février 1962 à Désertines (Allier)
PROFESSION : Consultant
MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme)

**BOUCHARDY
Christian**

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 18 avril 1950 à La Courtine (Creuse)
PROFESSION : Réalisateur

**BOURDUGE
Luc**

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Technicien ERDF
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)

BRU
Dominique

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

PROFESSION : Éducatrice Sportive

BUSSIÈRE
Alain

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Chargé de Projet

CHAPAVEIRE
André

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

CHASSAIGNE
André

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 2 juillet 1950 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

MANDAT ÉLECTORAL : Député du Puy-de-Dôme

CHASSIN
Marie-José

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 8 mars 1957 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Attachée parlementaire

COSKUN
Zubeyda

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 10 février 1967 à Banaz (Turquie)

PROFESSION : Conseillère sociale / Interprète

DUBOURGNOUX
Éric

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme)

DUGLÉRY
Daniel

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 18 octobre 1946 à Montluçon (Allier)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Montluçon (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Organiste

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

HARKATI
Olivier

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 7 février 1975 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Assistant socio-éducatif

HORTEFEUX
Brice

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

FONCTION : Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

LACHAIZE
Sylvie

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 19 juillet 1963 à Aurillac (Cantal)
PROFESSION : Gestionnaire d'entreprise artisanale

LAFAYE
Claudine

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 31 juillet 1942 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Médecin
MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère générale du Puy-de-Dôme

LÉGUILLON
Marie-Claude

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 21 mai 1957 à Montluçon (Allier)

MAISONNEUVE
Marc

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 13 juillet 1952 à Bassignac (Cantal)
PROFESSION : Expert agricole et financier
MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bassignac (Cantal)

MALAVAUD
Henri

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 16 août 1950 à Saint-Michel de Veisse (Creuse)
MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire de Désertines (Allier)

MALHURET
Claude

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)
PROFESSION : Médecin
MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDAT ÉLECTORAL : Député de l'Allier

MARLEIX
Alain

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 2 janvier 1946 à Paris (XIV^{ème})

FONCTION : Secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller général du Cantal

MERCIER
Alain

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

MIGUET
Jean-Marc

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 2 février 1948 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Conseiller technique en action sociale

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller municipal du Cendre (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Rééducatrice RASED

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en Développement Rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Générale d'Allègre (Haute-Loire)
Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin généraliste

RONDEPIERRE
Bernadette

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 5 septembre 1954 à Saint-Marcellin-en-Forez (Loire)

PROFESSION : Enseignante

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

ROUAIRE
Nicole

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Aide à domicile

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

*Groupe Union
Pour l'Auvergne*

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

*Groupe Socialiste
et Républicain*

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

**VACANT-
PASCIUTO**
Karine

*Groupe Socialiste
et Républicain*

Date, lieu de naissance : 16 mai 1968 à Riom (Puy-de-Dôme)

**VALENTIN-
PRÉBET**
Isabelle

*Groupe Union
Pour l'Auvergne*

Date, lieu de naissance : 20 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Formatrice en insertion professionnelle

**VALENTIN-
VISSAC**
Évelyne

*Groupe
Front de Gauche*

Date, lieu de naissance : 12 janvier 1957 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Cadre EDF

VALLÉE
Émilie

Date, lieu de naissance : 23 octobre 1982 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Assistante de gestion

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 28 SEPTEMBRE 2010

*La séance est ouverte à 9 heures 38
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

Monsieur Bussière, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

M. Gustave Alirol
Mme Arlette Arnaud-Landau
Mme Anna Auboïs
Mme Maité Ballais
M. Michel Bergognoux
M. Hamid Berkani
Mme Fatima Bezli
M. Frédéric Bonnichon
M. Christian Bouchardy
M. Luc Bourduge
Mme Dominique Bru
M. Alain Bussière
M. Yves Carroy
M. André Chapaveire
M. André Chassaigne
Mme Marie-José Chassin
Mme Zubeyda Coskun
M. Éric Dubourgoux
M. Daniel Ducléry
M. Jean-Michel Guerre
M. Olivier Harkati
M. Brice Hortefeux
Mme Sylvie Lachaize

Mme Claudine Lafaye
Mme Marie-Claude Léguillon
M. Marc Maisonneuve
M. Henri Malavaud
M. Claude Malhuret
M. Jean Mallot
M. Alain Mercier
Mme Yvette Mercier
M. Jean-Marc Miguët
Mme Agnès Mollon
Mme Marie-Agnès Petit
M. Pierre Pommarel
Mme Bernadette Rondepierre
Mme Nicole Rouaire
M. Lionel Roucan
Mme Pascale Semet
Mme Marie-Thérèse Sikora
M. René Souchon
Mme Karine Vacant-Pasciuto
Mme Isabelle Valentin-Prébet
Mme Évelyne Valentin-Vissac
Mme Émilie Vallée

Sont absents ou excusés :

Mme Marie-Michelle Bayle

M. Alain Marleix

M. BUSSIÈRE.- Le quorum est atteint.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, la séance est ouverte.

Je vous présente notre nouveau Payeur régional, Madame Éliane Chabrot. Bienvenue Madame. Je suis certain que notre travail en commun sera fructueux comme il l'était avec votre prédécesseur.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES DÉBATS DES SESSIONS DU 17 NOVEMBRE 2009 ET DES 15 ET 16 DÉCEMBRE 2009

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur les comptes rendus intégraux des débats des Sessions du 17 novembre 2009 et des 15 et 16 décembre 2009 ?

Pas d'observations ? Ils sont adoptés à l'unanimité.

Les comptes rendus intégraux des débats des Sessions du 17 novembre 2009 et des 15 et 16 décembre 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Il serait bon que les comptes rendus soient présentés dans un délai plus court mais la situation était particulière en raison de l'installation du Conseil qui a généré du retard, m'apprend l'administration. Nous traiterons de cela en interne.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT.- L'heure a sonné, pour notre collectivité, de faire sa rentrée de manière collégiale, même si nous sommes tous au travail depuis déjà plusieurs semaines.

Comme il est de coutume, je prendrai quelques instants pour vous faire part de mon sentiment sur les événements qui se sont déroulés cet été, un été symboliquement ensoleillé sur le plan régional, mais avec de grandes tâches d'ombre à l'échelle nationale.

Nous venons de vivre une séquence politique et médiatique terrible pour notre pays. La désignation d'un bouc émissaire ethnique en la personne des Roms a fait l'objet d'une condamnation quasi unanime en Europe. Il n'est que le sulfureux Berlusconi pour avoir approuvé les choix du Gouvernement français en la matière ! Partout dans le monde, des voix se sont élevées pour dénoncer la politique du Gouvernement français. L'amalgame entre insécurité et immigration, outre qu'il est injuste, introduit des ferments de division et d'hostilité dans notre pays. Le populisme xénophobe qui inspire le Gouvernement traduit une dérive idéologique préoccupante. Force est de constater que les idoles et les modèles de la droite ont changé de visage. De Gaulle semble avoir laissé la place à Barrès !

Je suis, comme beaucoup de Français, consterné et triste que l'on participe au plus haut niveau de l'État à la déchéance des valeurs de la République. Le risque est grand, à continuer ainsi, de voir la France ne plus se ressembler et tourner le dos à son histoire et

à ses fondamentaux. En tant que citoyen, en tant qu'élu, je ne me résignerai jamais – et nous sommes nombreux dans ce cas – à accepter de tels errements. Ma conception de la République est tout autre.

Ceci étant dit, je ne m'attarderai pas et reviendrai à l'actualité régionale, sachant de toute façon qu'on ne peut pas faire comme si l'Auvergne se situait hors du temps et de l'histoire. À la lecture des rapports qui nous réunissent aujourd'hui, vous constaterez que notre région est en mutation, une mutation que nous entendons bien accentuer malgré les contraintes administratives et financières qui pèsent sur les collectivités et notamment sur les Régions.

Sur le plan touristique tout d'abord, vous avez pu lire dans la presse, qui s'est fait le relais d'une étude récente, que notre région se porte bien et que les professionnels du tourisme sont en très grande partie satisfaits de leur saison. Le taux d'occupation moyen a avoisiné les 70 % si l'on considère la totalité des modes d'hébergements. Le niveau de dépenses touristiques revient à 45 € par jour et par personne, correspondant ainsi au niveau de dépenses précédant la période de crise. Enfin, signe encourageant pour l'avenir du secteur et de l'économie auvergnate : un professionnel sur deux a l'intention d'investir pour son outil de travail, et un quart des professionnels envisage de recruter du personnel supplémentaire dans les quatre prochaines années.

Ces tendances se sont largement vérifiées à Vulcania où le nombre de visiteurs estivaux est en hausse pour la quatrième année consécutive. Les visiteurs passent en outre plus de temps dans le Parc : la durée de visite atteint presque 7 heures, contre 6 heures en 2009, l'explication se trouvant dans un développement des nocturnes, des animations et dans le renouvellement des attractions engagés depuis 2007 grâce aux efforts financiers de la Région. Les Auvergnats renouent avec le site (+ 28 %), alors que 85 % des visiteurs viennent des autres régions françaises. Les Auvergnats apprennent à aimer Vulcania, c'est bien, et le Parc joue son rôle d'attractivité vis-à-vis des autres régions françaises. Quant au public étranger, bien que celui-ci ne soit pas suffisamment nombreux en Auvergne, il est en progression de 9 % sur juillet et août à Vulcania, ce qui représente cette année 10 % de la fréquentation estivale.

La tendance très positive décrite dans le rapport d'activités 2009 se confirme donc et Vulcania s'installe bel et bien dans le paysage touristique régional et national. Mais surtout, Vulcania occupe une place de choix dans le cœur de ses visiteurs et en particulier des Auvergnats qui semblent enfin s'être appropriés ce Parc.

Monsieur le Président de la SEM Vulcania, cher Jean Mallot, votre travail et celui de vos équipes est en train de payer. Je proposerai bien sûr que la Région continue d'apporter son soutien, prévu dans la délégation de service public. Nous poursuivons notre accompagnement car les résultats, si bons soient-ils, ne doivent pas nous inciter à relâcher nos efforts. Nous savons tous que les tendances et les modes passent, que l'habitude et le conservatisme engendrent la mollesse et mettent en péril les efforts passés. Il faut sans cesse innover et remettre sans relâche le travail sur le métier.

Innover, c'est ce que je vous propose de faire en élaborant la plate-forme de marque « Auvergne Nouveau Monde » : il s'agit de dire et de redire, de la manière la plus pertinente et efficace qui soit, que l'Auvergne est une terre qui offre une qualité de vie exceptionnelle et qu'à ce titre, elle est en capacité d'accueillir de plus en plus et de mieux

en mieux, ce qui est vital pour notre avenir. L'Auvergne est porteuse d'un nouveau modèle de développement plus soucieux du développement durable et des hommes qui en sont un élément essentiel. Ce message mérite d'être transmis sans modération. La stratégie de marque que nous engageons doit nous aider à atteindre cet objectif : parce qu'elle véhicule l'image de la Région à l'extérieur, parce qu'elle consolide le sens que chacun d'entre nous donne à l'Auvergne, parce qu'elle peut être utilisée – et elle le sera – comme un véritable lien social.

Nous avons le titre du roman, reste désormais à l'écrire... à plusieurs mains. Nous devons donc, par l'entremise du Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne, approfondir cette stratégie, réunir dans les semaines qui viennent l'ensemble des acteurs concernés autour de cette initiative, et donner toutes les chances à la marque « Auvergne Nouveau monde » de rayonner largement.

Autre nouvelle page de l'histoire de la région qu'il convient d'écrire : celle de la jeunesse. Nous entrons maintenant dans le vif du sujet avec une concertation qui a débuté et qui va se poursuivre tout au long de l'automne, sous l'impulsion de la Vice-Présidente Anna Auboïs. Nous allons énormément consulter, échanger avec les partenaires institutionnels, associatifs, avec les jeunes, de manière à trouver et proposer les réponses les plus adaptées aux besoins de cette frange de la population à laquelle nous souhaitons accorder une attention toute particulière. Il ne s'agit pas pour la Région de se mêler de tout. Il s'agit de créer une dynamique, de faire en sorte que chaque Auvergnat se sente concerné par l'avenir de notre jeunesse.

D'ailleurs, dès cette rentrée, nous avons fait preuve de réactivité sur le problème des manuels scolaires. En effet, la donne a malheureusement changé. Les élèves et leurs parents ont pu constater que la réforme des lycées, par le truchement du renouvellement de nombreux manuels scolaires en classe de seconde, les pénalisait financièrement. Les élèves de seconde de l'an dernier se sont en effet retrouvés avec un stock de livres invendables et, de fait, privés d'une ressource pour l'achat de leurs nouveaux manuels. Voilà pourquoi il est apparu judicieux à l'exécutif de proposer une aide exceptionnelle pour l'achat des manuels scolaires : 60 € en plus au profit des lycéens inscrits en classe de première. Les modalités de cette mesure exceptionnelle font l'objet d'un rapport détaillé qui sera débattu lors de notre Session.

L'accès à l'éducation, à la connaissance, passe par la gratuité des manuels scolaires dans les lycées. Nous avons mis en œuvre cette gratuité, nous devons trouver les moyens de l'affirmer dans la durée.

Cette nécessité de l'action est également au cœur d'un autre grand chantier que nous avons entrepris il y a trois ans : celui du Haut Débit et du Très Haut Débit. Les mutations de l'Auvergne en la matière s'accélèrent et il faut s'en réjouir. Mais là encore, le mouvement ne doit pas être interrompu. Pour cette raison, j'ai proposé, en accord avec le Préfet de Région, de coprésider une réunion d'information et de sensibilisation aux enjeux du numérique et du Très Haut Débit avec les Préfets des quatre départements, à destination des Conseillers généraux et des élus communautaires de tous les EPCI. Quatre réunions départementales sont ainsi prévues en octobre et novembre. Nous présenterons ainsi l'état d'avancement du Schéma directeur d'aménagement du numérique pour l'Auvergne, élaboré en partenariat avec l'État, la Région, les Départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les

Communautés d'agglomérations d'Aurillac, de Montluçon, du Puy-en-Velay, de Vichy Val d'Allier ainsi que Clermont Communauté et Moulins Communauté, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le même temps, nous nous sommes mis en capacité de répondre, pour le 5 octobre prochain, à l'appel à projets pilote lancé par le Gouvernement dans le cadre du Plan Très Haut Débit. Cet appel a pour objet de faire émerger des expérimentations, menées conjointement par les opérateurs et les collectivités locales, qui seront subventionnées à hauteur de 500 000 € chacune. Ces tests « grandeur nature » serviront à valider les aspects techniques, mais surtout financiers et juridiques des déploiements dans les zones à faible et moyenne densités. Je le répète sans cesse : le modèle économique du déploiement du Très Haut Débit dans les zones à faible densité de population n'existe pas. Les objectifs de l'Europe sont sensiblement plus ambitieux que ceux du Gouvernement français – ce qui ne signifie pas que les moyens soient disponibles – puisque la Commissaire européenne a indiqué la semaine passée que l'objectif était l'« Internet ultra rapide » pour les Européens en 2020 alors que la France a fixé le même objectif pour 2025. Dans les deux cas, le financement pour les zones moyennes à faible densité de population comme les nôtres n'existe pas. Nous avons beaucoup dialogué avec le Commissaire adjoint chargé des emprunts et nous ferons un essai grandeur nature sur notre territoire si nous sommes retenus, ce qui ne devrait pas poser de problème. Les premiers travaux pour ce test doivent démarrer avant le 1^{er} décembre 2010 et s'achever au plus tard le 1^{er} juin 2011. La Région s'est associée à deux opérateurs privés.

Autant dire que nous ne ménages pas nos efforts pour être sur les rangs et occuper une place de choix, comme nous avons su le faire pour le Haut Débit. Je vous renvoie au rapport annuel 2009 remis par France Télécom, titulaire du partenariat public privé. J'ai d'ailleurs rencontré récemment, pour plaider le dossier auvergnat, le directeur de l'ARCEP et l'adjoint au responsable des investissements d'avenir.

Autre partenaire dans le domaine numérique qui montre l'avance prise par la Région : le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG). Cela paraît loin des préoccupations, c'est pourtant fondamental. Il s'agit d'un partenariat État/Région et autres collectivités. Le CRAIG porte aujourd'hui de grandes ambitions qui se traduisent par sa transformation en groupement d'intérêt public avec comme membres fondateurs : l'État, le Conseil régional, les quatre Conseils généraux, les agglomérations d'Aurillac, de Clermont, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay, de Vichy et l'Institut Géographique National (IGN) qui nous apporte gratuitement la totalité de ses données disponibles. Ce tour de table et la présence de l'IGN en font un dispositif unique en France. Pour faire quoi ? Parce que nous avons besoin, en cette période d'utilisation des données numériques à grande échelle, de savoir exactement comment s'organisent les différents réseaux et en particulier les réseaux Haut et Très Haut Débit. Il faut d'ores et déjà élaborer un schéma d'ingénierie qui indique où passera la fibre optique, y compris en 2024 et 2025. Il faut le prévoir dès à présent et ce n'est pas possible sans service d'information géographique. Il faut, par mesure d'économie, utiliser pleinement toutes les tranchées et tous les fourreaux des collectivités et des différents opérateurs, c'est un enjeu crucial. Cela peut paraître un peu abstrait mais l'avenir numérique de notre région passe par ce Centre Régional d'Information Géographique. L'accès de tous les Auvergnats au Très Haut Débit le plus vite possible constitue une chance inespérée pour l'attractivité de nos territoires, y compris les plus ruraux.

Je vous invite à vous informer sur ce qu'a fait la Finlande, tout petit pays certes, mais qui a inscrit dans la loi le Très Haut Débit pour tous en 2016. C'est dire le volontarisme qui existe dans de nombreux pays.

À l'heure de l'économie mondiale, l'Auvergne doit être en relation instantanée avec n'importe quel pays de la planète ; nous y travaillons de façon à être dans les premières régions européennes entièrement couvertes par le Très Haut Débit comme nous avons su le faire pour le Haut Débit. Je le répète, c'est un enjeu majeur pour l'aménagement de notre territoire et pour donner des chances égales à tous nos territoires, en particulier ruraux.

Mais la modernité de l'Auvergne ne se mesure pas seulement en mégabits/seconde. Nos paysages, l'activité économique qui en résulte, reçoivent toute notre attention. Cela s'est traduit dans l'actualité récente par deux types d'interventions.

La deuxième Conférence régionale agricole nous a permis, avec Madame Marie-José Chassin, Vice-Présidente chargée de la ruralité et de l'agriculture, de refaire un point sur la mise en œuvre de la politique agricole de la Région Auvergne, en insistant notamment sur l'emploi en agriculture, la modernisation des unités de production, l'agriculture biologique, ainsi que la qualité et la valorisation de la production. Au cours des trois heures de débats que nous avons eus avec les représentants du monde agricole, j'ai observé une convergence de vues parfois surprenante, en tout cas nouvelle, sur un certain nombre de points. A ainsi été actée que la concentration des moyens de la collectivité sur les actions les plus efficaces – compte tenu du contexte budgétaire dans lequel nous nous trouvons – était tout à fait appropriée, mais également que nous avons besoin de renouveler les modèles de développement agricole mis en place depuis 40 ans aux niveaux européen et national.

Je pense en effet que nous avons besoin d'un modèle d'agriculture plus économe et plus écologique et surtout d'une gouvernance renouvelée s'appuyant sur le périmètre régional afin de tenir compte, au plus près des lieux de production, de la spécificité des territoires. Par exemple et pour être concret, l'élevage ovin de la Margeride n'est pas celui du Bourbonnais. C'est le discours que j'ai eu l'occasion de développer en Comité des Régions à Bruxelles et je ne peux que me réjouir de l'évolution des positions de certains représentants du monde agricole sur le sujet.

Nous organisons d'ailleurs, sur ce sujet de l'avenir de l'agriculture, une table ronde au Sommet de l'Élevage qui réunira des intervenants de très haut niveau et une représentation syndicale dans toute sa diversité. Il y aura trois députés européens, José Bové, Stéphane Le Foll, Jean-Pierre Audy et tous les syndicats agricoles.

Le deuxième niveau d'intervention qui renforce la modernité de l'Auvergne dans un monde de plus en plus conscient de la valeur de son environnement naturel, c'est notre politique particulièrement volontariste en terme de Parcs naturels régionaux. Les deux Parcs actuels dont dispose l'Auvergne – celui des Volcans d'Auvergne et celui du Livradois-Forez – représentent 27 % du territoire auvergnat. Il est entendu par tous qu'il s'agit d'un atout exceptionnel et pour cette raison, la Région les accompagne financièrement à travers une dotation de fonctionnement et une aide à la programmation opérationnelle. Cela représente en 2010 un total de 3 120 000 €. Mais là encore, il nous

faut voir plus loin et renforcer les atouts dont nous disposons aujourd'hui. Forts de ce constat, nous nous sommes attachés, avec Lionel Roucan et plus récemment Christian Bouchardy, à faire émerger deux nouveaux Parcs régionaux :

- l'Aubrac, qui concerne également les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, est un bel exemple en interrégionalité,
- les Gorges du Haut-Allier Margeride, avec de nombreux partenaires des régions Auvergne et Languedoc-Roussillon.

Cela se traduit aujourd'hui par l'engagement de la collectivité – que nous vous demandons de voter – sur la préfiguration de ces deux Parcs qui prendra la forme, pour le premier d'un syndicat mixte d'émergence – nous avons constitué une association en juillet – et pour le deuxième, d'une association, et ceci dès janvier 2011.

Sur tous ces sujets majeurs et beaucoup d'autres, comme les nouveaux emplois et les nouveaux services, le soutien à l'innovation, la Région est en action, en mouvement, avec enthousiasme et détermination. Nous avons lancé de nombreux chantiers et nous commençons à récolter les fruits de notre travail et de nos choix stratégiques.

L'exemple de l'aéronautique est à ce titre très parlant car il illustre bien le rôle de la Région à travers deux événements, l'un qui vient d'avoir lieu et l'autre qui est prévu dans les prochains jours.

Pour le premier, il s'agit de la pose de la première pierre du site de maintenance de la compagnie Régional, qui constitue la première étape d'un investissement de 18,5 M€ sur l'aéroport Clermont-Ferrand/Auvergne et la création de 40 emplois. Vous aurez l'occasion de voter une aide exceptionnelle globale de 870 000 €, qui sera étalée dans le temps et conditionnée notamment à la création effective des emplois prévus. Cette aide sera complétée par Clermont Communauté et le Conseil général du Puy-de-Dôme selon la clé de répartition du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand/Auvergne.

Le Syndicat mixte a par ailleurs prévu l'aménagement d'un parking de 310 places en 2011 et signé le protocole permettant une nouvelle autorisation d'occupation temporaire de la zone sud de l'aéroport, ce qui assure le développement des activités de Régional tout en offrant la possibilité au syndicat de faire émerger d'autres projets sur la zone nord de l'aéroport ; je pense notamment à l'implantation du pôle régional de formation aéronautique, si possible pour la rentrée scolaire de 2012. Un pôle qui devrait confirmer notre détermination pour la formation et conforter l'Auvergne dans sa place de 4^{ème} région aéronautique en France avec 10 000 salariés et des entreprises de premier plan.

Autre événement majeur de l'automne dans le secteur aéronautique : l'organisation de la Convention d'affaires Aeroliance qui se tiendra à la Grande Halle le 13 octobre prochain. Cette initiative, conduite par l'ARDE et son Président Hamid Berkani, est très prometteuse, puisqu'à ce jour, se sont inscrites plus de 700 entreprises dont 41 auvergnates, ainsi qu'une délégation chinoise de politiques et d'industriels de la province du Liaoning très importante parmi la trentaine de pays étrangers représentés.

Chacun connaît ici le contexte financièrement contraint dans lequel nous a placés le Gouvernement. L'opinion publique est donc en droit de s'interroger – vous aussi parfois –

pour savoir comment nous allons réussir tous ces chantiers – et ceux à venir – avec des ressources sur lesquelles nous n'avons plus de maîtrise. À cela je réponds avec clarté. L'exécutif régional et sa majorité travaillent depuis trois mois et demi à caler le budget 2011. Nous n'avons par tout à fait terminé, nous n'avons pas débattu collectivement. Nous n'avons plus d'autonomie fiscale, plus d'impôt direct à voter ; nos ressources vont, au mieux, stagner. Nous ne les connaissons pas en détail avant fin décembre et le vote de la loi de finances, après le vote primitif de la Région. Il faut donc prendre des mesures lourdes pour préserver notre capacité d'autofinancement, limiter notre endettement et diminuer notre budget de fonctionnement. L'exécutif est sur le point de toucher au but quant aux propositions à faire à notre Assemblée lors du débat d'orientations budgétaires.

Je veux ici remercier les Vice-Présidentes et Vice-Présidents pour leur sens des responsabilités dans ces difficiles arbitrages. Le Gouvernement programme l'asphyxie financière des Régions. Nous avons décidé de faire face, sans céder sur les priorités de notre programme.

Je peux d'ores et déjà vous dire que nous tiendrons nos engagements, en particulier en direction de la jeunesse, du développement économique, de l'agriculture et du développement durable. Pour combien de temps me direz-vous ? À l'heure de la présentation du texte de la réforme territoriale à l'Assemblée Nationale, la question se pose malheureusement avec acuité et mon inquiétude, comme celle de tous les Présidents de Région, est grandissante.

Le Gouvernement, après avoir bâillonné le Sénat, procède, ce jour même, à l'enregistrement par l'Assemblée Nationale du texte qui condamne les Régions et, plus largement, ampute la démocratie locale. Le Président de la République a méprisé les élus locaux en les excluant de ce débat. Il n'a jamais répondu à notre demande de rendez-vous. On peut recevoir les joueurs de football à la retraite mais pas les Présidents de Région ! Le Premier ministre n'a pas davantage reçu les Présidents de Région.

Vous savez le mal que l'on pense de cette réforme. Elle sera très coûteuse : il y aura 144 Conseillers territoriaux. Nous aurons beaucoup de mal à leur trouver une place si la réforme est mise en œuvre. Elle aura pour conséquence immédiate de réduire l'investissement des collectivités locales, tout en créant la confusion dans les relations entre les Français et leurs élus.

En attendant la remise en cause de cette réforme rétrograde dans une prochaine mandature, je vous invite à poursuivre notre action en suivant la ligne que nous nous sommes fixée depuis mars dernier. Malgré le contexte très alarmant, je souhaite que nos travaux de ce jour se déroulent dans un climat très constructif. Je vous en remercie par avance.

La parole est à Monsieur Ducléry.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. DUCLÉRY.- Monsieur le Président, chers collègues, au-delà des difficultés économiques que vivent plusieurs territoires de notre région, cette rentrée est marquée par deux informations majeures. La première : notre Président René Souchon est dans

une forme splendide et annonce dans *La Montagne* du 9 septembre qu'il faudra encore compter avec lui en 2014. La seconde – conséquence peut-être de la première – c'est la volonté affirmée du Président de la Région de renforcer sa stratégie de communication. Si la bonne forme du Président ne peut que nous réjouir en cette période de réflexion sur les retraites et la capacité de travail des seniors, nous serons en revanche attentifs aux moyens qu'il compte employer pour capter l'attention des Auvergnats au quotidien. En effet, il ne suffit pas de marteler à longueur de discours que la Région agit pour le TGV ou que la jeunesse est la grande cause régionale pour affirmer une quelconque efficacité au regard de ces deux priorités. Les déclarations d'amour sans les actes confinent à l'abus de communication, démarche non recevable lorsqu'elle est financée par l'argent public.

Sans forcer le trait, il est permis de dire, Monsieur le Président, que vous avez fait une rentrée sur les chapeaux de roues en termes de communication puisque, depuis le début du mois, pas moins de 23 communiqués ou invitations ont été adressés à la presse, soit près de un par jour, et vous avez bénéficié de deux interviews du quotidien régional, sans parler des pages de publicité. Malgré tout cela, nous avons toujours autant de mal à déceler votre ambition pour l'Auvergne. Vous avez consacré un tiers de l'article du 9 septembre à parler des querelles au sein du Conseil général du Puy-de-Dôme. À cet égard, on vous a connu plus vétilleux quant au respect des prérogatives des uns et des autres – et en particulier des vôtres – pour s'étonner de cette ingérence dans la gestion interne d'une collectivité autonome et partenaire. Votre collègue a d'ailleurs moyennement apprécié puisqu'il vous a – à mots à peine couverts – conseillé de vous occuper de vos affaires. Bien évidemment, selon la formule, « cela ne nous regarde pas ! ».

Nous souhaiterions néanmoins que notre Président de Région se préoccupe d'abord et avant tout de l'avenir de l'Auvergne, d'autant que vous avez du pain sur la planche maintenant que vous avez annoncé votre candidature pour 2014. Nous pouvions espérer, au lendemain des élections, une trêve mobilisant toutes les énergies aux seuls intérêts de la région et des Auvergnats. Manifestement il n'en sera rien. Il est loin le temps où vous juriez, la main sur le cœur, que vous n'aviez pas vocation à vous succéder à vous-même. Nous voilà maintenant prévenus : vous êtes d'ores et déjà en campagne. Le plus confondant dans cette interview, c'est qu'il nous aura fallu attendre la fin pour que vous parliez enfin de l'Auvergne – et encore très partiellement – pour présenter à votre manière l'action de la Région en direction des jeunes. Pour valoriser votre propos, vous mettez en exergue une des mesures phares de votre mandat écoulé : la gratuité des manuels scolaires.

Avant d'aborder ce point particulier, nous souhaitons rappeler que la formation est une des premières compétences de la Région et qu'il n'est pas inutile de faire le point sur cette rentrée. Vous et votre majorité avez annoncé une rentrée difficile justifiée, selon vos propres termes, par « l'imprévoyance du Gouvernement ». Or, force est de constater que celle-ci s'est effectuée sans incident notable. Ce ne fut pas le cas l'an passé à Riom. Reste que, saisissant l'occasion du changement des manuels scolaires, vous n'avez pas manqué de faire entendre votre petite musique personnelle. Celle-ci appelle de notre part deux réflexions, l'une sur la forme, l'autre sur le fond. Sur la forme, comment ne pas être irrités de lire le 31 août dans la presse que cette aide a été votée, alors qu'elle n'est soumise qu'aujourd'hui à notre Assemblée ? Sur le fond, les problèmes engendrés par les changements de programmes cette année ont révélé la limite du dispositif de gratuité des manuels scolaires que vous avez mis en place. L'intention est bonne mais peut s'avérer être une gratuité en trompe-l'œil, « une gratuité payante » pour reprendre le qualificatif des

associations familiales, car elle repose sur l'hypothèse que les familles pourront revendre leurs manuels en fin d'année.

M. MALLOT.- Ce n'est pas une hypothèse, c'est une réalité.

M. DUGLÉRY.- S'il n'y a pas de revente, il n'y a plus de gratuité. De plus, le système est compliqué, coûteux – nous avons pu voir que 200 000 € étaient provisionnés pour le prestataire – et nécessite des ajustements permanents. C'est pourquoi, sans remettre en cause l'objectif et pour atteindre vraiment la gratuité des manuels, nous proposons de supprimer ce mouvement brownien entre Région, prestataires, familles, associations de parents d'élèves, en adoptant tout simplement le système de prêt de livres par les établissements, tel qu'il est pratiqué dans les collèges et certaines régions – on me cite notamment Midi-Pyrénées. Cela permettrait d'affirmer une vraie gratuité pour un coût à moyen terme moins élevé.

Enfin, si nous partageons votre volonté de doter nos lycées des meilleurs équipements, nous sommes inquiets de constater des retards ou dysfonctionnements dans certains chantiers. À cet égard, les travaux du lycée Paul Constans prennent du retard, et depuis mai 2009, les travaux du plateau technique du lycée Roger Claustres sont financés à hauteur de 300 000 € sur les réserves du lycée et attendent toujours une réponse de la Région.

Au-delà de ces considérations sur la rentrée, il faut attendre la fin de l'interview pour que vous parliez enfin de l'Auvergne – et encore très partiellement. D'abord pour reparler des Assises de la Jeunesse que vous avez lancées en octobre : « *cette concession à la démocratie participative* » pour reprendre les termes de votre interviewer, qui cache mal le flou le plus total de votre projet. Tout juste apprend-on que le Pack Jeune Adulte concernerait trois volets : la formation, le logement et les loisirs. Si nous pouvons partager votre volonté de placer la jeunesse comme priorité de la Région, notamment en matière de formation – une de nos compétences essentielles –, comment croire à votre volonté de renforcer le Pôle universitaire clermontois quand vous décidez de financer a minima le programme Campus prometteur après des mois de tergiversations ? Comment croire à votre volonté de favoriser les formations par alternance alors que la Région ne dépense pas la totalité des crédits que lui transfère l'État pour l'apprentissage et que la Région pourrait accueillir 2 000 apprentis supplémentaires si elle s'en donnait les moyens ? Faut-il rappeler que l'apprentissage offre un accès à la vie professionnelle efficace pour les jeunes puisque le taux d'embauche, six mois après leur période d'apprentissage, est de 70 % à 80 % ?

On s'inquiétera également de constater que si vous prévoyez un volet loisirs dans le Pack Jeune, vous oubliez de citer l'emploi qui est pourtant la première préoccupation des jeunes auvergnats. Cet oubli est symptomatique d'une majorité qui a abandonné depuis six ans des pans entiers de l'économie auvergnate en diminuant de 25 % les aides à l'industrie, au commerce et à l'artisanat et presque la moitié des aides à l'agriculture. Pour notre part, nous souhaitons favoriser l'autonomie des jeunes en leur donnant les moyens de faire leurs propres choix et de les assumer. L'autonomie, c'est la formation professionnelle offrant de réels débouchés professionnels adaptés à l'évolution du marché de l'emploi pour que l'Auvergne puisse conserver sa jeunesse sur ses territoires. C'est pourquoi nous avons proposé que la Région organise rapidement, en partenariat avec les fédérations professionnelles et les Chambres consulaires, des Universités des Métiers.

L'autonomie, c'est agir résolument pour l'emploi en favorisant la croissance économique, la création et le développement des entreprises créatrices d'emplois durables, le maintien d'une agriculture compétitive qui donne envie aux jeunes de s'installer, le renouvellement des générations d'entrepreneurs, de commerçants et d'artisans.

Enfin, nous espérons que ces domaines essentiels au cœur des missions de la Région ne seront pas les principales victimes du plan de rigueur que vous préparez pour le budget 2011. Nous nous interrogeons en particulier sur l'avenir des aides au commerce et à l'artisanat de proximité dont la Région a délégué les crédits depuis 2006 aux Conseils généraux. Des conventions s'achèveront à la fin de cette année. Aujourd'hui, les milieux économiques s'inquiètent quant à l'avenir de ces aides et espèrent que la fin de ces conventions ne sera pas l'occasion d'un abandon du commerce et de l'artisanat comme vous aviez tenté de le faire en 2006, et qui fut évité grâce à la vigilance des Chambres consulaires et des Départements. Sur ce point, nous souhaiterions être éclairés sur vos intentions.

Autre sujet d'inquiétude, l'avenir de l'agriculture. Vous êtes certainement ressorti de la Conférence agricole du 10 septembre dernier avec l'impression que la profession commençait à comprendre votre politique régionale. Pour ma part, j'ai plutôt eu le sentiment d'une résignation des représentants agricoles. Après six années d'incompréhension, comment les agriculteurs peuvent-ils encore espérer du Conseil régional d'Auvergne ? Je vous cite : « *Pour l'agriculture, on essaiera de limiter la casse* », avez-vous déclaré au sujet des restrictions budgétaires que vous envisagez dès 2011. Je ne sais pas si les participants à la Conférence agricole ont goûté toute l'ironie de votre déclaration. Cette profession qui souffre, qui s'interroge sur son avenir, a besoin de messages clairs quant à l'organisation des filières de production, quant à la modernisation de l'agriculture et des secteurs en crise, quant à la volonté de l'amélioration génétique. Elle ne peut se satisfaire d'un discours lénifiant et sans ambition dont le seul objectif est « de limiter la casse ».

En Auvergne, nous sommes tous concernés par l'agriculture et l'agroalimentaire qui représentent plus de 80 000 emplois. La contribution de l'agriculture à la valeur ajoutée brute de la Région est de 3,2 %, soit beaucoup plus que la moyenne nationale. L'importance socio-économique de ces deux secteurs d'activités ne peut être niée. Elle est pourtant menacée, victime de crises externes comme de handicaps spécifiques à notre région. Notre rôle est d'être à leurs côtés et de leur redonner espoir. Lors de l'inauguration du Salon international de l'élevage de Rennes le 14 septembre dernier, le Ministre de l'Agriculture a présenté des plans de développement et de modernisation pour les filières bovines, porcines et laitières : 300 M€ seront ainsi débloqués sur trois ans, auxquels s'ajoutent 30 M€ d'aides immédiates pour les éleveurs les plus en difficulté. Une avance des aides de la PAC a également été versée dès le 15 septembre pour les agriculteurs concernés par l'indemnité compensatoire de handicaps naturels et le 16 octobre pour les autres aides, notamment la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. Grâce à cette décision, ce sont donc 3 Md€ qui rentreront en avance dans la trésorerie des exploitations. Ces annonces qui, bien évidemment, ne régleront pas tout, marquent la volonté du Gouvernement d'accompagner nos agriculteurs. Nous aimerions la même détermination et une solidarité renforcée de la part du Conseil régional.

Face à ces inquiétudes, vous nous opposerez « *la situation financière de toutes les collectivités régionales confrontées au désengagement de l'État et la suppression de la taxe professionnelle* » et « *la nécessité de réduire les dépenses* ».

M. MALLOT.- Vous avez compris, c'est bien !

M. DUGLÉRY.- Je ne reviendrai pas sur ce débat, les chiffres successifs suffisent à montrer que la solidarité de l'État n'a jamais fait défaut à l'Auvergne et que les Régions ont toujours été épargnées par la discipline budgétaire que s'impose l'État. Je rappelle que les recettes de l'État ont baissé de plus de 20 % et que dans le même temps, les dotations de l'État ont été maintenues, voire augmentées.

L'art de la politique est de rendre possible ce qui est souhaitable. Cet objectif sous-tend bien évidemment de faire des choix. Notre problème aujourd'hui en Auvergne, ce sont les choix peu judicieux de votre gouvernance. Vous avez accru les charges de fonctionnement de la Région bien au-delà de ce que nécessitait la mise en œuvre de la décentralisation, qu'il s'agisse de l'explosion des effectifs administratifs ou de l'augmentation des dépenses d'intervention, ni justifiées par le besoin de notre économie, ni compatibles avec nos capacités financières.

À ce propos, vous avez présenté récemment dans le plus grand désordre la nouvelle organisation des services de la Région. Vous créez une direction générale que vous qualifiez d'allégée alors qu'elle comprend cinq directeurs généraux adjoints au lieu d'un seul. Vous prétendez supprimer dix directeurs mais vous les remplacez par vingt-trois chefs de pôle. Vous mélangez allègrement CTP et CAP. Vous affectez et décrétez des montants d'indemnités pour certains sans respecter les règles de la fonction publique territoriale pendant que d'autres sont toujours en attente d'une affectation.

Je ne vois là ni source d'économies, ni d'efficacité, ni de simplification. Tout cela me donne l'impression d'un grand désordre dans lequel personne ne se retrouve, ni les agents ni les élus – je ne parle pas de la population ! J'en prendrai pour preuve les dossiers du tourisme dont manifestement personne ne sait plus s'ils relèvent de l'économie ou de l'aménagement du territoire, et que l'on soumet le lundi en Commission permanente à la Troisième Commission et le mardi, en Session, à la Première Commission. Chacun sait que ces dépenses de fonctionnement que vous avez excessivement augmentées sont les plus difficiles à restreindre. Chacun comprendra donc que votre plan de rigueur risque de se faire au détriment de l'investissement et des dépenses d'avenir.

Dans ce registre, votre refus de participer au PDMI est significatif mais il semblerait également que des engagements du CPER 2000-2006 relatifs au tronçon de la RCEA, à hauteur de 2 M€ – que nous avons inauguré en juin ensemble – ne soient toujours pas honorés, Monsieur le Président. Dans un tel contexte, on peut légitimement s'interroger sur la crédibilité des engagements de la Région auprès des différents acteurs économiques.

Les derniers chiffres du chômage semblent marquer un tournant dans la crise pour le pays et l'Auvergne. Avec un taux de 8,3 % au deuxième trimestre 2010, notre région bénéficie d'une légère décrue du chômage faisant suite à deux ans d'augmentation. Cette amélioration reste encore fragile et devra se confirmer dans les mois à venir. C'est tout le

sens de la mobilisation du Gouvernement sur ce dossier. Cet engagement vient d'être à nouveau illustré avec l'obtention d'un nouveau soutien de l'État *via* le Fonds national de revitalisation des territoires pour le bassin d'emplois de Thiers à hauteur de 2 M€ supplémentaires.

Gardons-nous, au sein de notre collectivité, chef de file du développement économique, de mettre en péril cette reprise par des choix budgétaires régionaux hasardeux. Accompagner nos entreprises à sortir définitivement et durablement de la crise doit rester la priorité de notre action régionale. C'est ce que nos concitoyens attendent de nous, c'est l'ambition qui doit guider tous nos choix budgétaires à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Madame Mollon.

Mme MOLLON.- Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes comme un funambule sur son fil, qui risque de basculer à tout instant.

Nous vivons une escalade jamais égalée depuis les plus sombres années de notre histoire récente. Nous ne sommes plus dans la « lepénisation des esprits », mais dans la mise en actes d'une politique d'extrême droite que même Le Pen n'aurait pas rêvée : expulsions des Roms, projet de déchéance de la nationalité française, nouvelle loi sur la sécurité intérieure, Hortefeux multirécidiviste des propos racistes, loi Besson, etc. Manœuvre de communication pour faire oublier les vrais problèmes ou conviction réelle de la bande rapprochée du Président ?

Nous sommes comme un funambule sur son fil, mais qui ne basculera pas.

La manœuvre ne prend pas. Les discours sécuritaires, les expulsions illégales par milliers, le débat sur l'identité nationale, la loi sur la burqa, ne suffisent pas pour faire oublier les vrais problèmes : la montée vertigineuse du chômage et de la précarité bien réelle sur le terrain – malgré les discours rassurants de Monsieur Dugléry –, le recul des libertés que subissent de plus en plus de citoyens qui osent s'exprimer, la crise du climat qui se traduit par des catastrophes de plus en plus nombreuses et de plus en plus meurtrières sur notre propre territoire, la casse des services publics constatée chaque jour, et particulièrement la casse de l'Éducation nationale, mise à mal lors de cette rentrée. Et l'étranglement des collectivités locales, qui ont le tort de ne pas être du même bord que le Président, et qu'il est facile de pressurer sans que ce soit trop visible pour les citoyens.

Monsieur le Président, vous nous l'avez dit et répété tout l'été, notre marge de manœuvre financière va se rétrécir jusqu'à devenir nanométrique. Notre budget va être contraint, de plus en plus contraint, mais la contrainte est créatrice, et plus un budget est contraint, plus on doit faire de la politique.

À l'heure où le Gouvernement puise dans les retraites pour alimenter le CAC 40 – car enfin, cette réforme n'est faite que parce que l'on ne veut pas reconsidérer la répartition des bénéfices induits par le travail dans notre société ! – ; à l'heure du bouclier fiscal pour les hyper-nantis et de la chasse au pauvre – Monsieur Sarkozy préfère envoyer les contrôleurs du fisc dans les banlieues pour vérifier la provenance des BMW plutôt que chez Liliane Bettencourt pour rechercher où elle cache ses milliards, peur de les retrouver

dans ses poches peut-être, mais je m'égare... – ; à l'heure où Christine Lagarde est dans tous les médias pour se féliciter des bons chiffres du chômage – alors que le nombre total des inscrits n'a jamais été aussi élevé, que le flux des nouveaux arrivants est toujours aussi impressionnant, que la majorité de ceux qui quittent Pôle Emploi sont en fin de droits, que les CDD de moins d'un mois représentent plus de 60 % des embauches – ; à l'heure, disais-je, où les riches versent leur obole à l'UMP et ses micro-partis, contournant ainsi la loi sur le financement de la vie politique ; à l'heure où le Grenelle de l'Environnement n'en finit plus de mourir, noyant ses quelques mesurette positives dans un océan de reculades et de renoncements, la tête maintenue fermement sous l'eau par les lobbyistes de tout poil, nous avons l'obligation de tenir cette promesse de campagne, par laquelle nous nous sommes engagés à faire de l'Auvergne une éco-région.

Notre Région a déjà réalisé beaucoup d'actions en ce sens à travers l'Agenda 21. La prochaine mouture devra être l'occasion de décupler cet engagement.

La crise actuelle nous offre une occasion unique d'investir dans le changement, de balayer la pensée court-termiste qui gangrène la société depuis des décennies, de la remplacer par une politique réfléchie capable de s'attaquer à l'immense défi d'une prospérité durable. Cette promesse nous engage collectivement ! Évidemment, je parle ici d'une éco-région qui fait avancer la justice sociale au service des plus démunis. Je pense aux combats pour que l'eau reste un service public, à coût maîtrisé. Je pense aux mesures d'économie d'énergie dans les logements sociaux. Je pense au développement des transports collectifs qui diminuent la pollution et le coût des déplacements pour les ménages. C'est comme ça que nous concevons l'Auvergne Nouveau Monde. Pour nous, l'écologie est intrinsèquement sociale. C'est aussi sûr que la rotation de la terre autour du soleil, et du coup, nous n'avons pas songé, comme notre collègue André, à écrire un livre pour informer le monde de notre découverte d'une terre commune.

Nous disions déjà qu'un euro dépensé devait être un euro utile, nous dirons qu'en plus, il doit contribuer à faire de l'Auvergne une éco-région.

Le fleuve du lait auvergnat déborde, sans toutefois arroser les agriculteurs producteurs de lait, et encore moins les peuples victimes de famine qui pourraient bénéficier de cette source de protéines. Et pourtant, notre région importe du lait, du lait bio. La demande des consommateurs existe et n'est pas satisfaite. On met des camions sur les routes pour nous apporter du lait allemand et les producteurs laitiers français versent le leur sur la route !

L'agriculture non conventionnelle n'est pas soutenue correctement ni par les instances agricoles ni par les institutions, et encore moins par les banques. Prenons en exemple ces viticulteurs de Saint-Pourçain qui, pour valoriser leurs vendanges bio, avaient besoin d'installations séparées de celles de la coopérative, sans quoi le label bio n'aurait pu leur être attribué. Pendant un an, patiemment, ils réunirent tout ce qu'il leur fallait : un lieu, et pour l'équiper, des souscriptions volontaires, plus un emprunt, plus des subventions publiques. Cela demande beaucoup d'énergie, voyez-vous ! Et quand ils furent presque au bout de leur peine, la banque leur réclama 80 000 € supplémentaires de caution à verser sous trois jours ! Peut-on décemment exiger d'une toute petite entreprise un délai aussi court ? Ou alors est-ce un moyen comme un autre de couler le bio ?

Le Conseil régional projetait d'installer des maraîchers bio sur des terrains de Saint-Beauzire afin d'alimenter la ville de Clermont-Ferrand qui, là encore, fait venir à grand renfort de fuel des légumes bio d'autres territoires. Ces terrains nous ont été refusés par la SAFER. Au moment où les terres sont rares, et où la demande est très forte en produits frais biologiques, ces 22 ha d'un seul tenant auraient permis d'installer environ huit à dix maraîchers tout près de Clermont. De quoi fournir du bio en circuits courts ! Mais les terres sont allées à un agriculteur de Saint-Beauzire. La SAFER favorise souvent l'agrandissement des exploitations existantes au détriment de l'installation de nouveaux agriculteurs. Elle a déjà tenté de le faire quand un éleveur de chèvres a pris sa retraite dans l'Allier. Il avait trouvé un repreneur, mais les terres étaient déjà officieusement partagées entre les voisins – non bio – et l'arrivée d'un successeur ressemblait à celle d'un chien dans un jeu de quilles. Chacun a encore en tête l'affaire qui fit de la contre-publicité aux Combrailles – pas encore éclaircie à ce jour – du chevrier de Teilhet.

Si nous voulons que l'Auvergne soit une éco-région, l'un des objectifs à se fixer est d'augmenter la surface agricole utile consacrée aux cultures biologiques, d'aider les agriculteurs bio à s'installer, les conventionnels qui le souhaitent à se reconverter, de structurer les filières de collecte, de vente, de 1^{ère} transformation, d'amplifier nos mesures en faveur des repas bio dans les lycées. Il est nécessaire de coordonner les acteurs, de régionaliser la PAC, de changer les mentalités, et surtout de persévérer. Bien sûr, nous ne pouvons consacrer qu'un petit budget à l'aide à l'agriculture. Raison de plus : quand un budget est contraint, il doit être fait de choix politiques signifiants.

En revanche, nous consacrons aux lycées une part importante de nos investissements. Nous nous sommes clairement engagés lors du mandat précédent à réparer la gabegie giscardienne, qui a abandonné ou peu s'en faut la cause lycéenne pour consacrer sa capacité d'emprunt à Vulcania et à la Grande Halle. La Région, dans le cadre de son Agenda 21, puis de son Plan Climat/Énergie, s'est fixé l'objectif – comme il est dit dans l'avis que nous donnons aujourd'hui sur la Charte du Parc des Volcans –, de faire sur tout son patrimoine lycées, 20 % de plus sur la performance énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dans cinq ans. Si nous voulons que l'Auvergne soit une éco-région, l'un des objectifs à se fixer est la rénovation de nos lycées : rénovation de modernisation parce que nos lycéens sont notre avenir, et rénovation énergétique, parce que si nous ne sommes pas à la hauteur, ils en paieront les factures économique et climatique.

Monsieur le Président, nous sommes comme un funambule sur son fil mais nous arriverons au bout du fil sur nos deux pieds, tous ensemble.

Nous sommes tous conscients que les Régions ont des responsabilités, que les citoyens ont des attentes fortes, et notre groupe compte bien inscrire ces priorités au budget, en contradiction, en résistance envers les méthodes des Sarkozy-Woerth et leur politique de rigueur et de favoritisme fiscal envers les riches.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Madame Coskun.

Mme COSKUN.- Monsieur le Président, chers collègues, notre pays vit en ce moment des heures graves de son histoire. Jamais, depuis la Libération, un

Gouvernement ne s'était permis d'aller aussi loin dans la mise en place d'un projet de société ultralibérale, sécuritaire et xénophobe. Depuis 2002, nous assistons à un démantèlement inédit de pans entiers de notre société et des valeurs qui fondent notre pacte républicain. Il ne se passe pas une journée sans que les plus riches ne bénéficient de nouveaux avantages sur le dos de la majorité de notre peuple. Les affaires qui ont dernièrement défrayé la chronique ont révélé quasi quotidiennement les liens très étroits entretenus par la droite avec les milieux d'affaires et de la finance. Nous nous demandons d'ailleurs comment Monsieur Wœrth peut être crédible dans un débat aussi important que celui des retraites. Car c'est pourtant sur ce dossier et avec cette réforme anti-sociale que Monsieur Sarkozy a décidé d'engager avec le peuple un véritable bras de fer. Monsieur Kessler et le MEDEF avaient tracé la ligne de conduite du Gouvernement en 2007 en déclarant qu'il fallait défaire méthodiquement le programme du Centre National de la Résistance. Depuis, le couple Sarkozy-Fillon s'y emploie activement afin d'installer un capitalisme sans limite.

La volonté de passer en force sur la réforme des retraites démontre à quel point la droite méprise les Français descendus en masse dans la rue les 24 juin, 7 et 23 septembre. Nous étions plus de trois millions le 7 septembre et plus de 3 millions le 23 septembre. Pourtant, contrairement à ce qu'affirme le Gouvernement, la mobilisation pour la défense des retraites n'a pas faibli d'un iota. Elle a progressé lors de la dernière journée d'action unitaire, entraînant des catégories nouvelles de populations : les jeunes, les femmes et de nombreux salariés du secteur privé. Je ne citerai que ces employés de Conforama qui prouvent combien la détermination, y compris dans le privé, est grande.

C'est une fois de plus un véritable camouflet à ce pouvoir qui entend faire passer aux forceps une loi représentant un recul social sans précédent. Rien ne justifie de reculer l'âge légal du droit à la retraite à 62 ans et de repousser l'âge du droit au taux plein à 67 ans. La France est plus riche que jamais. Si moins de personnes travaillent en proportion du nombre de retraités, elles produisent davantage de richesses. Si on prend l'exemple de Michelin, alors que cette entreprise a diminué ses effectifs de moitié en vingt ans, les taux de productivité ont été multipliés par deux et les profits avec. Nous pouvons vivre plus longtemps en travaillant moins car la progression des richesses produites chaque année permet de financer nos systèmes de retraite. La question décisive est bel et bien la répartition des richesses créées.

Ainsi, si l'on taxait les revenus financiers au même niveau que les salaires, nous aurions la somme de 22 Md€ qui pourrait abonder nos retraites. Que dire également si nous mettions un coup d'arrêt aux 30 Md€ d'exonérations de cotisations sociales patronales offertes depuis tant d'années à des groupes réalisant toujours plus de profits. C'est tout le sens de la proposition de loi déposée par les parlementaires communistes et du Parti de Gauche.

La mobilisation ne doit pas faiblir, comme en atteste aussi le succès du meeting de toute la gauche réunie hier soir à la Maison du Peuple. Nous étions plus de 1 200 à défendre la retraite à 60 ans. Les élus du Front de Gauche vont y contribuer dans les jours qui suivent en participant activement au large rassemblement des deux nouvelles journées d'action du 2 octobre et du 12 octobre prochains décidées par les syndicats.

Nous le voyons bien, le Gouvernement Sarkozy façonne à la sauce libérale l'ensemble de la société, du système social aux institutions. En atteste le projet de loi sur

les collectivités territoriales qui va dynamiser la vie démocratique de notre pays en livrant nos territoires et nos services publics aux appétits des actionnaires. Cette réforme profondément injuste – et surtout contreproductive – s’apprête à casser tous les échelons de l’intervention publique locale. Nous assisterons, si ce projet est validé, à un affaiblissement de l’action des Régions et des Départements. La perte d’autonomie financière portée en germe dans ce projet et la suppression de la taxe professionnelle auront des conséquences dramatiques pour les populations et leurs territoires. Notre groupe Front de Gauche appellera dans les prochains jours l’ensemble des élus et la population à s’engager dans des actions contre cette réforme.

La mobilisation et la détermination doivent grandir malgré les opérations de diversion et les dérives dangereuses de ce Gouvernement.

Ainsi, permettez-moi de profiter de notre Session pour interpellier le représentant du Gouvernement en la personne du Ministre de l’Intérieur et lui exprimer toute notre colère et notre révolte face à la politique qu’il mène en matière de sécurité et d’immigration. Nous sommes profondément consternés par le virage pris durant l’été, qui constitue pour notre pays une véritable honte. Avec le discours du Président Sarkozy à Grenoble fin juillet 2010, vous avez décidé de vous en prendre à des populations fragilisées. La politique du bouc émissaire actuellement à l’œuvre est d’une extrême gravité. Elle est dangereuse car elle attise la haine et la méfiance de l’autre. Elle véhicule la peur de l’étranger, soupçonné d’être responsable de tous les maux de la terre alors même que ce Gouvernement est le premier responsable de la crise actuelle.

Sur le plan international, de l’ONU à l’Europe, le pays des Droits de l’Homme est montré du doigt et partout, la dérive xénophobe de l’État français est condamnée. Expulsions et reconduites à la frontière, destructions de camps à grands renforts médiatiques : nous sommes abasourdis par la violence des actes que mène ce Gouvernement. Jamais, depuis le régime institué par Pétain, nous n’avons vu se dessiner une telle politique de la peur. En instituant deux sortes de Français, les Français et les Français d’origine étrangère, le Gouvernement a franchi un pas supplémentaire dans l’inacceptable. Ce sont les valeurs mêmes de la République, celles de liberté, d’égalité, de fraternité, de justice et de vivre ensemble qui sont quotidiennement piétinées, alors que dans le même temps, les plus riches, les actionnaires, les grandes fortunes, sont chouchoutés par le Gouvernement. Monsieur Estrosi, se qualifiant lui-même de bonapartiste, n’a pas hésité à taper sur les institutions en demandant la mise en place de sanctions contre les maires soupçonnés de ne pas faire régner l’ordre dans leurs villes. Cette déclaration de guerre est très mal venue de la part d’un ministre cumulard qui ne respecte pas lui-même la loi SRU avec moins de 10 % de logements sociaux dans sa chère ville de Nice.

L’Europe a eu raison de demander à la France, à l’instar des autres États membres, de respecter le droit communautaire et tout particulièrement le principe de non-discrimination, pour permettre aux Roms de vivre décemment et de bénéficier de tous leurs droits de citoyens européens ; parmi ces droits, les libertés de circulation et d’installation dans toute l’Europe.

L’ensemble des citoyens et des forces qui refusent ce qui se passe actuellement doivent s’unir pour démonter cette politique raciste, populiste et ultra libérale. Nous avons la responsabilité d’imposer d’autres valeurs, basées avant tout sur le respect, la fraternité,

la solidarité et le vivre ensemble. C'est tout le sens de l'action politique de notre groupe au sein du Conseil régional.

Concernant les dossiers régionaux qui nous intéressent aujourd'hui, je me permettrai ici de commenter le dossier n° 2 concernant l'aide exceptionnelle que la Région s'apprête à verser à l'entreprise Régional. Nous ne partageons pas forcément l'idée d'aide exceptionnelle d'un tel montant à une grande entreprise, filiale à 100 %, d'Air France – KLM, mais nous avons bien pris la mesure de ce que peut représenter un tel projet pour la région et le développement du site aéroportuaire d'Aulnat. Personne n'ignore ici les difficultés rencontrées par l'aéroport, dues pour une part à différents désengagements d'Air France sur des lignes jugées peu rentables. Nous espérons tout de même que les chiffres de fréquentation constatés ces derniers mois – en légère hausse – pourront consolider l'activité passagers afin de pouvoir garder notre aéroport à Clermont-Ferrand.

Nous apprécions aussi les efforts du Conseil régional en faveur des lycéens et de leurs familles, encore une fois victimes d'une politique irresponsable en cette rentrée scolaire puisqu'elle n'a pas anticipé l'augmentation financière considérable que représentait le renouvellement des manuels scolaires dans le secondaire. Encore une fois, les Régions ont dû suppléer les carences de l'État en prenant des dispositions exceptionnelles. Malheureusement, cet État qui se décharge de plus en plus sur les collectivités peut contraindre demain à amputer nombre de leurs actions. En ce qui concerne les élus du Front de Gauche, ils n'accepteront pas de laisser plumer les Régions et l'ensemble des collectivités sans réagir. Nous avons noté avec intérêt la mobilisation des élus de toute la gauche contre la réforme des collectivités territoriales, qui représente un pas de plus dans la centralisation des pouvoirs et le désengagement financier de l'État.

Avec plus de vingt Régions ayant des majorités de gauche, l'ARF doit exercer avec plus de détermination son rôle de contre-pouvoir, si nous ne voulons pas demain ne plus avoir les moyens de répondre aux attentes des citoyens auvergnats en matière d'aménagement du territoire, de culture, d'actions en direction de la jeunesse, dont je rappelle qu'elle est notre priorité avec notamment le Pack Jeune Adulte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Monsieur Mallot.

M. MALLOT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, les Français sont inquiets et en colère. Dans les villes, dans les campagnes, dans les champs comme dans les ateliers, salariés du privé comme du public, ouvriers du bâtiment, de la métallurgie, du commerce, jeunes ou moins jeunes, employés en CDI ou CDD, intérimaires, travailleurs non salariés, les Français crient leur opposition à l'injustice, au creusement des inégalités, à la casse sociale, mais ils disent aussi leur inquiétude face au dérèglement de l'État et au piétinement des valeurs de la République.

Cette colère, mes chers collègues, est palpable en Auvergne où nous avons vu défiler un très grand nombre d'hommes et de femmes manifestant leur mécontentement, leur inquiétude pour eux-mêmes comme pour leurs enfants, plus nombreux encore le 23 septembre que le 7, que ce soit à Clermont-Ferrand, au Puy-en-Velay, à Moulins ou encore à Aurillac. Ils ne comprennent pas que l'on veuille transformer des retraités en

chômeurs, que l'on prive les jeunes d'un emploi que des plus âgés sont en âge de libérer. Ils appartiennent à toutes les catégories professionnelles et sont de tous les âges. Ils constatent l'acharnement anti-social, le rétablissement des privilèges, l'affaiblissement de la République qui sont le résultat de l'omni-présidence d'un homme.

Ils constatent que le nombre de chômeurs de catégorie A a augmenté de 2,8 % en Auvergne sur un an, avec 49 181 personnes recensées. Si l'on y ajoute les autres catégories – principalement celles qui exercent une activité réduite, le plus souvent contrainte –, ce chiffre d'inscrits s'élève à 89 115 personnes pour l'Auvergne, en hausse de 8,1 % sur un an ! Pour la France entière, nous indiquent les statistiques de Pôle Emploi, 4,58 millions de personnes sont aujourd'hui inscrites, toutes catégories confondues, soit une hausse de 7,1 % sur un an. Malgré cela, ceux qui se retrouvent dans la rue ne veulent pas se résigner. Il faut dire qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas surpris, ils avaient compris que le discours du candidat Sarkozy de 2007 n'était qu'une vaste supercherie à laquelle ils ne s'étaient pas laissés prendre, mais d'autres se trouvent aujourd'hui floués, trahis, ébahis par ce fossé qui peut exister entre les discours de campagne d'un candidat et son action réelle dès l'élection acquise, car la promesse d'équité devient le rétablissement des privilèges, la promesse de récompense d'une vie de travail devient privation d'une retraite méritée, tandis que se poursuivent les cadeaux fiscaux aux plus fortunés, les retraites chapeaux, le refus de faire contribuer le capital à l'effort commun, le secours de fonds publics en direction des responsables de la crise.

Les résultats promis en 2007 ne sont pas au rendez-vous. Le pays a donc perdu confiance. Il assiste, consterné, à cette crise de système, à cette fin de règne où l'État ne joue plus son rôle.

La succession des événements récents montre que le régime est devenu celui de l'irresponsabilité et de la provocation :

- une circulaire qui stigmatise les Roms et dont nul ne se souvient l'avoir vue ;
- une intervention du contre-espionnage pour rechercher les sources d'un journaliste, sans qu'il soit possible de savoir qui l'a diligenté et sur quelle base légale ;
- une Assemblée Nationale dont le Président ne respecte pas son propre règlement ;
- un projet de loi sur les retraites dont la mise au point ne laisse jamais place à la négociation, quelle que soit l'ampleur des manifestations, sans évoquer la situation pour le moins scabreuse du Ministre du Travail qui ne sait plus s'il doit parler du dossier dont il a la charge ou de l'affaire dans laquelle il est empêtré, et qu'il traverse de mensonge en mensonge.

L'affaiblissement de l'État, les blessures infligées à la République, l'abaissement du Parlement, tout cela est mauvais pour la démocratie. Cette situation encourage la gauche à se rassembler, à élever le niveau et à préparer l'alternative avec soin. Il ne faut plus seulement dénoncer, il faut ouvrir un autre chemin, offrir un espoir au pays.

Le projet de loi sur les retraites est devenu le symbole de la politique d'injustice et d'inefficacité du système Sarkozy. Nous considérons pour notre part que les propositions

sérieuses formulées par les centrales syndicales méritaient d'être entendues, discutées et négociées avec le ministre en charge de cette réforme, plutôt que de recevoir une fin immédiate de non-recevoir. Ce n'est pas comme cela que l'on gouverne un pays. Il faut aussi savoir entendre les propositions de ses opposants qui avancent des mesures bien construites, de nature à rétablir vraiment et durablement l'équilibre des comptes, des mesures justes par une répartition équilibrée des efforts.

Le Président veut passer en force alors que son rôle est d'abord et avant tout de garantir le dialogue social. Il adopte ainsi une posture dogmatique, partisane, qui nous éloigne de l'esprit républicain. Mes chers collègues, l'heure est venue de préparer pour la France une alternative entièrement tournée vers l'intérêt commun. Cette politique est déjà à l'œuvre dans nos régions, et nos concitoyens nous savent gré d'être, avec les autres collectivités locales, les premiers pourvoyeurs d'investissements, de perspectives et d'actions concrètes.

Il faut que nos concitoyens sachent que cet état d'esprit qui nous anime dans les régions et que ce Gouvernement veut briser, nous serons en capacité de le proposer au pays en 2012 pour lui redonner espoir et fierté. Nous proposerons un nouveau modèle de développement social et écologique à la France, comme nous l'avons proposé en mars 2010 à l'Auvergne. Nous avons des propositions sur la politique industrielle et sur l'agriculture. Nous sommes résolus à rééquilibrer un juste effort entre capital et travail. Comme en Auvergne, nous proposerons un avenir pour la jeunesse, car il n'est pas de société viable lorsque sa jeunesse est privée d'horizon. Comme en Auvergne, nous proposerons le renforcement des services publics, notamment de l'école, pour assurer la réussite de chaque enfant et permettre l'émancipation de chacun.

Dans cette période difficile, les Français et les Auvergnats doivent savoir qu'ils peuvent compter sur nous, qu'il existe une parole politique qui peut être tenue. C'est bien là, dans nos régions, sans effets d'annonces, sans gesticulations médiatiques, sans « bling-bling », que nous mettons en œuvre des politiques innovantes qui inspireront plus tard un programme de gouvernement juste et solidaire. Nous le faisons avec tous nos partenaires de gauche car notre gestion locale est le laboratoire de la gauche solidaire qui, demain, devrait être appelée aux responsabilités nationales.

Notre Session d'aujourd'hui est là pour traduire concrètement cette action que nos concitoyens attendent de nous. Elle succède aux quelques centaines de décisions votées hier par notre Commission permanente, après une sérieuse instruction par nos services et des débats fructueux en commission. Nous projetons donc l'Auvergne, au cours de nos débats d'aujourd'hui, dans un avenir que nous appréhendons avec confiance et conviction.

Confiance et conviction lorsque nous examinerons les réelles avancées de l'Auvergne Haut Débit : l'ouverture des 289 sites prévus au contrat, l'opticalisation de 19 sites en anticipation du programme 2013, ou encore l'élargissement du périmètre à 301 très petits sites techniques.

Confiance et conviction lorsque nous aborderons le bilan 2009 du transport ferroviaire régional et le très gros effort que nous consacrons à l'exploitation des Trains Express Régionaux.

Confiance et conviction lorsque nous débattons des dossiers de formation professionnelle et d'éducation, ou encore des programmes très ambitieux que nous portons pour le tourisme en Auvergne.

Confiance et conviction encore lorsque nous examinerons le rapport d'activités pour 2009 de la SEM Volcans et celui de la Grande Halle d'Auvergne dont nous ne pouvons que nous satisfaire, tant ces outils utilisent au mieux leurs capacités, produisent de la valeur ajoutée et contribuent au rayonnement de l'Auvergne. Une progression de la fréquentation extrêmement satisfaisante pour Vulcania, un nombre d'événements organisés en hausse pour la Grande Halle, avec à la clef des résultats comptables et financiers qui sont rassurants dans la difficile période de crise que nous traversons. Nous avons bien fait de sauver Vulcania de la faillite et de le relancer en 2007.

Confiance et conviction enfin lorsque nous devons nous prononcer sur le projet et le périmètre de création du Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier Margeride, faisant de notre Auvergne une région couverte par trois Parcs Naturels Régionaux de très haute qualité et sans doute un quatrième lorsqu'aura émergé le projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Le Conseil régional d'Auvergne travaille. Il agit. Cela se sait, cela se voit et nos compatriotes nous le disent. Notre politique obtient des résultats importants qui ont, en seulement quelques années, modifié en profondeur l'image d'une Auvergne jadis dépassée par la modernité, repliée sur elle-même.

L'Auvergne est désormais bien ancrée dans son siècle. Moderne, à la pointe de la technologie, avec un outil de formation rénové, des équipements de qualité, une recherche de pointe – et pourtant les coups durs ne manquent pas, le dernier en date étant l'annonce par l'État des fermetures de prisons à Montluçon et Aurillac. Ce genre d'annonce nous oblige à nous mobiliser pour obtenir parfois gain de cause comme pour le TGI de Moulins rétabli par le Conseil d'État. Toutes ces batailles, nous les menons de façon déterminée comme nous le faisons pour obtenir la modernisation de la Route Centre Europe Atlantique dans l'Allier pour laquelle le débat public va enfin commencer et pour laquelle nous demandons à l'État de tenir ses engagements, ou celle de la N122 dans le Cantal ou encore la N102 dans la Haute-Loire.

Au-delà de tous ces combats, notre rôle est de préparer d'autres grands projets sur lesquels l'État traîne encore, peu soucieux qu'il est de ses devoirs de solidarité dans l'aménagement du territoire national. Je veux parler bien sûr du TGV pour lequel, souvenez-vous, nous avons collecté 60 000 signatures en seulement deux semaines en 2008 et pour lequel nous avons obtenu la signature d'une déclaration commune avec la Région Rhône-Alpes, plusieurs départements et agglomérations comme celles de Roanne, de Lyon, de Saint-Étienne, de Vichy et de Clermont-Ferrand. Notre demande est légitime. Elle est appuyée par les Auvergnats et déborde même nos frontières régionales. Avec les régions, départements et agglomérations signataires, nous voulons une ligne à grande vitesse qui passe le plus à l'ouest et le plus au sud possible, irriguant véritablement l'Auvergne et ne délaissant pas Montluçon, faisant en sorte que Clermont-Ferrand soit à deux heures de Paris et que Lyon soit accessible en une heure depuis la capitale régionale. Voilà ce que nous souhaitons pour l'Auvergne. Voilà sur quelle base l'État et Réseau Ferré de France doivent travailler pour doter enfin le centre de la France d'un mode de déplacement ferroviaire à grande vitesse.

En acceptant le schéma de ce futur tracé, le Gouvernement montrerait qu'il sait prendre en compte les véritables enjeux d'aménagement du territoire et répondre aux besoins de solidarité nationale pour mettre fin au désert ferroviaire grande vitesse du centre de la France, mais nos projets vont aussi au-delà de ces exigences en grands équipements, puisque nous avons placé cette rentrée sous le signe de la jeunesse proclamée « grande cause régionale ».

Au-delà des 586 000 € quotidiens que nous consacrons à l'éducation et à la formation de nos jeunes, nous souhaitons leur ouvrir l'accès à l'autonomie dans les domaines essentiels comme le logement, la santé, les transports, l'accès à d'autres services essentiels touchant à leur quotidien. Nous sommes entrés dans la phase active de la concertation, de la consultation, de la fédération des acteurs et de la recherche de partenaires. Nous souhaitons que tous y participent et fassent preuve d'imagination et d'audace dans leurs propositions. Nous devons être prêts pour une mise en œuvre en 2011 de cet ensemble de mesures en faveur de l'autonomie des jeunes d'Auvergne. Nous voulons que ce Pack Jeune soit une réussite.

Autre sujet majeur qui reçoit toute notre attention, tant ce secteur revêt de l'importance pour l'Auvergne : l'agriculture. Je veux ici rappeler l'essentiel de l'avis d'initiative du Comité des Régions d'Europe qui a été voté le 9 juin 2010 à Bruxelles, et qui porte en lui l'espoir pour toute la profession agricole en proie aujourd'hui à une inquiétude et un sentiment d'abandon de la part des pouvoirs publics, à commencer par ce Gouvernement qui n'aura fait que promettre et promettre encore, tout en laissant faire le marché pour, au final, brader les intérêts de l'agriculture française.

Nous voulons être dans une autre logique, lucide et réaliste à l'égard de l'échéance de 2013 pour la PAC. Avec le Président Souchon et le Comité des Régions d'Europe, nous inscrivons notre action en accompagnement d'une PAC 2013 qui doit demeurer une politique commune, qui doit assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire des Européens, qui doit assurer une stabilité des revenus des agriculteurs, qui doit bénéficier à l'ensemble des productions, favoriser le changement des pratiques agricoles, privilégier l'emploi et l'occupation du territoire. Une PAC 2013 qui doit privilégier les systèmes de production les plus respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, qui doit adapter ses dispositifs au niveau régional pour prendre en compte les disparités géographiques et les spécificités territoriales, qui doit être dotée d'un budget à la hauteur des enjeux et des défis à relever.

Les conférences régionales agricoles qu'organise l'exécutif régional permettent de faire avancer ces idées auprès de la profession, d'ancrer la possibilité d'une relocalisation de l'économie agricole dans le but de favoriser les productions locales, de miser sur la qualité et la spécificité de nos productions, de valoriser les atouts des productions auvergnates auprès des consommateurs et transformateurs.

J'ai entendu tout à l'heure Monsieur Dugléry, Président du groupe UPA, se rallier à notre politique de gratuité des manuels scolaires instaurée dès 2004. Je l'ai bien entendu se rallier à notre priorité pour la jeunesse, absente de sa campagne et de la campagne de Monsieur Marleix – à qui je souhaite d'ailleurs un bon rétablissement. J'ai bien entendu tout à l'heure Monsieur Dugléry comprendre enfin que l'emploi est la première préoccupation des jeunes – vous devriez, Monsieur Dugléry, en parler à Monsieur Sarkozy

et à ses militants. Nous n'avons pas entendu en revanche de propositions concrètes mais nous avons entendu Monsieur Dugléry évoquer des risques et décrire ses impressions. Nous l'avons entendu faire au Président Souchon des procès d'intention sur notre politique agricole et le manque de soutien à l'artisanat. Nous l'avons entendu regretter implicitement le discours lénifiant du Ministre de l'Agriculture qui a annoncé aux éleveurs des avances mais pas de soutien supplémentaire pour assurer leur survie. Enfin, je veux remercier Monsieur Dugléry pour l'hommage qu'il vous a rendu, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. MALLOT.- En définissant la politique comme l'art « de rendre possible ce qui est souhaitable », il a fort bien décrit notre démarche depuis 2004.

J'ai, par ailleurs, lu avec intérêt l'avis du Conseil Économique et Social Régional sur l'ensemble des rapports soumis à notre Session aujourd'hui. Je ne peux que me féliciter de la belle unanimité de jugements favorables qui en ressort. Cela est vrai pour les aides exceptionnelles à la société Régional qui déboucheront sur la création de 40 emplois industriels propres à conforter l'émergence et le développement d'un authentique pôle aéronautique régional, mais cela est vrai aussi pour les dossiers agricoles, de formation professionnelle ou encore d'attractivité touristique autour de la marque « Auvergne Nouveau Monde » dont on peut attendre qu'elle bouleverse de fond en comble la communication régionale et l'image de l'Auvergne autour d'un concept centré à la fois sur l'humain et sur la nature.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais conclure mon propos en attirant votre attention sur les trois vœux et la motion déposés aujourd'hui par le groupe Socialiste et Républicain, et sur lesquels nous aurons à nous prononcer cet après-midi. Ils reflètent bien, je crois, la situation dramatique que vit une France en crise, au plan intérieur comme au plan extérieur. L'un est lié aux condamnations par les instances internationales de la politique migratoire de la France. Il demande au Gouvernement de mettre un terme à cette politique de l'arbitraire et de la discrimination et d'inscrire la politique migratoire de la France dans le respect du droit, de l'éthique et des hautes valeurs morales incarnées à l'extérieur par notre pays.

Un autre vœu concerne la défense du système de retraite par répartition et le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans. Il propose de bâtir, dans la concertation, avec toutes les organisations syndicales, une réforme réaliste, durable et juste, partagée par tous, autour des axes retenus par les Français :

- maintenir l'âge légal de départ à soixante ans et l'âge de départ sans décote à soixante-cinq ans,
- garantir le niveau de vie des retraités,
- faire une réforme juste qui repose sur des efforts partagés,
- créer les conditions pour que l'impact de cette réforme soit durable,
- permettre davantage de choix individuels dans le cadre de garanties et de protections collectives,

- trouver de nouvelles ressources, notamment auprès des revenus du capital,
- faire de l'emploi des seniors un enjeu majeur,
- prendre réellement en compte la pénibilité et les petites retraites, pour des raisons de justice.

Enfin, une motion dénonce l'imposture de la prétendue réforme territoriale qui aboutira à l'étouffement des initiatives régionales et stoppera la modernisation de notre pays.

Ces vœux et cette motion sont révélateurs du dysfonctionnement de nos institutions et du caractère néfaste de la politique nationale actuelle. Il convient donc que le Conseil régional d'Auvergne exprime solennellement son opposition à cette politique qui se trouve à l'exact opposé de l'action que notre majorité conduit en Auvergne et que je vous invite à soutenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie tous les orateurs, particulièrement ceux de la majorité : Monsieur Mallot, Madame Coskun et Madame Mollon. Je vais donner des éléments de réponse à Monsieur Ducléry et donc à l'UPA.

Monsieur Ducléry a fait un réquisitoire contre le Président et la politique que nous menons en commun, mais ce qui est excessif est insignifiant. C'était la première impression que j'avais. Son intervention est sans vrai rapport – chacun l'aura constaté – avec les dossiers de la Session, dont il n'a pas fait mention.

Merci de reconnaître mon excellente forme ; le vélo a des vertus que je m'efforce de cultiver ! Ceci étant, je n'ai pas « fait d'articles dans la presse », mais j'ai répondu aux questions de deux journalistes, comme vous l'avez fait à Montluçon et comme bien d'autres. Une des questions portait sur 2014 ; cela ne signifie pas qu'il s'agit de ma préoccupation, je n'ai d'ailleurs jamais dit que je serai candidat en 2014. Je voudrais être clair sur ce point. Je n'ai pas annoncé non plus que je ne le serai pas, je ne le sais pas. J'ai même dit que je pourrais être demain matin au cimetière, cela a été repris par le journaliste. Je vous ferai une confidence, Monsieur Ducléry. J'ai effectivement des objectifs politiques majeurs : que nous gagnions l'élection présidentielle en 2012 pour faire une autre politique et, notamment, pour ce qui nous concerne ici, une autre politique territoriale. C'est pourquoi, avec mes collègues Présidents de Région, j'ai pris une part active à faire en sorte que la Première Secrétaire du Parti Socialiste annonce haut et fort qu'en cas de victoire en 2012, la réforme territoriale sera immédiatement mise à plat et qu'elle ne s'appliquera pas. Je me battrais avec toute la détermination possible pour qu'il en soit ainsi. Vous connaissez donc mon horizon politique : la victoire de la gauche en 2012, je n'en ai pas d'autre. Le reste ne me préoccupe pas.

Concernant l'éducation, il faut vérifier vos sources d'information. À la lecture de vos propos, je sais qui vous a informé. C'est très simple, j'apporterai deux précisions. Sur le lycée Roger Claudrestre, le problème ne vient pas de la gestion de la Région qui acculerait le gestionnaire à la faillite. D'ailleurs, à l'heure actuelle, il n'y a plus de problème dans ce

lycée. La Région ne peut pas payer tant qu'une facture n'a pas été émise. Les avances de trésorerie ont été faites, mais les factures n'ont pas été envoyées. La situation est désormais réglée. Vos informateurs ne vous transmettent pas les bonnes informations. Faites confiance au Président : j'ai rencontré le proviseur la semaine dernière, la facture était réglée quand sa lettre est arrivée à la Région.

M. DUGLÉRY.- J'en prends acte.

M. LE PRÉSIDENT.- Dites à vos informateurs que je n'ai pas le droit de payer sans facture.

Concernant le lycée Paul Constans, il n'y a pas de retards dans les travaux. Il y a un problème sur le lycée Maurice Guyot. Dans une interview de *La Montagne*, Monsieur Dugléry, vous attaquez le Président de Région qui fermerait les établissements sans vous prévenir. Nous avons évoqué ce problème en Comité Technique Paritaire, à la demande des représentants des TOS qui souhaitent que le problème soit réglé rapidement pour savoir où ils seraient affectés. À cette occasion, j'ai sciemment rappelé quelles étaient les règles en matière de fermeture d'établissement, vous étiez présent et n'avez rien dit. Le soir, au Conseil municipal de Montluçon, vous avez repris vos attaques contre le Président de Région qui ne vous aurait pas tenu au courant. Je vais publiquement dire ce qu'il en est. J'en ai parlé au Recteur, qui est votre ami politique – ce dont il ne se cache pas – et qui m'a répondu qu'il réglerait cela avec vous. Ceci étant, j'en ai assez : ce n'est pas le Président de Région qui ferme les établissements scolaires. C'est l'État. Qui représente l'État ? Le Recteur. Le Recteur, en accord avec la Région, a décidé de transférer les formations pédagogiques de « Maurice Guyot » à « Paul Constans ». Vous n'avez jamais reçu de lettre du Président de Région qui n'a pas à vous en adresser, « Maurice Guyot » vous en enverra...

M. DUGLÉRY.- C'est hallucinant !

M. LE PRÉSIDENT.- Le Président de Région procédera, éventuellement, à une désaffectation : il écrira le moment venu au Préfet pour lui demander la désaffectation. Ce n'est pas fait, vous n'avez pas à recevoir de lettre du Président de Région. Je vous conseille de revoir Monsieur le Recteur pour que vous arrêtiez de développer des contrevérités.

Quant à la propriété du lycée Maurice Guyot, le bâtiment appartient à la commune de Montluçon. Il vous sera rendu le moment venu si besoin est. Mes propos ne sont pas polémiques, Monsieur Dugléry, il s'agit de la réalité.

M. DUGLÉRY.- Non, ce n'est pas la réalité.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous ne pouvez pas contredire la réalité : d'abord, vous n'avez jamais reçu de lettre du Président, ensuite le lycée Maurice Guyot n'est ni fermé, ni désaffecté, et pour finir, quand les sections vont de « Maurice Guyot » à « Paul Constans », c'est le Recteur qui le décide et non le Président de la Région.

M. DUGLÉRY.- Vous vous moquez du monde. C'est scandaleux !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous aurez bien du mal à démontrer le contraire.

M. DUGLÉRY.- Surtout si vous ne me donnez pas la parole !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez eu la parole. Je réponds à deux attaques que vous avez formulées sur ce point, et avec votre courage habituel, vous n'avez pas dit deux mots de cette question en Comité Technique Paritaire où le dossier a été évoqué à la demande des agents.

M. MALLOT.- Il n'y avait pas de journalistes !

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant la gratuité des manuels scolaires, nous avons essayé de mettre en place un dispositif assurant la gratuité sur trois ans avec un chèque en seconde, en première et en terminale, et dans l'intervalle, la revente procurait une recette. Ce système a très bien fonctionné jusqu'à présent. Le ministère ayant décidé de changer les livres, dans des conditions problématiques dont toute la France a parlé, nous essayons de trouver une solution pour pallier l'impossibilité de vendre les livres en première. Au mois d'août, après concertation avec les autres Présidents de Région, l'exécutif a décidé de vous proposer 60 €. S'il est écrit dans le journal que le Conseil régional a voté, je n'en porte aucune responsabilité. Je suis d'autant plus à l'aise pour vous en parler que j'ai écrit au journal pour indiquer que nous n'avions pas voté et qu'il s'agissait d'une proposition.

C'est un problème de compréhension du fonctionnement de notre enceinte. Je rappelle que l'exécutif propose, que l'Assemblée délibère et que le Président exécute. Vous ne pouvez pas reprocher au Président de l'exécutif d'expliquer ce qu'il propose, c'est ce que j'ai fait. Nous en avons délibéré collectivement au sein de l'exécutif. Nous tenons à votre disposition la lettre que j'ai adressée au journal pour lui dire que nous n'avions pas voté et qu'il y avait une erreur de plume qui pouvait être préjudiciable.

Vous avez fait une proposition sur ce point. Je l'ai notée parce que c'est nouveau ! Vous proposez d'acheter les livres pour les mettre à disposition des lycéens. Cela fait partie des hypothèses mais jusqu'à ce jour, votre groupe politique a toujours dit qu'il ne fallait pas mettre en place ce système d'aide à tous les élèves et que vous souhaitiez une aide sur critère de revenus. Aujourd'hui, vous changez de position, dont acte. Nous écoutons et votre proposition sera versée au débat puisque dans le cadre du travail sur le Pack Jeune et les Assises régionales de la Jeunesse, ce problème est mis en débat.

J'en profite pour signaler une différence fondamentale entre vous et nous : nous engageons une démarche participative sur l'avenir de la jeunesse, alors que vous donneriez la conclusion avant même d'avoir commencé le débat.

L'exécutif fera des propositions concrètes à l'issue des Assises, avant le mois de mars 2011. Ces propositions seront votées par l'Assemblée régionale. Nous sommes ouverts sur le plan des manuels scolaires ; cela doit être revu.

Concernant l'apprentissage, les Présidents de groupe que j'ai reçus m'ont demandé d'organiser une table ronde sur l'apprentissage parce que c'est l'avenir. C'est l'inspiration ministérielle, pourquoi pas ! C'est la volonté du Gouvernement. Nous en avons discuté à plusieurs reprises avec Monsieur le Préfet de façon très positive. Vous avez raison de dire que nous pourrions accueillir 2 000 apprentis de plus, mais pour ce faire, 2 000 employeurs

de plus sont nécessaires. Ne faites pas croire à l'opinion publique qu'il y a des apprentis s'il n'y a pas d'employeurs et de contrats d'apprentissage. Aujourd'hui, un peu plus de 2 000 places sont vacantes dans nos centres de formation d'apprentis en raison de la crise économique et parce que les employeurs ne veulent pas prendre d'apprentis malgré la reprise. Le Préfet l'a très bien compris. La meilleure preuve de la volonté de la Région d'œuvrer dans l'intérêt général, c'est que nous avons accepté de publier des pages d'informations communes Préfecture/Région sur l'alternance, l'apprentissage et les contrats de qualification. Il n'existe pas la moindre différence dans notre approche au niveau régional sur cette question. En revanche, nous en avons sur le Contrat d'objectifs et de moyens piloté par le Secrétaire d'État, Monsieur Wauquiez.

Je refuse les tentatives de perversité que je sens là : Monsieur Wauquiez aurait souhaité que nous affectons une partie du Contrat d'objectifs et de moyens à l'Institut des Sciences de la Vie et de la Terre (ISVT) du Puy-en-Velay. C'est une opération à laquelle je ne veux pas prendre partie. L'avis rendu a été négatif – y compris l'avis des services de l'État. Je ne vais pas, moi, Président de Région, me prêter à cette turpitude qui consiste à n'avoir plus de volume financier sur le Contrat d'objectifs et de moyens et le donner à l'ISVT du Puy-en-Velay contre l'avis de tous. J'ai indiqué au Préfet que si Monsieur Wauquiez voulait agir ainsi, il le ferait seul et que je ne voulais pas le savoir mais cela ne passera pas par le Contrat d'objectifs et de moyens de la Région. Le Préfet m'a répondu « dont acte », puisqu'il est obligé de partager l'avis des services ; il n'est pas de l'avis de Monsieur Wauquiez.

Il y a des incertitudes majeures sur ce Contrat d'objectifs et de moyens. J'ai reçu en septembre la notification de l'enveloppe financière pour 2010, qui m'indique combien il faut d'apprentis en plus cette année. Je n'obtiens pas de réponse quand je demande combien nous aurons en 2011. Comment un gestionnaire responsable peut-il s'engager dans des dépenses sans savoir si la recette sera au rendez-vous l'année suivante ? Nous faisons le maximum avec prudence. Si nous avons des assurances sur le volume du Contrat d'objectifs et de moyens, c'est-à-dire sur ce que l'État apportera en 2011, nous pourrions éventuellement aller plus loin mais nous n'inventerons pas les maîtres d'apprentissage.

Nous avons participé à un déjeuner la semaine dernière à l'Institut des Métiers, à l'invitation du Président de ce centre de formation d'apprentis. Monsieur Isidore Fartaria était présent. Ils ont remercié la Région alors qu'ils ne sont pas suspects de sympathie politique. Ils ont reconnu le travail que nous faisons.

Concernant l'Université, vous accusez la Région d'avoir baissé ses pourcentages de participations au Campus prometteur, ce qui est totalement faux.

M. DUGLÉRY.- Je n'ai pas dit cela, vous déformez tout !

M. LE PRÉSIDENT.- Depuis le premier jour, la Région a décidé qu'elle financerait l'Université et le Plan Campus. Nous apportons 4 M€, le Conseil général apporte 2 M€ comme Clermont Communauté. C'est la Région qui a entraîné les autres collectivités à participer à ce dossier. Le pourcentage de notre participation n'a jamais bougé. L'État a baissé sa participation – nous attendions 70 M€ de l'État, nous avons eu 30 M€, il était donc normal que nous baissions la nôtre.

Concernant l'économie, vous demandez quelles sont nos intentions quant aux aides au commerce et à l'artisanat. Elles sont simples. Monsieur Berkani a discuté avec tous les Présidents de Chambres consulaires dans les départements. Nous souhaitons poursuivre nos aides au commerce et à l'artisanat, mais il faut aider différemment. Nous avons réalisé une évaluation qui est à votre disposition. Monsieur Berkani va réunir la commission et rendra compte de l'évaluation. L'évaluation montre plusieurs choses : les aides sont très diverses d'un département à l'autre, même s'il s'agit de l'argent de la Région. Les avances remboursables à l'artisanat fonctionnent très bien, les aides au commerce sont disparates et posent de sérieux problèmes en raison de l'effet d'aubaine. Cela ne peut pas continuer ainsi. Quand on reprend un commerce dans le Cantal, on reçoit 7 500 €, même quand on l'a repris depuis six mois, alors que cela prouve que l'on n'en avait pas besoin ; c'est de l'effet d'aubaine ! Nous allons stopper ce système et instaurer des avances remboursables partout. Les avances remboursables fonctionnent pour l'artisanat, nous pratiquerons de la même manière pour le commerce, et ce sera toujours géré avec les Départements car cela ne pose pas de difficulté particulière.

Le second problème que posent ces aides est habituel lorsque l'on passe par des structures intermédiaires, notamment les Chambres consulaires : le destinataire final ignore tout de qui paie, et ce n'est plus acceptable. On ne peut pas accepter d'être les financeurs alors que le destinataire ne sait pas que c'est le Conseil général qui instruit et que c'est la Région qui finance. Il ne retient que la Chambre consulaire. Soit les Chambres consulaires acceptent de jouer le jeu de la transparence totale, soit nous nous passerons de leur intermédiaire.

Concernant l'agriculture, je répondrai d'abord à Madame Mollon que sur Saint-Beauzire, l'affaire n'est pas close. La décision est en suspens à ma demande. Le Préfet est très embêté dans ce dossier car le lobby agricole traditionnel ne veut pas de l'agriculture bio en ceinture périphérique de Clermont-Ferrand, mais tous les techniciens sont favorables à notre approche. L'avis n'est pas rendu, c'est encore possible. Nous débattons de cette question avec le Préfet.

Plus globalement, Monsieur Mallot ayant excellemment répondu à Monsieur Dugléry – nous en avons parlé à de nombreuses reprises –, je dirai simplement à Monsieur Dugléry que le modèle dominant en agriculture, développé depuis quarante ans, est un modèle mort. À nous de le comprendre et de le faire comprendre à nos agriculteurs. Force est de constater qu'ils le comprennent de plus en plus et qu'ils ne suivent plus le langage dominant qui leur est tenu. Vous avez signalé les 300 M€ qui ne sont qu'une goutte d'eau, annoncés par Monsieur Le Maire au SPACE de Rennes, mais vous n'avez pas dit que Monsieur Le Maire n'avait pas pu entrer au SPACE. Il a fait sa conférence de presse avec la FNSEA, sous la protection des gendarmes mobiles, comme il l'a fait l'année passée au Sommet de l'Élevage. Cela risque de se passer de la même façon à Cournon parce que les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à ne pas accepter ces politiques. Si l'Association des Producteurs Laitiers Indépendants (APLI) a tant de succès en France, il y a une raison à cela : ils ne se reconnaissent plus dans le langage politique qui leur est tenu par le ministère et par le syndicat majoritaire, lequel évolue également beaucoup. Monsieur Barrau, Secrétaire général de la FNSEA, participera au Salon de Cournon. Vous constaterez une évolution importante entre le langage qu'il tenait l'année passée et celui qu'il aura cette année. Je rencontre fréquemment ces personnes puisque je préside la Commission Agriculture de l'ARF ; cela me permet de percevoir les évolutions en cours, même si un long chemin reste à parcourir.

La Région apporte environ 8,5 M€ en crédits de paiements à l'agriculture. Arrêtez de dire que nous avons diminué la somme de moitié, nous n'allons pas recommencer le débat électoral ! Il est certain que nous ne faisons pas la Politique Agricole Commune. Le budget européen de l'agriculture pour les interventions directes diminue ou va le faire en suivant la ligne directrice de l'Europe, parce qu'un combat rude se tient actuellement en Europe, une majorité de pays souhaitant que l'on baisse le budget de l'agriculture ; ce n'est pas fait mais le débat est ouvert. Quant au budget français de l'agriculture, il baisse mais on n'en entend jamais parler. On ne parle que du modeste budget régional comme s'il pouvait inverser la tendance. Nous consacrons l'essentiel de nos moyens à diversifier l'agriculture, à aider nos agriculteurs à être plus économes, à produire plus localement. Je signale qu'en matière de bio par exemple, ceux qui ne l'ont pas fait devraient lire *Le Monde* de dimanche : le bio tente de plus en plus d'agriculteurs en France. Vous y lirez un céréalier dire qu'il y a 25 % à 40 % de baisse de rendement, mais que la production est payée deux fois plus cher. Vous y apprendrez que la France est très en retard en matière de conversion au bio. Selon l'Agence pour le développement de l'agriculture biologique, les surfaces converties les plus importantes en Europe se trouvent en Espagne, en Italie, en Allemagne, ce qui explique que nous importons chaque année 7 millions de litres de lait bio venant d'Allemagne. Vous y apprendrez que l'objectif du Grenelle de l'Environnement correspond à 20 % de surfaces agricoles bio en France : nous en sommes à 2 % en Auvergne, même si cela progresse actuellement beaucoup en nombre d'exploitations.

Quand vous indiquez que nous ne faisons pas suffisamment en faveur de l'emploi pour garder les jeunes, je vous rappelle – nous en discuterons en détail à l'occasion de la prochaine Session – que nous avons confié un travail à Monsieur Berkani pour la préparation d'une grande concertation et d'un forum sur « Nouveaux emplois, nouveaux services ». Cela fait partie des grands chantiers, en synergie totale avec les Assises sur l'avenir de la Jeunesse.

Concernant l'organisation administrative, Monsieur Dugléry, arrêtez de la caricaturer. Vous êtes membre du Comité Technique Paritaire, vous avez constaté qu'il y avait eu deux abstentions au mois de juin : la vôtre et celle d'un représentant syndical, voilà tout. Ne parlez pas d'augmentation de directions quand il y a diminution. C'est simple : l'équipe de direction avant la réorganisation comportait un directeur général des services et quatorze directions, soit un total de quinze. Aujourd'hui, il y a un directeur général des services, cinq directeurs généraux adjoints et deux directeurs de mission, soit huit au total. Il n'y a jamais eu d'avis négatif du Comité Technique Paritaire sur cette organisation, nous en avons parlé la semaine passée. Un important travail de présentation a été fait, de ma part et de celle des services : je suis le premier Président de Région à avoir réuni tous les services pour leur expliquer l'organisation. Certaines personnes n'ont pas encore d'affectation, c'est facile à comprendre : nous publions des postes, des candidats se présentent pour ces postes, s'ils sont retenus, les postes antérieurs sont libérés, ce qui donne lieu à un nouvel appel à candidatures. Nous en sommes au troisième. C'est la démonstration d'une méthode démocratique qui laisse à chaque agent de la Région des chances de concourir pour un poste. Si je décidais seul dans mon coin, le personnel ne serait pas satisfait.

Vous avez dit que « l'art de la politique revenait à faire des choix », et comme l'a rappelé Monsieur Mallot, « à rendre possible ce qui est souhaitable ».

M. MALLOT.- C'est Monsieur Ducléry qui l'avait dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est bien ce que nous faisons. Vous souhaitez être éclairé sur nos intentions : le débat d'orientations budgétaires le fera de façon plus approfondie, mais je peux déjà vous indiquer les bases sur lesquelles nous avons travaillé car elles ne sont pas secrètes.

Nous devons ramener l'investissement de la Région de 220 M€ par an en régime de croisière à 170 M€. Pour 2011, l'exécutif propose de diminuer de 20 M€ et quelques, en passant de 220 M€ à 200 M€. Nous proposons de faire attention à l'endettement et de garder sur la durée, jusqu'en 2014 et au-delà, une marge d'autofinancement et de ne pas descendre si possible en épargne brute au-dessous de 25 % parce que nous n'avons pas d'autres recettes que notre épargne. Si l'on endette trop la Région, en dehors du fait que chaque fois que l'on emprunte 10 M€ de plus, on hypothèque le fonctionnement l'année suivante de 1 M€. Nous ne dépasserons pas la durée de cinq ans de désendettement parce que j'estime, après analyse approfondie, que c'est la limite qui nous permet de garder une capacité d'épargne brute correcte.

Nous baisserons également nos dépenses de fonctionnement. Vous voyez des hausses mais ce sont des baisses, de 2 % tous confondus en 2011. Nous n'y sommes pas encore tout à fait. Nous ferons cela sans sacrifier nos priorités : la jeunesse, le développement durable, le nouveau modèle de développement auvergnat et tout ce que j'ai cité dans mon propos introductif.

Ne me demandez plus, de grâce, de financer les routes de l'État – je pensais que ce débat était dépassé –, ne nous demandez pas avec d'autres de financer ce qui l'est déjà – je pense au débat public sur le TGV. Remarquez a posteriori combien notre attitude est payante. On n'a jamais demandé dans le débat public sur le Poitiers/Limoges la moindre participation des collectivités. Peut-être était-ce parce que Madame Chirac était à l'origine du projet ? Pourquoi, sur le débat public sur la LGV POCL, les Régions devraient-elles participer ? On ne demande pas la participation des Régions dans le débat public sur la Route Centre Europe Atlantique ! Les cinq Régions ont décidé de ne pas financer, elles ont eu d'autant plus raison de le faire que l'État a trouvé le financement. C'est de sa responsabilité.

Il faut comprendre que la Région n'ira plus sur des compétences qui ne sont pas les siennes, en particulier sur des compétences régaliennes de l'État. D'autant qu'à l'heure où la loi est votée – ou va l'être – à l'Assemblée, même si le désaccord avec le Sénat est total, je vous rappelle que la compétence générale n'existe plus. Il faut que l'État arrête ce double langage qui consiste à faire voter une loi interdisant la compétence générale qui s'applique à tout le monde sauf à l'État. Nous financerons nos compétences strictes et ce qui présentera un intérêt majeur pour le développement de l'Auvergne.

Concernant le Contrat de Plan 2000-2006, la Région Auvergne n'a pas payé plus qu'elle ne le devait en matière de routes. Je fais procéder à une expertise juridique pour savoir si ce qui a été signé en 2000 sur la période 2000-2006 est toujours valable en 2010. Je n'ai pas encore la réponse. Si ce n'est pas valable, nous nous arrêterons.

Telles sont nos intentions et nos orientations. Nos divergences sur le fond sont réelles, ce qui me rassure plutôt, surtout dans le climat délétère actuel. Je préfère que nous ayons de grandes divergences sur le fond avec l'UMP, parce que, comme tous les Républicains sincères, je me sens très mal à l'aise dans une France qui s'assoit sur les valeurs de la République tous les matins.

Je vous remercie.

M. DUGLÉRY.- Monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez eu votre temps d'expression.

M. DUGLÉRY.- Vous reprenez la parole et l'opposition ne peut pas s'exprimer !

M. LE PRÉSIDENT.- Personne ne trouvait rien à redire quand le Président Giscard d'Estaing s'exprimait en son temps. C'est le privilège du Président, comme celui du Maire dans sa commune, d'apporter une réponse aux questions posées par les intervenants précédents. C'est fait, le débat est clos.

M. DUGLÉRY.- Vous reprenez nos propos en les déformant !

M. LE PRÉSIDENT.- Nous traitons maintenant les rapports. Monsieur Ducléry, il faut s'en tenir au règlement.

M. DUGLÉRY.- L'opposition ne peut donc pas s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Ducléry, l'opposition s'est exprimée pendant vingt minutes. Vous faites cela à chaque séance.

M. DUGLÉRY.- La majorité s'est exprimée pendant plus d'une d'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela s'appelle la proportionnelle.

Nous passons aux rapports de la Première Commission.

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION
présidée par Monsieur Jean MALLOT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

FONDS RÉGIONAL COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITÉ

Rapport n° 1, page 1, présenté par Monsieur Hamid Berkani

M. BERKANI.- Monsieur le Président, chers collègues, vous avez répondu, Monsieur le Président, de manière assez complète sur le dispositif que la Région a installé en 2007. La Région a procédé à une évaluation sur les trois dernières années. Cette évaluation vient de s'achever. Je vous livrerai deux chiffres destinés à rassurer Monsieur Ducléry.

Nos interlocuteurs, les Présidents des Chambres de Commerce et de Métiers qui étaient présents ainsi que les Vice-Présidents chargés de l'économie des quatre Départements ont, pour l'essentiel, souhaité que ce dispositif perdure. Nous les avons rassurés. Je n'ai pas senti l'inquiétude dont vous avez parlé Monsieur Ducléry. Si tel était le cas, Monsieur le Président a répondu quant à la poursuite des dossiers pertinents, d'autant que ce dispositif a permis d'accompagner et de créer 350 entreprises dont le taux de survie dépasse de plus de la moitié celui d'une entreprise classique.

Ce rapport propose une rallonge de 130 000 € pour le Département de l'Allier où les crédits, comme dans l'ensemble des Départements, sont bien consommés.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Ducléry, vous avez la parole.

M. DUCLÉRY.- Pourrions-nous avoir un état des lieux pour être constructifs ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous allez avoir l'évaluation.

M. DUCLÉRY.- Pour chaque département, de façon à savoir comme cela s'est passé.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mallot demande la parole.

M. MALLOT.- Monsieur Ducléry est bien placé pour savoir que nous avons convenu hier en Première Commission de présenter à cette commission – que j'ai l'honneur de présider – un bilan de ce dispositif d'aides afin que nous puissions préparer le budget 2011 sur cette base. Monsieur Berkani l'a d'ailleurs lui-même proposé.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Berkani m'avait effectivement demandé de réunir la commission pour le rapport d'évaluation. Je n'y vois que des avantages. Il faut en fixer la date.

M. BERKANI.- Elle est fixée au 8 novembre prochain.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est parfait. Je ne vois que des avantages à ce que certains élus s'associent à la commission.

M. MALLOT.- Oui, nous accueillons tout le monde.

M. DUGLÉRY.- C'est nouveau !

M. MALLOT.- Vous êtes de mauvaise foi.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au vote de ce dossier. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ?

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapport n° 2, page 5, présenté par Monsieur Hamid Berkani

M. BERKANI.- Monsieur le Président, vous avez été très complet sur ce dossier, vous avez communiqué tous les chiffres. J'en ajouterai un seul en plaçant l'outil aéronautique au quatrième rang national. La zone sud de l'aéroport est en développement. Tous les indicateurs sont positifs : le taux de croissance se situe entre 5 % et 8 %. Cela signifie que le nombre d'emplois dépasse les 40 emplois. C'est un gage complet de cohésion sociale et cela ne présente que des intérêts. Les chiffres sont mentionnés dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Coskun était intervenue sur ce dossier, je voudrais lui répondre sur le sujet des lignes aériennes. La partie industrielle de l'aéronautique fonctionne bien. Concernant les lignes aériennes, trois d'entre elles sont en progression : Lyon, Charles de Gaulle, Amsterdam. Compte tenu des fermetures intervenues en cours d'année, le nombre de passagers transportés en 2010 sera inférieur à celui de l'année passée mais nous pouvons nous appuyer sur ces nouvelles liaisons, sans compter les charters. Cent-cinquante charters se sont posés sur Clermont. Ils seront plus nombreux l'année prochaine même si les statistiques de fin d'année font apparaître un trafic global sensiblement inférieur. Nous ne pouvons que remonter.

M. DUBOURGNOUX.- Monsieur le Président, chers collègues, certains membres du groupe du Front de Gauche s'abstiendront, d'autres voteront favorablement.

Je souhaitais faire trois remarques. D'abord, Régional c'est Air France ; or nous nous interrogeons sur la volonté politique d'Air France qui paraît plus préoccupée par des objectifs de rentabilité financière que par l'efficacité économique et par l'équilibre territorial. Nous l'avons constaté avec la fermeture d'un certain nombre de lignes. Le constat est amer mais il existe, on peut le dire et le regretter.

Ensuite, les Conseillers régionaux communistes ont un avis plutôt favorable parce qu'il s'agit d'une filière porteuse pour la région Auvergne, avec de véritables atouts, des potentiels de formation loin d'être négligeables, un potentiel de matière grise et des atouts technologiques symbolisés par de grandes entreprises sur notre territoire, ce qui nous procure une longueur d'avance. Il faut préserver cette filière.

Enfin, on peut regretter le fait que sur un investissement total de plus de 17 M€, le secteur bancaire laisse 0,8 M€ à la charge des collectivités, alors que l'investissement total représente seulement trois pour mille des disponibilités bancaires en excédent sur les crédits. Aujourd'hui 5 Md€ sont inutilisés dans les banques auvergnates. On aurait pu espérer du secteur bancaire qu'il fasse un effort citoyen pour participer totalement à l'effort d'investissement sur une filière aussi importante pour le territoire auvergnat.

M. BONNICHON.- Monsieur le Président, comme vous le disiez précédemment, le développement de la plate-forme aéroport, c'est à la fois le pôle sud industriel et le pôle nord avec l'aérogare, au sujet duquel je voulais intervenir. Nous soutenons le développement de la zone sud, nous étions d'ailleurs présents à l'occasion de la pose de la première pierre.

Dans l'excellente interview de *La Montagne*, vous avez déclaré au sujet du développement de l'aéroport qu'avec le solde de 350 000 passagers, l'aéroport n'était pas menacé. Nous souhaitons partager votre optimisme. Nous pensons comme vous qu'il n'y a pas de fatalité à la décrue de la fréquentation mais aujourd'hui, l'aéroport de Clermont se situe au même niveau que celui de Limoges. Il semble que la Région Limousin et ses partenaires se soient affranchis depuis longtemps des dogmes contre les compagnies low cost. Je ne doute pas que vous ayez, comme nous tous dans cette Assemblée la volonté de faire du développement de l'aéroport un axe important. Nous souhaiterions qu'à l'occasion d'une prochaine Session, cette Assemblée puisse avoir un vrai débat de fond sur cet équipement collectif qui concerne l'Auvergne économique et l'Auvergne dans son ensemble. Que ce débat ait lieu au sein du Syndicat mixte est intéressant mais nous voudrions qu'il puisse avoir lieu sur le fond, à un moment ou un autre, au sein de cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Votre proposition ne pose pas de problèmes mais nous sommes trois collectivités à décider. Le débat sera un débat d'écoute mais la décision ne se prendra pas ici.

Je suis favorable à votre demande parce que, disposant d'un excellent travail d'analyse sur l'avenir de l'aéroport, cela évitera aux uns et aux autres de colporter des informations plus ou moins exactes. Étant membre du Syndicat mixte, vous savez Monsieur Bonnichon, que je lui propose toujours d'aller dans le sens des préconisations du rapport. Je peste moi-même contre Air France ; c'est une compagnie privée – bien qu'elle bénéficie encore d'une participation de l'État –, qui doit faire des bénéfices puisque c'est ainsi que fonctionne l'économie de marché. Si Air France perd de l'argent sur certaines lignes, elle arrête les liaisons. Elle n'est pas payée par l'État pour faire de l'aménagement du territoire.

Le rapport indique que nous devons développer l'accueil touristique en Auvergne, d'abord parce que les touristes étrangers en Auvergne ne sont pas suffisamment nombreux et parce que cela peut générer un trafic important sur l'aéroport, mais il n'y aura

pas de trafic étranger en Auvergne sans liaison aérienne avec l'étranger. Je ne vous proposerai pas de passer sous les fourches caudines de Ryanair, car ce qu'il propose est totalement indécent en termes de financement public, et parce que Limoges n'est pas Clermont. Limoges et Bergerac ont une chance, elles ont connu la Guerre de Cent ans qui a laissé des traces et a suscité une attractivité naturelle de l'Aquitaine et d'une partie du Limousin pour les Anglais qui y viennent naturellement ; ils ne connaissent pas l'existence de l'Auvergne !

Nous travaillons y compris avec Régional. Nous allons lancer un appel à projets auquel Régional et d'autres pourront répondre pour une desserte sur l'Angleterre mais hors modèle low cost. Cela ne signifie pas que nous ne participons pas pour certaines choses, mais payer le billet d'avion avec l'argent public à ceux qui veulent se rendre en Angleterre ou au Portugal ne présente pas d'intérêt. Nous sommes d'accord pour faire venir des Anglais à condition que ce ne soit pas le contribuable qui paie.

Nous vous présenterons une synthèse du rapport au cours du débat d'orientations budgétaires. C'est un véritable débat de fond que nous aurons mais sans vote.

M. BONNICHON.- Monsieur le Président, vous nous avez indiqué hier qu'il fallait passer de la position verticale à la position horizontale...

Mme PETIT.- Ondulatoire !

M. BONNICHON.- Il paraît intéressant que ce débat autour de l'aéroport – qui est un outil économique, touristique et d'aménagement du territoire – puisse être abordé, et pourquoi pas en dehors d'une Session, car ce dossier mérite plus que les dix ou quinze minutes que l'on peut lui accorder au cours d'une Session budgétaire, pour que nous puissions avoir connaissance de toutes les données du problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous lui consacrerons le temps nécessaire. Je vous fais remarquer que ce n'est jamais nous qui sommes pressés dans nos Sessions. Je fais l'objet de pressions pour que cela aille vite. Personnellement j'ai le temps, je ne fais que cela, c'est un choix. On peut faire durer les séances. Regardez qui manque en fin de séance habituellement. Je ne veux pas faire de procès d'intention mais nous avons le temps de discuter. Nous prendrons ce temps à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Bonnichon, je vous rappelle que les collectivités concernées sont au nombre de trois, il serait anormal d'accréditer l'idée que le Conseil régional fait pression sur les deux autres. Ce n'est pas décent. Je verrai dans quelles conditions ce débat peut se tenir. Il est légitime mais il a ses limites.

M. BERGOUGNOUX.- Monsieur le Président, vous dites que nous partons plus tôt que vos collègues de la majorité. Votre remarque est inutile car à l'occasion des deux précédentes Sessions, les votes qui se tenaient à la fin ont été acquis parce que nous étions là alors que de nombreux membres de votre majorité étaient partis très prématurément. Ne nous faites pas ce procès.

Par ailleurs, je partage entièrement l'observation faite par Monsieur Bonnichon. Il est important que toutes les composantes de la majorité s'expriment sur ce point. Nous

sommes convaincus que nous ne pouvons pas, nous, Conseil régional seul, imposer et décider à la place des deux autres collectivités associées au sein du Syndicat mixte. Une véritable réflexion doit être menée sur ce problème de la présence d'un réseau d'avions efficace en Auvergne, il en va de la place de l'Auvergne en Europe mais aussi dans le monde. C'est important. On ne peut pas avoir une économie dynamique sans cette composante en matière de transport.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux et Monsieur Bonnichon, vous enfoncez les portes ouvertes puisque je vous ai répondu favorablement pour l'organisation de ce débat. Vous prétendez que le débat aura lieu en quinze minutes, or le débat prendra le temps nécessaire. Je viens de répondre positivement dans les limites qui font que nous ne pouvons pas imposer quoi que ce soit aux autres. Le rapport et le travail que nous avons mené nous apprennent que nous ne revivrons jamais le passé pour des raisons techniques. Notre avenir est clairement décrit dans le rapport, il porte sur les liaisons aériennes sur le nord de l'Europe pour créer un flux touristique entrant, c'est le tourisme d'affaire et les charters. À partir de ce moment, nous n'aurons plus de hub à Clermont.

Le Président de Régional déclare que le hub de Régional à Lyon est en difficulté malgré le trafic qui s'intensifie entre Clermont et Lyon. Le problème des hubs est majeur. La réalité économique d'aujourd'hui n'est plus celle d'il y a dix ou quinze ans. Le rapport sera remis sous forme de synthèse, nous en débattons et vous pourrez vous exprimer comme vous le voudrez.

M. BERGOUGNOUX.- J'ai souhaité réagir, non pas pour enfoncer une porte ouverte, mais parce que vous avez cru bon d'ajouter que nous pouvions en discuter librement en Session, mais que nous voulions toujours hâter les choses. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Chassaigne.

M. CHASSAIGNE.- Je voulais ajouter quelques mots après avoir entendu les interventions des représentants de l'opposition dans cette Assemblée. Vous intervenez avec beaucoup de bonnes intentions, attirant l'attention sur les difficultés que vit l'aéroport mais la question est de savoir pourquoi nous en sommes là. Quelles sont les orientations politiques et économiques dans ce pays qui font que l'on renforce les zones les plus performantes, les plus compétitives, les gros aéroports pour répondre aux intérêts des actionnaires d'Air France ? Pourquoi la conception de l'aménagement du territoire que l'on avait dans ce pays depuis des décennies est-elle en train de disparaître ? La situation est là. On peut toujours crier au voleur mais il faut savoir pourquoi on en est là. On ne peut pas d'un côté regretter une situation et d'autre part, accepter une politique qui est justement à l'origine de la situation que l'on vit aujourd'hui. Ce sont des choix politiques, des choix économiques. On a abandonné les hub régionaux considérés comme insuffisamment compétitifs. C'est une conception de l'aménagement du territoire qui consiste à drainer vers les zones les plus performantes, vers les grandes métropoles notamment, et à abandonner le reste du pays. Il faut être logique dans les propos que l'on tient et tout prendre en compte. On ne peut pas pleurer sur les conséquences dans notre Assemblée alors qu'ailleurs, on soutient une politique qui provoque la situation que l'on vit aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- J'apporte une précision sur mes propos précédents : c'est le hub de la compagnie régionale Brit Air qui est en difficulté à Lyon et non pas celui d'Air France. Tous les hub régionaux sont en difficulté. La situation est différente pour les hub nationaux.

M. BERGOUGNOUX.- Je veux bien recevoir les critiques de Monsieur Chassaigne mais pas ses leçons, parce que ce genre d'évolution ne date pas, comme le laisse entendre son propos, de quelques années et de l'installation « d'une certaine majorité ». C'est inscrit depuis très longtemps dans l'évolution de notre pays. De la même manière, quand, Monsieur le Président, vous évoquez l'évolution de l'agriculture avec Monsieur Mallot, l'évolution libérale que vous dénoncez n'était pas le fait d'un simple gouvernement de droite pour dire les choses simplement. Les responsabilités sont très largement partagées. Quand on veut faire la leçon aux autres, il faut accepter de reconnaître ses propres responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous rappelle que nous en sommes au rapport n° 2. Je vous renvoie au règlement intérieur. J'arrête le débat sur ce sujet, je comprends que cela vous passionne, nous reprendrons cela à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Mme MOLLON.- Nous souhaitons que ce type d'aide soit dans le FRAE et non pas en aides exceptionnelles sur lesquelles nous avons toujours des réticences. C'est son montant qui l'a fait sortir du FRAE, or, selon nous, ce montant de 870 000 € est trop élevé pour notre collectivité. Vous nous avez dit ce matin que les avances remboursables fonctionnaient, pourquoi ne pas inscrire au moins une partie en avance remboursable ? Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise à l'attention de l'auditoire et de la presse que nous arrivons à 870 000 € sur ce dossier parce que celui-ci a été finalisé dans son principe en juillet 2008 avec le Président d'Air France alors que nous étions en compétition avec Lille. Le choix de Clermont n'était pas un choix naturel. Il a fallu à minima s'aligner sur les conditions économiques de Lille pour pouvoir discuter des conditions et des avantages techniques que pouvait présenter Clermont. Nous n'avons pas pu le passer en FRAE parce que cela ne rentre pas dans le FRAE. Par ailleurs, si nous n'avions pas proposé ce niveau d'intervention, le centre de Régional ne serait pas venu à Clermont mais se serait installé à Lille.

Le rapport est mis aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Le groupe Europe Écologie et trois abstentions.

Le rapport n° 2 est adopté : abstentions du Groupe Europe Écologie, de Madame Maité Ballais, de Madame Zubeyda Coskun et de Monsieur Yves Carroy du groupe Front de Gauche.

FILIÈRE FORÊT-BOIS

REGROUPEMENT DES FORÊTS SECTIONNALES

Rapport n° 3, page 19, présenté par Monsieur Hamid Berkani

M. BERKANI.- C'est un rapport technique sans incidence financière destiné à lever des fonds supplémentaires au FEADER.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.

RURALITÉ ET AGRICULTURE

CONTRAT RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION AGRICOLE

Rapport n° 4, page 23, présenté par Madame Marie-José Chassin

Mme CHASSIN.- Il s'agit d'apporter une aide exceptionnelle à la SARL « Côte à Côte ». Cette SARL, composée de cinq associés, va œuvrer pour la création d'un atelier collectif de transformation de viande. L'aide régionale permettra aux porteurs de projet de bénéficier d'un cofinancement européen du FEADER. Je vous propose d'attribuer une aide de 30 000 €.

M. BONNICHON.- Monsieur le Président, j'ai des questions techniques à poser sur ce dossier qui me paraît intéressant. Nous ne connaissons pas le nom du dirigeant de l'entreprise contrairement aux autres aides, bien que ce ne soit pas très important. Pourquoi ne s'agit-il pas d'un dossier économique classique ? Pourquoi faut-il passer par une aide exceptionnelle sur ce type de dossier ? Pourquoi abonde-t-on le programme bio alors qu'il n'est pas dit dans l'exposé qu'il s'agit d'un atelier de transformation de viande bio ?

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Chassin.

Mme CHASSIN.- Nous avons présenté ce dossier dans le programme « Contrat régional de diversification agricole » parce qu'il s'agit d'un atelier de transformation de viande et que les porteurs du dossier sont des agriculteurs.

Mme PETIT.- Pourquoi cela relève-t-il de l'exception ?

M. LE PRÉSIDENT.- Quel est le problème de fond ?

M. MALLOT.- Monsieur le Président, ce débat a eu lieu en commission. À la suite des explications de Madame Chassin et à l'issue du débat, la commission a compris qu'il

s'agissait d'une diversification agricole mais que ce dossier ne remplissait pas les critères habituels de la diversification agricole en raison du statut de la société (SARL). Le but était que ce dossier permette d'obtenir des financements FEADER. C'est pourquoi nous sommes obligés de sortir du cadre pour que le taux de subvention sur ce projet soit plus élevé qu'il ne l'est sur les opérations traditionnelles de diversification de façon à bénéficier du FEADER.

Nous avons convenu d'étudier pour le budget 2011 une éventuelle modification des critères qui s'appliquent aux programmes habituels de diversification agricole pour obtenir des taux permettant d'avoir du FEADER sans avoir besoin de passer par des aides exceptionnelles. Dans le cadre budgétaire actuel, le seul moyen pour aider cette entreprise sur un projet dont tout le monde reconnaît l'intérêt est d'avoir recours à une aide exceptionnelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Petit.

Mme PETIT.- Monsieur le Président, quand on travaille en tant qu'agriculteurs ou agriculteurs regroupés dans un GAEC, dans une EURL ou une société, on peut demander des aides FEADER. Je ne vois pas en quoi ce dossier est exceptionnel.

En revanche, merci d'avoir signaler qu'à l'avenir il faudrait peut-être revoir d'autres éléments qui pourraient être rendus éligibles dans le cadre de ce programme. C'est le travail que nous avons commencé avec le CRDTA pour proposer de revoir la ligne diversification dans le prochain budget, notamment par rapport à l'agrotourisme que vous appelez de votre vœu, Monsieur le Président, à inscrire dans votre prochain budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mallot a rapidement donné l'explication technique. Sur le budget de l'agriculture, le plafonnement est fixé à 150 000 €, or ce projet représente la somme de 222 119 €. Il faut pouvoir le financer correctement. Je ne vois pas où se situe le problème, l'essentiel étant qu'il soit financé.

Mme PETIT.- D'accord, on déplafonne.

M. BONNICHON.- Ce n'est pas parce que nous posons une question qu'il y a un problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans ce cas, on ne rebondit pas quand la réponse a été donnée. Je mets le rapport n° 4 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Rapport n° 5, page 28, présenté par Madame Marie-José Chassin

Mme CHASSIN.- Au cours des exercices 2006 et 2007, la Région avait engagé un programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole en faveur de 148 exploitations. Suite à une relance effectuée dans le courant du mois de juin auprès des quatre directions départementales des territoires, il s'est avéré nécessaire de mettre à plat ces demandes.

Ce rapport est sans incidence budgétaire. Je vous propose que nous puissions procéder au règlement des subventions restant à verser au titre de ce programme. Pour cela, il convient que nous dérogeons, selon le cas, aux articles 6 et 8 des règlements financiers et que nous prorogions d'un an chaque dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Je mets le rapport n° 5 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CONVENTION D'ATTRIBUTION PAR UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'UNE AIDE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR D'UNE ENTREPRISE D'INSERTION SOUS FORME ASSOCIATIVE

Rapport n° 6, page 33, présenté par Madame Pascale Semet

Mme SEMET.- L'association Rapid'Net est une entreprise d'insertion qui emploie 12 salariés en situation d'exclusion sociale et professionnelle dans le secteur de la blanchisserie et du pressing. Elle a besoin de consolider sa trésorerie pour poursuivre son développement. Comme le veut la loi, la Communauté de Communes du Val de Besbre sollicite notre accord afin qu'elle puisse attribuer à cette entreprise d'insertion une aide directe de 20 000 €.

Je vous demande de bien vouloir délibérer en ce sens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Je mets le rapport n° 6 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 6 est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME

AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE

Rapport n° 7, page 37, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit du débat sur Auvergne Nouveau Monde. De nombreux débats ont eu lieu sur ce rapport. J'ai décidé de le rapporter moi-même pour lever une ambiguïté : ce n'est pas un rapport « Tourisme ». Ce rapport concerne de façon transversale l'Auvergne puisque l'idée est de rendre notre région plus attractive à travers une image que chaque Auvergnat, chaque entreprise, chaque association, doit s'approprier « Auvergne Nouveau Monde ». Nous sommes au début d'un dispositif qui doit véhiculer une image très positive d'un nouveau modèle de développement qui va de l'économie à la prise en compte du lien social et à l'amélioration de la condition des Auvergnates et des Auvergnats.

Demain, si nous réussissons ce que nous entreprenons – comme le Valais en Suisse ou la Région Picardie l'ont fait avant nous –, le slogan « Auvergne Nouveau Monde » figurera sur la bouteille Volvic, sur le pneu Michelin, à l'ASM et dans les quartiers difficiles. Nous passons transitoirement par le Comité Régional du Tourisme mais cela ne durera qu'un temps. Il faut mettre en place une structure de préfiguration, ce sera fait avant la fin de l'année 2010. Ce sera sans doute une association.

En attendant, nous demandons au CRDTA de porter le dossier comme cela a été fait initialement et à son directeur de consacrer 50 % de son temps à cette affaire. Nous avons réorganisé son poste. Il ne s'occupera plus du fonctionnement courant du CRDTA, cette tâche reviendra au directeur adjoint. Dès qu'une structure adéquate sera mise en place, nous déciderons de la poursuite à donner. Il s'agit pour l'instant d'écrire la stratégie pour porter « Auvergne Nouveau Monde » et de faire en sorte que cela rassemble tout le monde. C'est une action de pédagogie qui sera conduite pendant cette période.

Madame Ballais.

Mme BALLAIS.- Au sujet de ce regroupement autour de la marque « Auvergne Nouveau Monde », nous avons bien compris que l'objectif était de rassembler et de permettre une meilleure identification de la région que celle que nous connaissons aujourd'hui, à l'échelle de l'Europe et au-delà. Ce n'est pas une mauvaise idée. Ceci étant, il est fait référence dans le rapport à un certain nombre de paradigmes économiques qui peuvent faire penser que nous rentrons dans la compétitivité, dans la concurrence internationale et que nous intégrons les objectifs de la mondialisation libérale au niveau de l'Auvergne. Dans les discussions que nous avons eues au sein de la majorité, nous avons compris qu'un travail aurait lieu mais je voudrais rappeler qu'il portera surtout sur la transformation sociale, en particulier sur le développement de l'économie sociale et solidaire, du tourisme social et ce qui touche à l'éducation populaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bonnichon.

M. BONNICHON.- Sur le fond, l'idée me paraît bonne. Vous avez cité des exemples de régions françaises européennes, nous pourrions citer l'exemple du Cantal avec la Marque Rouge que pilote Monsieur Vincent Descoeur avec le même état d'esprit.

Sur la forme, ma question rejoint l'avis du CESER. Pourquoi mettre en place une structure de plus et pourquoi ne pas confier cette mission au CRT ou à l'ARDTA ou encore à l'ARDE ? Il faudra financer demain une structure supplémentaire avec un directeur, des personnels, des chargés de mission. Peut-être n'ai-je pas suffisamment d'éléments pour juger ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour répondre à Madame Ballais, le rapport va plus loin et est orienté économie.

Pour répondre à Monsieur Bonnichon, il ne s'agit pas de la marque de la Région. Faire porter par le CRT, l'ARDE ou l'ARDTA signifierait que c'est la Région. Cette affaire ne sera réussie que si cette marque est appropriée par tous les acteurs, quels qu'ils soient, de la région Auvergne et par tous les Auvergnats. Nous n'avons pas l'intention de générer des frais de fonctionnement. Si nous mettons en place une association, elle sera partenariale et nous redéploierons des moyens humains existants pour s'en occuper. Nous redéploierons également des crédits de communication des agences, etc. sur cette opération. Soyez rassurés, cette structure à venir n'est pas faite pour générer des frais supplémentaires mais pour consacrer un partenariat. Par ailleurs, il y aura des comités techniques et un comité de pilotage. Dans ce dernier, je veillerai à ce que la Région soit représentée dans ses composantes politiques.

Madame Petit demande la parole. J'aimerais que vous vous mettiez d'accord pour qu'un seul intervenant prenne la parole par groupe.

Mme PETIT.- Monsieur le Président, mettez-vous d'accord pour savoir comment nous travaillons en commission. Le dossier a été présenté aujourd'hui à la Première Commission alors qu'il a été débattu en Troisième Commission. Je sais c'est la transversalité même si celle-ci peut être un peu « ondulatoire », comme l'a souligné Monsieur Bergougnoux.

M. LE PRÉSIDENT.- Le caractère ondulatoire ne convient pas à cette transversalité. J'ai posé le problème en Conférence des Présidents ce matin. J'ai proposé – Monsieur Dugléry l'a accepté –, que le Directeur général adjoint en charge de ces secteurs étudie avec les Présidents de groupe comment nous pourrions améliorer la situation, notamment avec l'approche « rapport au fond, rapport pour avis ». Je pense qu'il s'agit plus d'un faux problème que d'un vrai problème, c'est ce que j'ai ressenti à la Conférence des Présidents. Monsieur Mallot a sans doute un point de vue à donner.

M. MALLOT.- Je pense que la question de la transversalité porte sur trois dossiers par an. Il peut y avoir un rapport pour avis et un rapport au fond sur ces trois dossiers, sans pour autant être obligé de formaliser cela. Je ne pense pas que ce soit indispensable. Le fait de participer à telle commission ne nous empêche pas les uns et les autres de nous intéresser aux dossiers des autres commissions, c'est même le rôle de tout Conseiller régional. Cela n'empêche pas non plus les groupes politiques de débattre des dossiers et de faire en sorte que pour chaque dossier, un orateur du groupe concerné

s'exprime. C'est le fonctionnement habituel des groupes politiques, je ne doute pas que Monsieur Dugléry veillera à l'avenir que cela se passe ainsi à l'UPA.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le rapport n° 6 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Madame Arlette ARNAUD-LANDAU</p>

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LA FORMATION
ET ACTIONS TRANSVERSALES

ACCORD DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LES CONSEILS RÉGIONAUX
POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE FORMATION

Rapport n° 8, page 47, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- L'Assemblée générale de l'ARF a validé le principe de projet de convention générale de partenariat pour définir les modalités de prise en charge des stagiaires qui suivent des formations en dehors de leur région d'origine. Le principe est le suivant : pour tous les stages financés par les Conseils régionaux dans le cadre du PRDF, toutes les formations à concours d'entrée comme les formations sanitaires et sociales, tous les apprentissages, le stagiaire originaire d'une région qui est accueilli dans une autre sera pris en charge par le Conseil régional où se situe l'organisme de formation, dans les mêmes conditions que s'il était originaire de la région d'accueil.

En revanche, les personnes qui peuvent prétendre aux aides individuelles à la formation seront financées par leur région d'origine même si elles suivent leur formation dans une autre région.

L'accord-cadre qui vous est présenté comporte des modifications car toutes les Régions n'avaient pas répondu au moment où l'accord-cadre est sorti. L'article L.214-12 du Code de l'Éducation n'y figurait pas, il a été ajouté. Dans le cadre de l'accueil, un ajout mentionne « un accueil sans condition des stagiaires de toutes origines géographiques » et il est spécifié que les stagiaires sont pris en charge par la région d'accueil.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Je mets le rapport n° 8 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

M. MALLOT.- Excellent rapport !

LYCÉES

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Rapport n° 9, page 51, présenté par Madame Dominique Bru

Mme BRU.- Le rapport n° 9 concerne la fixation des tarifs des services d'hébergement et de restauration. Lors de la Session des 24 et 25 juin 2010, notre Assemblée a voté le taux d'encadrement à 1,20 %, sur la base des calculs que nous avons retenus en 2007, 2008 et 2009, à savoir sur l'indice global du prix à la consommation. Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter d'une part les tarifs proposés par les établissements, et d'autre part d'accorder des dérogations particulières à trois lycées.

Pour votre information, l'étude qui a été confiée au cabinet KPMG pour comprendre notamment les écarts tarifaires entre les établissements suit son cours. Pour 2011, nous devrions être en mesure de déterminer le coût réel de l'hébergement et de la restauration et engager ainsi une réflexion pour la détermination d'une politique tarifaire régionale.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Je mets le rapport n° 9 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité.

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DES MANUELS SCOLAIRES

Rapport n° 10, page 120, présenté par Madame Dominique Bru

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons déjà largement débattu de cette question ce matin.

Mme BRU.- Ce rapport concerne les manuels scolaires et plus précisément l'impact de la réforme des lycées sur notre dispositif « gratuité des manuels scolaires ». Vous l'avez dit ce matin, la réforme des lycées a entraîné une importante refonte des programmes, a conduit au renouvellement complet des manuels scolaires en classe de seconde et a remis en cause notre dispositif qui avait été pensé sur un cycle de trois ans sur l'achat et la revente des livres d'occasion, les élèves de première ne pouvant plus revendre leurs manuels aux élèves de seconde. Aussi, nous n'avons eu de cesse de dénoncer les conditions de renouvellement de ces manuels imaginées sans concertation avec les collectivités territoriales, et qui aboutit à une charge supplémentaire pour les familles.

Nous avons pensé qu'il était fondamental d'allouer une aide exceptionnelle complémentaire de 60 € à chaque élève inscrit en classe de première pour compenser le manque à gagner occasionné par la non-revente de ses livres.

La mise en œuvre de cette aide nécessitera, Monsieur Ducléry, le recours à un prestataire, car nos services ne disposent pas des moyens humains pour assurer cette opération qui sera faite de la façon suivante : le Conseil régional transmettra un formulaire à chaque lycéen concerné, l'élève devra le retourner à l'établissement qui le renverra au Conseil régional qui saisira et contrôlera toutes les informations afin d'effectuer un virement sur le compte bancaire ou postal des familles.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Monsieur Ducléry.

M. DUCLÉRY.- Je vous renouvelle au nom de mon groupe la proposition que j'ai eu l'occasion de faire précédemment. Cela éviterait toutes ces opérations comptables ainsi que de payer à un prestataire la somme de 200 000 €. Nous irions définitivement vers la gratuité.

J'ajoute, Monsieur le Président, qu'un courrier du proviseur du lycée Roger Claustres vient d'arriver et indique que les 300 000 € n'ont pas été réglés alors que vous affirmiez plus tôt que tout était réglé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'affirme à nouveau. Tout était réglé lorsque la lettre du proviseur est arrivée. Si vous vouliez aller plus loin, cela mettrait en cause le personnel, ce qui serait très ennuyeux. Je vous répète que l'on ne peut pas payer quand on n'a pas de facture Monsieur Ducléry. Le proviseur le sait. Cela suffit, il est payé, il n'a pas de problème de trésorerie.

M. MALLOT.- Les courriers se sont croisés.

Mme PETIT.- C'est incroyable !

M. LE PRÉSIDENT.- Qu'est-ce qui est incroyable ? Je vous dis que le problème est réglé et vous mettez cela en cause.

M. DUCLÉRY.- Nous venons de le vérifier.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez vérifié qu'une lettre du proviseur était bien arrivée vendredi dernier. Or, à ce moment, c'était réglé. Le proviseur est venu me voir la semaine dernière, à l'occasion d'une réunion des proviseurs et j'ai immédiatement donné les instructions aux services mais ceux-ci m'ont fait remarquer qu'ils n'avaient pas reçu la facture.

Depuis, le nécessaire a été fait, les factures sont arrivées mais l'établissement nous demande de financer des frais de déménagement internes que la Région n'a pas à prendre en charge et qui doivent être payés sur les frais d'établissement. Je connais suffisamment le dossier pour que vous puissiez me croire quand je vous annonce que les factures sont réglées, sauf celles que nous ne réglerons pas.

Je mets le rapport n° 10 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

Nous arrêtons et nous reprendrons à 14 heures.

La séance est suspendue à 12 heures 32.

*La séance est ouverte à 14 heures 09
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

Monsieur Bussière, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

M. Gustave Alirol
Mme Arlette Arnaud-Landau
Mme Anna Aubeis
Mme Maïté Ballais
Mme Marie-Michelle Bayle
M. Michel Bergougnoux
M. Hamid Berkani
Mme Fatima Bezli
M. Frédéric Bonnichon
M. Christian Bouchardy
M. Luc Bourdige
Mme Dominique Bru
M. Alain Bussière
M. Yves Carroy
M. André Chapaveire
Mme Marie-José Chassin
Mme Zubeyda Coskun
M. Éric Dubourgoux
M. Daniel Dugléry
M. Jean-Michel Guerre
M. Olivier Harkati
Mme Sylvie Lachaize

Mme Claudine Lafaye
Mme Marie-Claude Léguillon
M. Marc Maisonneuve
M. Henri Malavaud
M. Jean Mallot
M. Alain Mercier
Mme Yvette Mercier
M. Jean-Marc Miguët
Mme Agnès Mollon
Mme Marie-Agnès Petit
M. Pierre Pommarel
Mme Bernadette Rondepierre
Mme Nicole Rouaire
M. Lionel Roucan
Mme Pascale Semet
Mme Marie-Thérèse Sikora
M. René Souchon
Mme Karine Vacant-Pasciuto
Mme Isabelle Valentin-Prébet
Mme Évelyne Valentin-Vissac
Mme Émilie Vallée

Sont absents ou excusés :

M. André Chassaigne
M. Brice Hortefeux

M. Claude Malhuret
M. Alain Marleix

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION
présidée par Monsieur Jean MALLOT

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME

AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE

Rapport n° 7, page 37, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT. - Madame Petit m'a demandé la parole.

Mme PETIT. - Merci Monsieur le Président. L'article 34 du règlement intérieur permet à un Conseiller régional d'intervenir trois fois. Ce matin je suis restée polie, vous avez cédé la parole à Monsieur Mallot. Je voudrais en ce début d'après-midi redire les positions du Groupe de l'Union pour l'Auvergne concernant le rapport sur « Auvergne Nouveau Monde » qui a été débattu ce matin mais qui l'a également été en Troisième Commission.

Vous dites Monsieur le Président – on peut d'ailleurs le lire dans la presse –, qu'il faut garder les jeunes, qu'il faut en faire venir d'autres car le premier problème de l'Auvergne est démographique. Vous voulez montrer que l'Auvergne est conquérante, tant sur les plans économiques que technologiques. Nous sommes d'accord avec vous pour dire qu'il faut montrer cette Auvergne, montrer qu'elle est une région d'accueil et d'innovation et qu'il fait bon y vivre.

D'ailleurs, en tant que chef d'orchestre de cette région Auvergne, vous avez mis en place plusieurs partitions pour parvenir à cet objectif, notamment avec les missions de l'ARDTA, de l'ARDE, du CRDTA, de nombreux outils de communication. On peut citer moult sites Internet (auvergne.org, auvergne.eu, auvergne.info, auvergne.fr, auvergne-tourisme.info, auwwwergne.com, auvergnelife, regionauvergne.biz). On pourrait parler aussi du nouveau logo qui a été mis en place par le CRDTA, et l'on pourrait rajouter le minimag de l'ARDTA ou encore les Urbanophiles, les émissions de la Chaîne de Demain, ou encore le développement du label Qualité Accueil.

Dans l'objectif de mettre en œuvre une nouvelle stratégie, nous pensons que c'est de la mission première et évidente du CRDTA que d'assurer ce travail d'animation. D'ailleurs, nous remercions Monsieur Chapaveire de nous avoir remis une documentation dans laquelle nous voyons que pour un budget de 5,6 M€ au CRDTA, nous avons 46 salariés. Si nous comparons à la Région Normandie qui affiche elle aussi un budget d'environ 5,6 M€, celle-ci n'a que 29 salariés. Nous avons tout le potentiel de compétences et de professionnels au sein du CRDTA pour assurer ce premier travail d'animation, d'engineering, rassembler les principaux acteurs avant même, comme vous l'indiquez dans votre rapport, de créer un nouveau logo (40 000 € à 50 000 €), de créer un site Internet ou encore de réaliser un clip.

Je voudrais aussi attirer votre attention, Monsieur le Président, sur le fait qu'actuellement aucun des comités départementaux de tourisme n'est informé de cette nouvelle démarche. Cette ANM (Auvergne Nouveau monde) – à ne pas confondre avec l'ANEM, l'Association Nationale des Élus de Montagne – vous a peut-être été inspirée par le nom de ce petit village de Haute-Loire qui s'appelle Le Nouveau Monde. En tout cas, dans cette nouvelle symphonie que vous voulez composer, nous vous demandons, notamment dans un cadre budgétaire contraint, de revoir votre partition dans la mise en œuvre de la nouvelle marque puisqu'il s'agit bien d'une nouvelle marque décrite à plusieurs reprises.

Nous pensons qu'il y a d'autres priorités mais nous l'avons bien compris, Monsieur le Président, c'est pour continuer sur les chapeaux de roue de la communication que vous voulez encore œuvrer pour être, non pas le roi du monde, mais le « roi de la com » en allant décrocher peut-être quelques prix qui s'ajouteront aux nombreux prix que vous avez déjà obtenus.

L'ensemble du groupe UPA s'abstiendra sur ce rapport concernant Auvergne Nouveau Monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Étant donné qu'il est déjà voté, il m'est demandé de faire une rectification de vote. Ce n'est pas dans le règlement mais je veux bien l'accepter.

Je reprends le vote de ce dossier mais je ne le referai plus jamais ; aucun article du règlement intérieur ne permet de revenir sur un vote. Néanmoins, de brillants universitaires m'ont aujourd'hui démontré que le modèle de développement dans lequel nous sommes est mort et que nous avons raison de vanter le nouveau modèle de développement dans lequel s'engage l'Auvergne, qui sera symbolisé par cette plate-forme de marque Auvergne Nouveau Monde. Cela m'a mis de très bonne humeur.

Je mets aux voix le rapport n° 7. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Le groupe UPA.

Le rapport n° 7 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION
présidée par Madame Pascale SEMET

PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE NATUREL
PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GORGES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE :
APPROBATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE INITIAL
ET DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GORGES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

Rapport n° 11, page 123, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Le rapport n° 11 concerne le projet de création du Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier Margeride, plus exactement la création de l'association de préfiguration, sans incidence budgétaire.

Les associations de préfiguration sont destinées à travailler à l'élaboration de ce que pourrait être un projet de Parc et à l'établissement d'une Charte. La Charte de Parc est un document d'animation territoriale très important qui dure douze ans.

Nous nous sommes intéressés à la création de cette association de préfiguration dans le Haut-Allier pour deux raisons :

- la reconnaissance d'un territoire comme un espace remarquable et unique. Le patrimoine naturel paysagé et culturel est d'intérêt régional bien sûr, national, certainement, et européen très certainement ;
- la volonté des communautés de communes et des communes qui sont dans ce périmètre d'études aujourd'hui et qui voulaient s'engager dans la démarche d'un projet de PNR. Je parle de communes et d'intercommunalités parce que dans l'autre cas de figure que je vous présenterai, les intercommunalités étaient moins demandeuses.

Je vous propose d'engager la phase de préfiguration de ce Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier Margeride, d'approuver les statuts de l'association qui vous sont proposés, d'autoriser le Président à siéger à l'Assemblée générale de l'association de préfiguration et de désigner cinq Conseillers régionaux pour siéger lors de cette Assemblée générale.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir sur le dossier ? Madame Petit.

Mme PETIT.- Concernant cette proposition d'association pour le Parc Naturel Régional des Gorges du Haut-Allier Margeride, nous avons quelques remarques à faire.

D'abord, le groupe UPA souhaite que deux de ses représentants puissent siéger à la future association et au comité syndical.

Ensuite, ma seconde remarque porte sur la représentation des communes dans le cadre de cette association et dans celui du comité syndical puisque les communes n'auront qu'un quart des voix au Conseil d'administration. Comme l'ont souligné plusieurs élus locaux, les avis pourront donc être pris sans l'avis des communes. Enfin, le périmètre n'est pas figé, les communes peuvent encore évoluer dans leur choix.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques, il n'en demeure pas moins que nous approuverons cette proposition d'association.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant la représentation de la minorité, nous appliquons strictement la proportionnelle. Nous avons refait le calcul hier, la proportionnelle au plus fort reste fait quatre et un. J'ai fait appeler le Président du Conseil général de la Haute-Loire pour lui demander d'appliquer la proportionnelle. Il y aura une majorité écrasante de Conseillers généraux dits « de droite » dans la Haute-Loire. Je ne peux pas appliquer la proportionnelle seulement de temps en temps. Vous avez l'assurance d'une très forte représentation au Conseil général, elle est ici minorée pour l'instant.

Il est de mauvaise politique à mon sens de rentrer dans une démarche en invoquant des aspects majoritaires et minoritaires car si nous devons faire fonctionner un Parc au vote majoritaire, cela n'ira pas loin. L'idée même du Parc, c'est le consensus. Quand je suis allé à Langeac pour la délibération du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT), j'ai constaté avec plaisir que le vote a été acquis à 88 %. C'est énorme et cela signifie que grâce au bon travail du SMAT, le consensus est réalisé. Je ne voudrais pas qu'on le casse. C'est pourquoi je veille à ce que la règle de la proportionnelle soit respectée. On me le reproche d'ailleurs dans d'autres circonstances mais je l'applique dans tous les cas.

M. BERGOUNOUX.- Au sujet de cette représentation, je lis en page 135 du rapport que le Conseil d'administration est composé de dix membres dont quatre sont élus par le collège des Régions – trois pour la Région Auvergne et un pour le Languedoc-Roussillon – de trois membres pour les Départements dont deux pour le Conseil général de la Haute-Loire et un pour le Conseil général de la Lozère. Je ne comprends pas comment le Conseil général de la Haute-Loire peut donner une large majorité.

M. LE PRÉSIDENT.- J'aimerais bien qu'il nous donne une large majorité !

M. BERGOUNOUX.- C'était freudien dans mes propos et j'attendais de votre part que vous équilibriez. Sur le fond, vous avez souhaité le consensus, je sais que vous vous abritez derrière la représentation proportionnelle, je peux le comprendre, mais il y a une majorité et une opposition. Si l'on raisonne en ces termes, nous pouvons demander deux représentants.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport étant de 3/5, le dernier siège est pour la majorité.

M. ROUCAN.- Je suis désolé d'entendre ces propos qui ont déjà été tenus en commission. Nous en avons discuté. Nous allons essayer de rendre cette association de préfiguration active après vingt ans de discussions de ce genre sur la représentation des communes. Je répète que l'organisation d'un Parc Naturel Régional relève du domaine de la Région. Nous voulons éviter de rentrer dans un rapport de force comme vous avez l'air de le souhaiter sans que je comprenne pourquoi. Si c'était le cas, nous pourrions déjà renoncer au projet de territoire ou continuer à en discuter pendant vingt ans comme ce fut le cas dans le passé.

Je rappelle que le périmètre est encore flou en dehors du cœur de périmètre incontestable figurant sur vos cartes. J'espère que ce projet ne sera pas issu d'un rapport de force sur un territoire mais d'un consensus et d'un travail commun. Je ne comprends pas la différence que peut apporter un élu de plus. La Région représentera tous les groupes politiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit de l'application d'un principe et de l'idée qu'il faut avancer dans un consensus sur un Parc.

Nous devons passer à la désignation.

M. MALLOT.- Monsieur le Président, au nom du groupe Socialiste et Républicain que je préside, je propose la candidature de Monsieur André Chapaveire et de Madame Arlette Arnaud-Landau.

J'ajoute Monsieur Michel Bergougnoux, Monsieur Pierre Pommarel et Madame Évelyne Valentin-Vissac.

M. CHAPAVEIRE.- Madame Petit pourra siéger au titre du Conseil général, cela ne posera pas de problème.

Mme PETIT.- Merci Monsieur Chapaveire !

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le rapport n° 11 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie parce que c'est la preuve que vous avez saisi l'esprit de consensus.

PATRIMOINE NATUREL
PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC :
APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION D'ÉMERGENCE
DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC

Rapport n° 12, page 141, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- L'esprit du rapport n° 12 est similaire au rapport précédent. Vous trouverez la description du projet dans lequel la Région Auvergne est moins impliquée, étant donné la répartition géographique du nouveau périmètre.

Je vous propose d'approuver les statuts de l'association d'émergence du projet du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, d'autoriser le Président à siéger à l'Assemblée générale de l'association et de désigner deux Conseillers régionaux qui siégeront dans cette Assemblée générale. Si la proportionnelle s'applique, Monsieur le Président, cela signifierait que la majorité aurait deux places. Je suppose que vous aurez une proposition différente à faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas moi qui ai une proposition à faire mais Monsieur Mallot.

M. MALLOT.- Pour l'Aubrac, je propose Monsieur Marc Maisonneuve.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord.

M. ROUCAN.- On propose donc de faire 50/50. C'est une ouverture, je tiens à le signaler.

M. MALLOT.- C'est énorme !

M. LE PRÉSIDENT.- Qui siégera pour l'UPA ?

Mme PETIT.- Ce sera Madame Sylvie Lachaize.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le rapport n° 12 aux voix avec les désignations de Monsieur Maisonneuve et de Madame Lachaize. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES RÉGIONALES

RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION SOLOGNE ET BOCAGE BOURBONNAIS EN TANT QUE PAYS

Rapport n° 13, page 153, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ce territoire est situé autour de Moulins. Nous travaillons avec cette association depuis 2007 et le contrat est terminé. Pour pouvoir continuer à contracter avec la Région, ce territoire doit passer sous la forme d'un Pays au sens de la loi Voynet afin de pouvoir ouvrir la négociation d'un Contrat « Auvergne + » de 2^{ème} génération. La Présidente de ce territoire, Madame Bardet, ainsi que l'unanimité des conseils communautaires concernés – soit cinq communautés de communes qui représentent 83 communes et 90 000 habitants – ont mis en place un conseil de développement qui fonctionne. C'est le même que celui du comité de programmation LEADER, ce que je trouve judicieux car cela évite des redondances.

Comme vous le savez, les territoires doivent travailler à une Charte de Pays. Ce document reprend les principaux axes de développement, à savoir : l'attractivité du territoire, l'emploi et le développement économique, ainsi que les questions d'environnement, de patrimoine et de culture qui ont été mis en exergue dans le document que vous avez peut-être reçu. Quoi qu'il en soit, vous pouvez consulter celui que je tiens à votre disposition.

Toutes les délibérations des communautés de communes sont concordantes. Rien ne s'oppose, Monsieur le Président, à ce que nous reconnaissons cette association Sologne et Bocage Bourbonnais en tant que Pays au titre de la loi Voynet et à accepter la négociation d'un Contrat « Auvergne + » 2^{ème} génération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le rapport n° 13 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

CONTRAT DE PARTENARIAT « AUVERGNE HAUT DÉBIT » : RAPPORT ANNUEL 2009 DU TITULAIRE FRANCE TÉLÉCOM

Rapport n° 14, page 161, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons pas à délibérer sur ce rapport. Avez-vous des observations ?

Mme PETIT.- Nous avons fait une remarque en commission. Vous nous dites que la Région Auvergne est la première Région de France à être couverte par le Haut Débit, il n'en demeure pas moins que techniquement, ce n'est pas encore le cas. France Télécom a encore du travail, par forcément dans des fonds de vallées dont on pourrait penser qu'ils sont inaccessibles, mais dans des cas isolés ici ou là, sur des plateaux des quatre départements auvergnats où les habitants n'ont pas accès à Internet. C'est une petite frange de la population mais il ne faut pas lâcher la bride et inciter France Télécom à poursuivre ses travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait, nous avons terminé le PPP (Partenariat Public Privé) depuis fin mars 2009. Nous avons ajouté un certain nombre de communes par la suite, notamment au titre du Plan de relance européen et du million d'euros que nous avons obtenu au mois de juin. Dans ses travaux, hors partenariat public privé, France Télécom doit faire sauter les démultiplexeurs, mais cette opération n'est pas terminée. Vous pouvez nous signaler les cas de votre connaissance, cela me permettra d'intervenir auprès de France Télécom. Il est utile d'intervenir pour signaler les problèmes identifiés.

Il est donné acte du rapport n° 14.

CRÉATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP)
CENTRE RÉGIONAL AUVERGNAT
DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (CRAIG)

Rapport n° 15, page 230, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai longuement évoqué cet important dossier dans mon propos liminaire. C'est un dossier technique mais également très politique au sens noble du terme puisque nous avons décidé de créer un groupement d'intérêt public avec l'État, l'IGN, les départements et les communautés d'agglomération. Il ne manque que l'adhésion de Clermont Communauté qui arrivera, je l'espère, rapidement.

Le Président du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), également député, me confiait à l'instant que nous avons entrepris une opération très innovante puisque nous sommes la seule Région à avoir réussi à mobiliser l'Institut Géographique National.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le rapport n° 15 aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION
présidée par Monsieur Pierre POMMAREL

ENVIRONNEMENT

PATRIMOINE NATUREL
AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE CHARTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
PRÉALABLE À LA DEMANDE D'AVIS INTERMÉDIAIRE DE L'ÉTAT

Rapport n° 16, page 251, présenté par Monsieur Christian Bouchardy

M. BOUCHARDY.- Merci Monsieur le Président. L'approbation que nous demandons par rapport à l'avant-projet de Charte du Parc Naturel Régional est d'une très grande importance puisque le Parc travaille depuis plusieurs années sur un sujet complexe et difficile pour lequel il convient de trouver de nombreux équilibres.

J'aurai l'honneur de présider la délégation auvergnate qui proposera cet avant-projet de Parc au Conseil National de Protection de la Nature dès le 19 octobre. Nous avons rencontré la plupart des acteurs nationaux et régionaux sur le terrain. Ce dossier est délicat et difficile. Mon espoir est d'obtenir l'unanimité du vote des élus régionaux. Si ce n'est pas suffisamment clair, je compléterai tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, nous ouvrons le dossier au débat. Qui souhaite intervenir sur le dossier ?

M. MERCIER.- Monsieur le Président, comme l'annonce votre Vice-Président, cette Charte pose des interrogations à certains élus du territoire. Ce n'est pas le Conseil régional qui est remis en cause mais le fonctionnement du Parc des Volcans puisque, si le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a plus de trente ans, la population locale ne se l'est pas approprié. Un grand décalage est constaté entre ce que fait le Parc et la demande de la population locale. Je fais partie depuis longtemps du comité syndical du Parc. Des élus auraient souhaité que ce Parc ait une connotation « développement local » sur le territoire, comme c'est le cas pour le Parc Livradois-Forez.

Cela pose véritablement un problème. Est-ce un problème de gouvernance puisque le poids des communes est faible au niveau décisionnel ? Je rappelle que cinq maires du département du Puy-de-Dôme et cinq maires du département du Cantal y siègent et que chaque maire dispose d'une voix alors que le Conseil régional a droit à cinq ou six voix. Nous serons un certain nombre à nous abstenir par rapport à cette proposition de renouvellement de Charte.

M. BOUCHARDY.- Je précise que pour sa part, la Région finance le Parc des Volcans à hauteur de 75 % et que l'ensemble des 153 communes le font à hauteur de 7 %. Je ne trouve pas anormal, dans ces conditions, que nous ayons cinq ou six voix au comité syndical.

Ceci étant, je voudrais développer rapidement quelques arguments, particulièrement en direction de nos collègues de l'UPA car je sais que ce projet ne posera pas de problème à notre groupe. Ne pas obtenir l'unanimité – car je crains que nous ne l'ayons pas et je le regrette vivement – entraînera plusieurs conséquences. D'abord, celle d'affaiblir la représentation auprès des instances nationales par manque de solidarité. Nous avons été un peu partout dans le Parc durant ces dernières semaines. Nous avons rencontré beaucoup d'élus, de nombreux acteurs, ainsi que les rapporteurs nationaux, ceux du Conseil National de la Protection de la Nature, ceux du Ministère de l'Environnement ainsi que ceux de la Fédération Nationale des Parcs. Ils ont été unanimes pour dire qu'un dossier bien ficelé et bien porté par le politique avait de bien meilleures chances d'aboutir qu'un dossier qui reflétait un manque d'unanimité. Je ne me prêle pas à un chantage mais j'explique la situation telle qu'elle se présente.

Je pense que notre image sera forte si nous sommes unis. De plus, cela sera compatible avec le consensus que l'on cherche toujours à obtenir dans le fonctionnement d'un Parc.

Par ailleurs, il arrive parfois que des problèmes minoritaires se posent avec certaines communes. Or ne pas obtenir l'unanimité et afficher publiquement et politiquement des réticences par rapport à cette Charte aggrave les problèmes et exacerbe les éventuelles dissensions entre communes qui ne sont pas toujours argumentées sur le fond, alors que le rôle des élus consiste plutôt à s'investir dans le travail du Parc pour faire de la pédagogie et pour convaincre, ce qui correspond au rôle d'un Parc.

Enfin, mettre à mal ce projet de Charte par cette dissension revient à nier les bienfaits des apports du Parc qui sont évidents depuis trente ans. Imaginons que l'argent n'ait pas été au rendez-vous et que les mesures n'aient pas été prises, cette magnifique région serait différente de ce qu'elle est.

Pour finir, je vous livrerai un argument plus personnel. Dans la période difficile que nous traversons, je me bats autant qu'il m'est possible de le faire pour maintenir les budgets des Parcs, Monsieur le Président et mes camarades de l'exécutif peuvent en témoigner. Il n'est pas impossible que je réussisse ! Je l'espère vivement. Quoi qu'il en soit, je fais vraiment tout mon possible. Il serait vraiment dommage de ne pas être suivi par tous car dans cette période où tout le monde va faire des sacrifices, il serait bien d'éviter cette restriction au Parc et de lui permettre de rester à budget constant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Quel diplomate Monsieur Bouchardy ! Monsieur Dubourgnoix.

M. MALLOT.- C'est très bien.

M. DUBOURGNOUX.- Monsieur le Président, je vais vous faire part de ma modeste expérience de Vice-Président d'un Parc, qui m'a permis en deux ans de faire des découvertes. J'ai constaté des réalités évoquées par notre collègue Monsieur Mercier. Je pense qu'au niveau du Parc Livradois-Forez, on ne rencontre pas trop de problèmes de gouvernance. En revanche, le problème d'appropriation par la population du Parc est une réalité qui dépasse le Parc des Volcans. Nous sommes peut-être plus nuancés sur le Parc Livradois-Forez. Ceci étant, le rôle des élus, notamment des élus locaux qui portent les structures, est d'essayer avec l'équipe technique de populariser « l'outil Parc » et l'atout qu'il représente pour un territoire.

Un territoire qui a été labellisé et qui ne le serait plus présenterait un lourd handicap – plus difficile à gérer que la question de la gouvernance qui doit pouvoir se régler, et de l'appropriation dans le temps qui peut trouver une solution avec des méthodes de communication, d'implication des populations dans le travail des commissions. J'insiste sur ce point car derrière ces labels se déclinent tous les aspects touristiques, ceux de l'activité agricole, ainsi que les sites exceptionnels auxquels il faut accorder une attention particulière. Je rejoins Monsieur Bouchardy sur le fait qu'un territoire qui ne serait plus labellisé serait un handicap à terme, même si cela ne se mesurera pas dans l'immédiat.

Le Parc est un outil de proximité et je sais que nous avons parfois des difficultés à faire partager des plans de gestion et leur application. Ce n'est pas facile parce que les agriculteurs sont confrontés à tellement de difficultés qu'ils considèrent cela comme des contraintes supplémentaires. Je pourrais parler de l'urbanisme. Les efforts faits au niveau des Parcs pour éviter que l'on grignote de l'espace et l'artificialisation des terres sur les parties les plus excentrées des Parcs sont des réalités, mais ils sont aussi le fruit d'une politique décidée à un autre niveau et dont on subit les conséquences. Il est vrai que le Parc « éponge » un peu cela. Nous devons être vigilants à ne pas nous laisser emporter par une forme – que je ne qualifierai pas de « populisme » parce que je ne veux pas être péjoratif. Cette difficulté est liée aux réalités économiques et territoriales qui sont compensées par « l'outil Parc », au problème de trouver le crédit nécessaire pour que les élus locaux et la population se l'approprient.

J'aurais pu parler de l'agriculture. Sur des territoires comme les nôtres où nous sommes confrontés à des difficultés de baisse des prix, de situations personnelles, familiales, catastrophiques, il est vrai que nous avons des difficultés à convaincre pour la mise en œuvre des plans de gestion. Je tenais à le souligner parce que nous devons faire attention. Ne pas labelliser le territoire ne soulagera pas ces populations qui continueront à payer et en même temps, cela privera le territoire d'un atout, à mon avis, indispensable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je rappelle qu'en perdant son agrément, le Marais poitevin a vu sa fréquentation touristique baisser de 25 % sur son territoire.

Nous n'avons pas modifié la représentation des communes, la représentation était identique à la création du Parc par Monsieur Giscard d'Estaing. Nous l'avons même augmentée car, bien que la Région soit le premier financeur, nous avons toujours une demande pour une sous-représentation de la Région et une sur-représentation des collectivités. Je comprends la démarche mais celle-ci finit par poser des problèmes que nous avons déjà connus avant de contractualiser sur trois ans. Pendant cette période, des

augmentations dans les Parcs étaient allègrement votées et s'imposaient à la Région par-delà même notre Assemblée. Il faut réduire la voilure à l'heure actuelle, même si Monsieur Bouchardy s'efforce de la maintenir. Je pense que nous y parviendrons sur le budget ordinaire de fonctionnement, ce sera peut-être différent pour les actions ponctuelles.

M. MERCIER.- J'ai été précis dans mon intervention, j'ai dit : « depuis de nombreuses années », ce n'est pas lié au Conseil régional d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un vote contre l'Assemblée du Conseil régional mais par rapport au dossier Charte et fonctionnement. Au niveau de ce territoire, alors que l'on aurait dû créer un seul Pays s'il y avait eu consensus, quatre ou cinq Pays se sont créés sur le territoire. Il y a des dossiers mineurs qui sont éclatés et il n'y a pas de véritable appropriation et de développement. C'est très différent de ce que dit Monsieur Dubourgnoix. Le problème est que le Parc Livradois-Forez a une connotation « développement local » qui apporte quelque chose au niveau économique pour sa population.

M. ROUCAN.- Mais non !

M. LE PRÉSIDENT.- Le Parc Livradois-Forez a été créé sur une démarche « développement local », alors que le Parc des Volcans l'a été sur une démarche environnementale et de protection du patrimoine. Aujourd'hui, étant donné le nombre de Parcs existants en France et de demandes en instance, si nous nous présentons avec une Charte « développement local » avant d'être une Charte de préservation de l'environnement, il est inutile de se déplacer à Paris ! Je peux vous en parler parce que je représente l'ensemble des Régions dans la discussion sur les Parcs au niveau de l'ARF. Je vous mets en garde.

Sans vouloir exercer de pression, les propos de Monsieur Bouchardy sur la nécessité de l'unanimité sont exacts. L'existence de plusieurs Pays dans le Parc des Volcans ne pose pas de problèmes. La démarche Pays est d'abord une démarche de développement et le Parc est d'abord une démarche environnementale, il ne s'agit pas de la même démarche. La preuve est que la loi Voynet de 1999 a prévu l'articulation entre les Chartes de Pays et les Chartes de Parc. Cela ne pose pas de difficulté.

Si nous avons à noter un problème sur le Parc des Volcans, ce serait son extrême étendue. C'est la raison pour laquelle il est difficile que tout le monde se l'approprie parce qu'il s'étend sur des zones qui sont très différentes sur le plan économique. Nous n'avons pas intérêt à démontrer que nous pourrions avoir des divergences, dans l'intérêt de l'ensemble du territoire et de ses partenaires.

M. DUGLÉRY.- Je demande une suspension de séance de quelques instants.

La séance, suspendue à 14 heures 49, est reprise à 15 heures 01.

M. LE PRÉSIDENT.- La séance est reprise.

M. DUGLÉRY.- Après un débat démocratique au sein du groupe UPA, trois élus s'abstiendront, les autres voteront pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous mettons aux voix le rapport n° 16. Avis contraires ? Abstentions ? Trois abstentions de l'UPA.

Le rapport n° 16 est adopté : abstentions de Monsieur Frédéric Bonnichon, de Monsieur Alain Mercier et de Madame Marie-Thérèse Sikora du groupe Union Pour l'Auvergne.

Je vous remercie, mes chers collègues, Monsieur Bouchardy est presque satisfait.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER) BILAN DE L'ANNÉE 2009

Rapport n° 17, page 259, présenté par Monsieur Christian Bouchardy

M. BOURDUGE.- Le rapport n° 17 a pour objectif de présenter le bilan d'exploitation des transports TER pour l'année 2009. C'est le premier exercice de la convention qui a été signée pour la période 2009-2015. Notre collectivité a souhaité permettre à la SNCF d'exercer ses missions dans des conditions financières saines et nous avons demandé un certain nombre de contreparties, en particulier que la SNCF soit à la recherche de plus d'efficacité et d'une amélioration de la qualité des services, de l'information, de l'accueil et de la sécurité des voyageurs.

Cette année 2009 a été marquée par des événements détaillés dans le rapport, dans un contexte global qui rend très difficile notre volonté de développer le transport régional. Ces difficultés s'accroîtront dans les années à venir si un changement radical n'est pas opéré très rapidement, tant sur le rôle de l'État en termes d'aménagement et de maillage du territoire avec des investissements sur les infrastructures, que sur les moyens attribués à notre collectivité. Sur ce dernier point, la question des ressources pérennes pour l'exploitation et le développement du transport régional est une priorité. Ce ne sont pas les effets d'annonce autour du Grenelle de l'Environnement qui répondront aux objectifs fixés mais bien des choix et des orientations concrètes. Or, force est de constater qu'encore une fois, il n'en est rien. Je ne vous ferai pas une démonstration exhaustive des contradictions de notre Gouvernement et de ses ministres mais je rappellerai les décisions et orientations qui pèsent ou vont peser lourdement sur nos choix à venir.

Avec le Contrat de Plan État-Région et le Plan Rail, notre collectivité va au-delà de ses prérogatives en suppléant un État défaillant en investissant 42,6 M€ sur le Contrat de Plan État-Région et 60 M€ sur le Plan Rail pour les infrastructures. Dans le même temps, le patron de RFF envisage la fermeture de 3 kilomètres de lignes jugées insuffisamment utilisées.

Autre point, la mise en place du cadencement qui verra prochainement le jour. Depuis 2004 et la concertation au sein des comités de lignes, nous avons mis en place un service presque à la carte, répondant aux attentes du plus grand nombre. Or ce dispositif de cadencement imposé aux Régions – mais aussi à la SNCF, selon les propos du

Président Guillaume Pepy lors de la dernière réunion de l'ARF à laquelle j'ai participé – aura soit des conséquences financières pour notre collectivité, soit des conséquences négatives pour le service TER, donc pour les usagers.

Autre décision possible aux conséquences néfastes, une nouvelle autorité organisatrice – l'État en l'occurrence – aura en charge les lignes d'aménagement du territoire, c'est-à-dire les trains Intercités, TéoZ ou Corail. Aujourd'hui rien n'est précisé. J'ai interrogé Monsieur Pepy pour savoir quelles lignes entreront dans ce périmètre. Il est fort à parier que là où l'État se désengagera, on demandera aux collectivités régionales d'intervenir.

La « cerise sur le gâteau » porte sur la création de gares et connexions. Selon Monsieur Pepy, le coût pourrait avoisiner au global 10 M€ pour l'ensemble des Régions. Alors que nous continuons à investir dans les gares et dans leur aménagement, au même titre que nous payons aujourd'hui les péages pour RFF, nous paierons demain des péages en gare. Vous avez compris : nous allons payer sur ce que nous avons investi !

Bien entendu, il n'est pas question d'accepter cela. Lors de la dernière réunion de l'ARF, un certain nombre de réflexions ont été formulées. Nous allons tout mettre en œuvre pour faire des propositions sur ce thème avant que les décrets – dont la sortie est prévue en fin d'année – ne voient le jour.

Je vous prie de m'excuser d'avoir un peu débordé de l'ordre du jour et du bilan de la convention, mais il me semblait important de faire connaître cette situation à l'ensemble des Conseillers régionaux. Nous y reviendrons certainement dans les débats à venir, en particulier dans le débat d'orientations budgétaires.

Pour entrer plus précisément dans le rapport, je voulais porter à la connaissance des élus qu'un amendement relatif à la première partie a été proposé et adopté en commission. En effet, au niveau du deuxième paragraphe : « *la Région a souhaité que cette nouvelle convention [...] responsabilise la SNCF en matière de recherche d'efficacité, de qualité, de productivité* », nous avons considéré que nous nous insérions dans l'autonomie de gestion de la SNCF qui avait été un élément fort au moment de la discussion de la convention. Aussi, il a été proposé de retirer cette dernière partie et de retenir : « *responsabilise la SNCF en matière de recherche d'efficacité et de qualité tout en assurant ses missions, en particulier d'accueil, d'information et de sécurité des voyageurs* ». Nous avons simplement repris l'article 1.3.2 de la convention qui a été signée pour 2009-2015.

Concernant le contenu de ce bilan et l'offre de transport, on constate la remise en service des circulations ferroviaires après des travaux d'infrastructures, des aménagements, avec la mise en place de la vitesse à 200 kms/heure sur le Clermont/Paris et l'adaptation des horaires pour les correspondances. Sur le matériel roulant, on note la poursuite du programme d'investissement sur les AGC et l'échange de matériel avec la Haute-Normandie. Pour l'information et la communication, en particulier pour développer les tarifications domicile/travail, domicile/études et loisirs, nous avons organisé huit réunions en 2009 au sein des comités de lignes. Je rappelle que cinq se sont déjà tenues en 2010 et qu'il y aura prochainement Vichy, Montluçon et Clermont-Ferrand. L'ensemble des élus recevra l'information. Une participation moindre aux comités de ligne

peut laisser penser que les personnes sont satisfaites et ne se déplacent pas pour nous en informer. On pourrait ainsi considérer qu'il s'agit d'une amélioration de la qualité, comme nous le verrons par la suite.

Sur la tarification et la billettique, la tarification Open Tour a été reconduite en 2009 avec une certaine réussite. On peut également citer les abonnements salariés ou étudiants, des investissements sur les pôles intermodaux et sur les gares avec la poursuite des programmes précédemment engagés. Quand on dit que l'État vient compenser à l'euro prêt les investissements des collectivités, on se rend compte que ce n'est absolument pas le cas. Sur les résultats d'exploitation, on constate en 2009 une légère hausse du nombre de voyageurs/kilomètre par rapport à l'année précédente, qui se caractérise par le fait que de nombreux travaux ont eu lieu sur beaucoup de lignes.

Le système bonus/malus prévu dans la convention est basé sur la qualité de service et sur les services non effectués. On note une amélioration de la qualité selon les éléments qui nous sont fournis. C'est du bonus pour la SNCF mais des services n'ont pas été effectués en raison de mouvements sociaux, c'est alors un malus pour la SNCF. On observe une baisse du nombre de réclamations de clients.

Concrètement, nous avons payé 84,7 M€ en 2009 sur la partie exploitation. Le rapport rappelle que la somme s'élevait à 74,3 M€ en 2008 et à 61 M€ en 2004. Je souligne que la compensation de l'État est de 67,3 M€, sur la somme de 84,7 M€ que nous paierons en 2009. La compensation de l'État n'est pas au rendez-vous. Lorsque nous étudions les perspectives 2015, nous pouvons penser que notre contribution sera bien au-delà des 100 M€. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Bourduge. Y a-t-il des observations ?

Dans ce qui a été dit, les annonces du Président de RFF nous concernent directement avec la fermeture de 4 000 lignes en France. La fermeture de Béziers/Neussargues pose un certain nombre de problèmes. Je vous rappelle que l'usine d'aciers spéciaux de Saint-Chély-d'Apcher produit des bobines de 30 tonnes. Une bobine correspond à un camion. Quand le Viaduc de Garabit a été fermé, cela a posé d'énormes problèmes. Nous devons rester vigilants. Le trafic voyageurs est faible mais le trafic fret est déterminant jusqu'à Saint-Chély.

Monsieur Bourduge a mis l'accent sur la non-compensation de l'État : elle n'est pas discutable, nous en sommes à moins de 68 M€ de dotations de l'État pour une convention 2009 de 89 M€ qui passera à 92 M€ l'année prochaine, la compensation de l'État ne variant pas. Il est donc demandé de faire un effort sur le budget régional.

Une modification rédactionnelle a été apportée au rapport en commission mais il faudrait la rappeler lentement.

M. BOURDUGE.- Dans le deuxième paragraphe : « *La Région a souhaité que cette nouvelle convention [...] responsabilise la SNCF en matière de recherche d'efficacité, de qualité, tout en assurant ses missions en particulier d'accueil, d'information et de sécurité des voyageurs* ».

M. LE PRÉSIDENT.- Cet amendement a été adopté à l'unanimité en commission. Le Conseil régional prend acte du bilan.

Il est donné acte du rapport n° 17.

<p>RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION présidée par Madame Anna AUBOIS</p>

CULTURE, PATRIMOINE
ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
CONCERNANT LA GESTION DE L'ASSOCIATION LE TRANSFO
AU COURS DES EXERCICES 2006 À 2008

Rapport n° 18, page 265, présenté par Madame Nicole Rouaire

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit des observations de la Chambre régionale des Comptes concernant la gestion du Transfo.

Mme ROUAIRE.- Monsieur le Président, chers collègues, vous avez reçu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes concernant la gestion de l'association Le Transfo de 2006 à 2008. Ce rapport a été discuté en commission, il n'a pas fait l'objet d'observations particulières. Le mieux serait que je réponde aux remarques qui seront formulées.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Mme RONDEPIERRE.- Lorsque l'association a été créée, nous avons été nombreux à penser qu'il s'agissait d'un bon projet malgré les difficultés inhérentes à ce type de regroupement. Or, la Chambre régionale des Comptes pointe aujourd'hui des dysfonctionnements qui ne font pas honneur à la Région : un président dont les fonctions sont vidées de toute substance, un directeur recruté sans aucun respect du cahier des charges et dont les pouvoirs sont exorbitants, un trésorier qui n'a pas de délégation de signature, des rapports qui collationnent des données sans établir de réel diagnostic, un personnel qui se voit confier des missions ne correspondant pas toujours à ses compétences, des prestations d'expertises qui sont confiées au Transfo alors qu'elles relèvent d'un marché concurrentiel, etc.

Au total, une structure qui représente un poids financier lourd – on sait qu'en matière culturelle, l'argent est difficile à trouver –, une structure qui pourrait être un outil très

apprécié des collectivités, en particulier des petites communes qui n'ont pas de service culturel propre, mais qui est aujourd'hui une véritable nébuleuse, bras armé de la Région et qui ne constitue pas l'observatoire culturel que l'on avait souhaité qu'il fût.

Monsieur le Président, vous gagneriez, je pense, ainsi que le Conseil régional tout entier, à repenser les missions du Transfo en y associant davantage les collectivités, cela sans considération de couleur politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je note plusieurs aspects dans votre propos. Le rapport de la Chambre régionale des Comptes ne pose aucun problème : il liste des observations de détails auxquelles toutes les collectivités ont droit à chaque contrôle. Le contrôle de la Chambre régionale des Comptes a été commandité par l'ancien Préfet, sur les bons conseils de certains qui pensaient que les pires turpitudes y étaient commises. Force est de constater que le Transfo ne pose aucun problème en termes de gestion. Voilà le rapport objectif de la Chambre des Comptes, le reste étant des détails qu'il appartiendra à l'association de régler.

Concernant la partie de votre intervention qui demande à ce que le Transfo soit autre chose, c'est possible et il est probable que nous le ferons évoluer. Je note que l'on a fait un mauvais procès politique au Transfo, il y a quelque temps. Nous avons commis une grave erreur au moment de sa constitution, celle de faire appel à Madame Laure Adler qui s'est servi du Transfo à un moment où elle voulait être Présidente de la Villa Médicis. Il était de bon ton d'en dire du mal car c'était le meilleur moyen de prendre la place de Monsieur Frédéric Mitterrand, mais elle ne l'a pas obtenue et nous en avons fait les frais. C'est dommage, parce que le Transfo fait un excellent travail, tout le monde le reconnaît. Il peut sûrement s'améliorer. Madame Rouaire, dans son dialogue avec l'association présidée par notre ancienne collègue Madame Catherine Henri-Martin, essaie de savoir comment le faire évoluer. L'État lui-même a changé mais il n'a plus beaucoup de crédits en matière de culture ; il accompagne seulement ponctuellement certaines actions.

Nous avons besoin d'une agence de développement culturel. Je vous invite à faire vos propositions, nous essaierons d'en tenir compte dès lors que ce ne sont pas des appréciations partisans comme celles que nous avons entendues par le passé. La page est tournée. Nous vous écouterons Madame.

Mme RONDEPIERRE.- Merci.

Mme ROUAIRE.- J'apporterai quelques compléments pour clarifier certains points. Vous nous disiez hier en commission que le coût du Transfo était particulièrement élevé par rapport à celui des anciennes agences qui existaient. Je peux vous communiquer les chiffres : sur l'année de référence 2005, année de transition, le montant global des aides Région/État des anciennes associations toutes réunies s'élevait à 874 000 €. En 2010, ce montant total d'aides est de 1,01 M€, soit 15 % de plus en cinq ans, soit 3 % d'augmentation annuelle. C'est un coût équivalent à l'ensemble des anciennes agences. Le Transfo coûte aujourd'hui l'équivalent de ce que coûtait l'ensemble des autres agences en 2004-2005.

Par ailleurs, l'ex-Présidente de l'association, Madame Michèle André, a fait remarquer à la Chambre régionale des Comptes – qui a intégré ses remarques – que les

difficultés d'organisation relevées aujourd'hui entre le président, le directeur, le trésorier, sont dues aux statuts qui n'étaient pas précis. Madame Michèle André précisait que les statuts initiaux du Transfo avaient été rédigés par les services de la Préfecture. Elle est devenue Présidente le 7 février 2008, dans une situation difficile, et dit : « *J'ai a priori accordé confiance aux statuts existants que nous avons corrigés en partie* » – cela a été fait depuis qu'elle a pris la présidence. Comme je l'ai indiqué hier, une révision des statuts de l'association est en cours. Le Conseil régional est attentif à toutes les remarques de la Chambre régionale des Comptes pour avancer avec le Transfo sur la définition de ses missions.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, nous prenons acte du rapport.

Il est donné acte du rapport n° 18.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par Monsieur Alain BUSSIÈRE</p>

FINANCES

EXONÉRATION DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE
DES ENTREPRISES (CVAE) POUR LES ÉTABLISSEMENTS
DE SPECTACLES CINÉMATOGRAPHIQUES
ET POUR LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES DE RÉFÉRENCE (LIR)

Rapport n° 19, page 315, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Mes chers collègues, nous allons aborder des rapports à caractère parfois technique mais ce rapport n° 19 fera la transition avec les thématiques culturelles sur lesquelles nous travaillons.

Il vous est proposé dans ce rapport de reprendre, dans le contexte fiscal nouveau, nos anciennes dispositions en faveur de petites salles de cinéma, du cinéma d'art et d'essai et en faveur des librairies indépendantes de référence qui bénéficiaient dans notre ancien dispositif d'exonérations fiscales. Nous vous proposons de reconduire partiellement ces exonérations fiscales, sachant que seules sont soumises à votre proposition les exonérations de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Comme vous l'avez constaté, il s'agit d'exonérations pour des établissements cinématographiques avec une pondération selon leur taille ou leur labellisation art et essai, d'exonérations pour des entreprises de spectacles dont la liste vous est donnée et pour les librairies indépendantes de référence. Cette délibération n'a pas un impact majeur sur

nos ressources, elle n'en constitue pas moins un élément important pour les établissements concernés ; c'est la raison pour laquelle nous vous la proposons.

Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous mettons aux voix le rapport n° 19. Avis contraires ? Abstentions ?

Le rapport n° 19 est adopté à l'unanimité.

HÔTEL DE RÉGION - MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Rapport n° 20, page 318, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il ne s'agit pas d'un avenant mais d'un marché complémentaire pour l'Hôtel de Région. Il nous faut tenir compte d'évolutions techniques en termes de normes énergétiques, mais aussi de l'augmentation de la taille de notre salle d'assemblée qu'il faudrait modifier. Cela génère un surcoût d'études de 169 000 €.

Le rapport a reçu une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous mettons aux voix le rapport n° 20. Avis contraires ? Abstentions ?

Le rapport n° 20 est adopté à l'unanimité.

SEM VOLCANS (VULCANIA) AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapport n° 21, page 319, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mallot ne participera pas au vote.

M. BUSSIÈRE.- L'avenant propose d'intégrer une modification quant à l'échéancier d'utilisation de nos investissements. Il s'agit pour l'essentiel de décaler l'opération de la Galerie Pitoufeu en 2012.

Ce rapport a fait l'objet d'une voix contre en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- L'administration me rappelle opportunément que l'ensemble des administrateurs de la SEM ne prendra pas part au vote. Peut-on rappeler de qui il s'agit ?

M. MALLOT.- Monsieur Bergougnoux, Monsieur Dugléry, Monsieur Mallot...

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vérifierons que les administrateurs n'ont pas participé au vote.

M. MALLOT.- Monsieur Chassaigne mais il n'est pas là.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ?

Mme MOLLON.- Vous savez que le Groupe Europe Écologie n'approuve pas cet avenant. En effet, nous trouvons que le montant de l'investissement est trop élevé, Vulcania nous coûte 5 M€ par an pour une non-compétence régionale. Nous le portons à bout de bras, il n'est bénéficiaire que grâce aux indemnités de sujétions spéciales que nous lui versons. Chaque visiteur de Vulcania paie son entrée et coûte en plus à la Région 48 €; nous en sommes à trois millions de visiteurs – depuis l'ouverture en 2002 – et 150 M€ d'investissements. Je suis certaine du nombre de visiteurs mais je crains de sous-évaluer le coût pour le Conseil régional.

Vulcania s'est redressé, le nombre de visiteurs a augmenté mais nous arrivons au maximum. Il augmentait de 20 % dans les années 2007 et 2008 puis de 4 % en 2009. Il est évident que le chiffre de visiteurs ne pourra pas être exponentiel. L'investissement, en revanche, est condamné à être le même chaque année. C'est à notre sens une fuite en avant pour remplir le tonneau des Danaïdes. Notre groupe partagera ses votes.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous respectons les votes et nous connaissons les réticences des groupes mais cela évolue, tant mieux. Il n'est pas interdit de se positionner contre un projet et de se rendre compte par la suite qu'il apporte des contributions positives.

Je me souviens d'un entretien approfondi en 2006 avec Monsieur Mallot et le Président du groupe Socialiste de l'époque, alors que je venais de devenir Président et que la quasi-majorité des Conseillers demandait la fermeture de Vulcania. Heureusement que nous ne l'avons pas fait parce que cela aurait coûté très cher. Nous avons choisi, après un débat démocratique interne à notre groupe majoritaire puis en Assemblée, d'aller de l'avant et d'investir. C'est grâce à ces investissements et au repositionnement complet de Vulcania qu'aujourd'hui les retombées sur l'économie locale sont réelles. Il s'agit de reconnaître que le Parc est un élément important du patrimoine et que c'est un levier du développement touristique de l'Auvergne.

Je respecte les votes mais j'invite les uns et les autres à évoluer dans leurs positions futures.

M. BERGOUGNOUX.- Je me félicite de ce que vous venez de dire. Néanmoins, à vous écouter, c'est uniquement grâce à vous que Vulcania en est là aujourd'hui. Reconnaissons à chacun les mérites qui lui reviennent. Un investissement avait été réalisé, vous l'aviez combattu en son temps comme vous l'avez rappelé. Certains membres du groupe des Verts l'avaient aussi combattu. Depuis que je participe au Conseil d'administration de Vulcania – c'est-à-dire depuis le mandat précédent –, notre soutien n'a pas fait défaut à Monsieur Mallot qui préside cette structure, il peut en témoigner depuis 2006. Nous avons toujours été en accord avec ce qui était proposé parce que nous considérons qu'il s'agissait d'un outil remarquable au service de l'Auvergne.

Par ailleurs, bon an mal an, d'après SPOT Auvergne et la Chambre régionale des Comptes, les retombées économiques de Vulcania représentent entre 35 M€ et 40 M€ selon les années. Je voudrais m'adresser à Madame Mollon pour lui dire que je comprends qu'elle puisse être opposée à Vulcania – à chacun ses préférences – mais quand elle cite les chiffres de ce que coûte Vulcania, il faut aussi citer ce que cela rapporte. Aujourd'hui, Vulcania est un élément important de la promotion de l'Auvergne, que ce soit pour les Français extérieurs à l'Auvergne ou pour les étrangers qui y viennent.

Je me réjouis que vous ayez pour partie réorienté ou réaménagé Vulcania, c'est un outil au service de tous. C'est la position que nous avons toujours tenue.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mallot.

M. MALLOT.- Monsieur le Président, je donne acte à Monsieur Bergougnoux et à tous les membres du Conseil d'administration d'avoir soutenu, depuis que j'en suis devenu le Président en 2006, les efforts de la SEM pour redresser Vulcania. Je reconnais le soutien de Madame Mollon quand elle faisait partie du Conseil d'administration car elle avait compris que, sans remettre en cause son point de vue général, la politique que nous suivions était la seule à même de remettre à flot cet équipement.

Je donne également acte à Monsieur Bergougnoux pour ses propos sur les retombées économiques de cet équipement pour la région. Ils ont été estimés, évalués et sont réels ; ils justifient les crédits que nous investissons chaque année.

Je soulignerai, parce qu'il ne faut pas réécrire l'histoire, que c'est le « nouveau Vulcania » qui a redémarré à l'ouverture de la saison 2007 avec des attractions nouvelles qui a permis de redresser la courbe de fréquentation. C'est la réalité. Quand j'ai été désigné Président de la SEM Volcans le 3 mars 2006, je n'ai pas eu beaucoup de concurrence. Je rappelle que nous avons terminé l'année 2006 avec un déficit cumulé de 2,5 M€. Quand je vois Monsieur Valéry Giscard d'Estaing annoncer dans un journal que Vulcania dynamise l'Auvergne et qu'il conclut en expliquant que « cette dynamisation s'est manifestée par le flux des visiteurs qui ne cesse d'augmenter, Vulcania est passé de 220 000 visiteurs en 2006 à 326 000 visiteurs en 2009... », il oublie de rappeler que la fréquentation avait diminué de 626 000 visiteurs en 2002 à 220 000 en 2006.

Que nous ayons sauvé Vulcania de la faillite est une réalité, que nous ayons fait ce qu'il fallait pour en faire un outil de développement du territoire est une réalité et je remercie Monsieur Bergougnoux de le souligner, mais c'est nous qui l'avons fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Le débat a eu lieu. Mes chers collègues, un peu de sérénité.

Mme PETIT.- C'est dommage, on était bien parti.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix le rapport n° 21. Les administrateurs qui ne prennent pas part au vote sont : Monsieur Jean Mallot, Madame Arlette Arnaud-Landau, Monsieur André Chapaveire, Monsieur André Chassigne, Madame Évelyne Valentin-Vissac, Monsieur Lionel Roucan, Monsieur Michel Bergougnoux, Monsieur Daniel Dugléry.

Abstentions ? Madame Agnès Mollon, Madame Nicole Rouaire, Madame Fatima Bezli. Avis contraires ? Monsieur Pierre Pommarel, Monsieur Gustave Alirol, Monsieur Christian Bouchardy.

Le rapport n° 21 est adopté : abstentions de Monsieur Gustave Alirol, Monsieur Christian Bouchardy, Monsieur Pierre Pommarel ; votes contre de Madame Fatima Bezli, Madame Agnès Mollon et Madame Nicole Rouaire.

SEM VOLCANS (VULCANIA)
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

Rapport n° 22, page 324, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Une grande partie du débat a eu lieu sur le rapport d'activités 2009. Pour résumer l'essentiel, nous notons une augmentation de la fréquentation malgré un contexte automnal qui n'était pas favorable et qui a suscité des annulations de fréquentations scolaires dues au virus de la grippe H1N1. Je rappelle une augmentation de la durée de fréquentation du Parc qui accompagne une augmentation de la consommation annexe, notamment de la restauration et de divers souvenirs sur le site, ce qui permet d'accroître le chiffre d'affaires de l'activité globale.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Mollon.

Mme MOLLON.- Je trouve ce rapport très bien fait, clair et concis. Félicitations à l'équipe qui l'a rédigé. J'ai quand même deux petites remarques à faire.

SPOT nous dit qu'il y a 40 M€ de retombées économiques sur le territoire mais SPOT nous communique le même chiffre pour la quatrième fois ! Soit les retombées économiques ne varient pas malgré l'augmentation du nombre de visiteurs, soit c'est un forfait qu'il a évalué une fois pour toutes. Je voudrais des précisions sur ce montant.

Il manque dans ce rapport le montant total de l'investissement régional. Vous me répondez que c'est le rapport du délégataire. Il note tous les autres échanges financiers avec la Région sauf celui-ci. Je souhaiterais que ce montant soit précisé dans le rapport l'année prochaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mallot.

M. MALLOT.- On peut demander au délégataire de faire un rapport, ce n'est pas à lui de se substituer au déléguant. L'exécutif peut, je pense, compléter l'information de Madame Mollon.

S'agissant des retombées économiques, nous avons fait procéder, à la demande de mon prédécesseur Président du groupe, à une étude détaillée des retombées économiques diverses sur la base des nuitées. On doit pouvoir retrouver cette étude et la transmettre à Madame Mollon.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres d'observations ? Je demande à l'administration de préparer un courrier pour envoyer les informations demandées par Madame Mollon. Nous ferons parvenir le courrier à tout le monde pour que ce soit clair. Vous verrez combien nous avons investi dans Vulcania et les résultats de l'enquête qui a été menée ; ils sont probants.

Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX.- Une précision pour répondre à Madame Mollon, le chiffre de SPOT a toujours été différent, je parlais dans mon propos tout à l'heure de 35 M€ à 40 M€ selon les années, c'était la fourchette.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très compliqué. Il n'y a pas d'autres observations ? Il nous est demandé de donner acte de ce rapport d'activités.

Il est donné acte du rapport n° 22.

GRANDE HALLE D'Auvergne RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

Rapport n° 23, page 430, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Concernant le rapport d'activités 2009 de la Grande Halle d'Auvergne, 2008 et 2009 correspondent à des années économiquement difficiles, ce qui explique en partie le tassement du nombre d'entrées, notamment sur le Parc des Expositions. 2009 connaît une progression des participations. Malgré ce tassement des fréquentations, le délégataire a réussi à équilibrer les comptes. L'activité reste intéressante et utile pour notre région. Dans le cadre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, nous avons audité les deux délégataires. Nous vous proposons de prendre acte.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Il est donné acte de ce rapport.

Il est donné acte du rapport n° 23.

Le rapport suivant prépare l'avenir.

GRANDE HALLE D'Auvergne PRINCIPE DU RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapport n° 24, page 486, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Nous devons prendre position sur le principe du recours à la Délégation de Service Public. Comme le prévoit la loi, nous avons consulté la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ainsi que le Comité Technique Paritaire. Il y a eu unanimité de la commission sur le principe et sur les modalités. En Comité Technique

Paritaire, il y a eu acceptation, même si les représentants du personnel ont souhaité ne pas exprimer de position sur ce point.

Nous devons nous prononcer sur la proposition de renouvellement de la Délégation de Service Public à l'échéance de décembre 2011. Nous proposons de renouveler, sous forme d'affermage – ce qui est la modalité actuelle – les Délégations de Service Public sur les deux activités du Parc, pour une durée de huit ans.

Le rapport a reçu une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

FIN DE LA NOTATION - EXPÉRIMENTATION

Rapport n° 25, page 507, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Ce rapport concerne l'évaluation des agents de la Région. Nous étions en attente du décret d'application concernant l'expérimentation pour la fonction publique territoriale. En réalité, nous, Région, avons entamé depuis 2005 ce passage de la notation à l'évaluation explicite de nos agents. Nous vous proposons, maintenant que le décret le permet, de basculer dans la phase expérimentation. Quand les discussions auront eu lieu avec les partenaires sociaux, nous procéderons à la mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'évaluation.

Le rapport a reçu une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.

INSTITUTION RÉGIONALE

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Rapport n° 26, page 509, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- C'est un dossier technique. Nous souhaitons pouvoir transmettre nos actes au contrôle de légalité de manière électronique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 26 est adopté à l'unanimité.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL

Rapport n° 27, page 513, présenté par Monsieur Jean Mallot

M. MALLOT.- Il s'agit de la représentation du Conseil régional au Conseil de surveillance du CHU de Clermont-Ferrand. Il faut désigner un représentant en application de la loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009 stipulant les nouvelles modalités de constitution des Conseils de surveillance. Je propose la candidature de Monsieur Jean-Marc Miguet.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<p>RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Madame Arlette ARNAUD-LANDAU</p>
--

LYCÉES

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS ET DES É.R.E.A. RÉPARTITION DES DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2011

Rapport complémentaire présenté par Madame Dominique Bru

M. LE PRÉSIDENT.- Il nous reste à revenir sur un rapport complémentaire que je vous ai annoncé hier en Commission permanente. Vous devez l'avoir. Il porte sur le fonctionnement des lycées publics et des É.R.E.A. et la répartition des dotations.

Mme BRU.- Ce rapport concerne la répartition de l'enveloppe que nous consacrons aux établissements pour leur dotation globale de fonctionnement, dotation que nous devons verser aux établissements avant le 1^{er} novembre. Ces dotations sont calculées sur plusieurs critères, mais également sur un point d'ajustement que l'on calcule d'après l'indice des coûts à la consommation.

Comme nous vous l'avons précisé, cette année, dans le cadre des contraintes budgétaires, il vous est proposé de reprendre ces critères mais en ajustant l'évolution de la valeur des points, de manière à maintenir constante l'enveloppe répartie au titre de l'année 2010 qui était de 16 008 247 € et serait cette année de 16 132 182 €. Les répartitions sont précisées dans les annexes. Suivant les besoins et les situations des établissements, nous réfléchissons aux critères de répartition sur les dotations complémentaires, pour travaux urgents en particulier, et nous serons très attentifs aux établissements qui auraient des difficultés et des situations de trésorerie difficiles.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.

VŒUX ET MOTION

VŒU N° 1

concernant la défense du pluralisme dans les instances professionnelles agricoles
*déposé par les groupes Europe Écologie, Socialiste et Républicain
et Front de Gauche*

M. LE PRÉSIDENT.- Ce vœu a été amendé.

M. ROUCAN.- Oui, vous avez la version amendée sous les yeux. Il rapporte que depuis mercredi 8 septembre, la Confédération Paysanne occupe le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL) à Paris, afin d'obtenir l'application du pluralisme syndical. Considérant que la loi de modernisation agricole donne un rôle central aux interprofessions sur le revenu et l'avenir des producteurs, que le CNIEL est financé par les contributions volontaires obligatoires payées par chaque producteur, et que la gestion d'un tel organisme ne peut se faire au mépris de la plus élémentaire démocratie, je vous propose que le Conseil régional, réuni en Session le mardi 28 septembre, apporte son soutien au syndicat Confédération Paysanne dans sa demande d'une meilleure représentativité au sein des instances agricoles, notamment laitières, et demande au Ministère de l'Agriculture d'intervenir rapidement pour faire respecter la démocratie dans les instances professionnelles agricoles.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Monsieur Mallot.

M. MALLOT.- Le vœu a été examiné en Première Commission et a été adopté par 6 voix pour et 2 abstentions du groupe UPA.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le vœu aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le groupe UPA.

Le vœu n°1 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

VŒU N° 2

concernant la défense du système de retraite par répartition
et le maintien de l'âge légal de départ à soixante ans
déposé par le groupe Socialiste et Républicain

M. MALLOT.- J'ai présenté ce vœu dans mon intervention ce matin. Il s'agit de défendre le système de retraite par répartition et de maintenir l'âge légal de départ à 60 ans. Le vœu reprend la position de l'intersyndicale qui mobilise actuellement avec succès nos concitoyens contre le projet de loi du Gouvernement.

Nous proposons que le Conseil régional d'Auvergne demande au Gouvernement de renoncer à son projet de loi et de bâtir en concertation avec les organisations syndicales un projet de loi qui réponde aux attentes des Français, les points constituant cette attente étant rappelés dans le vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Des observations ? Madame Bayle.

Mme BAYLE.- La question est simple Monsieur le Président, la retraite à 60 ans, pourquoi pas, mais à quelles conditions ? Sera-t-on en mesure de verser pleinement les retraites à 60 ans ? Y aura-t-il une décote ?

Je sais qu'il ne faut pas en parler mais je vais vous citer un exemple simple. J'aurai 60 ans au mois de janvier, je peux partir en retraite, mais celle-ci sera amputée du quart jusqu'à la fin de ma vie. J'ai cotisé à 23 ans, je n'ai pas perdu beaucoup de temps. Si je veux une retraite pleine et entière, il faut que je cotise encore pendant cinq ans. La retraite à 60 ans, c'est bien mais à quelles conditions et peut-on espérer partir avec une retraite pleine ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mallot puis Monsieur Dubourgnoix et nous arrêterons parce que nous n'allons pas refaire le débat de l'Assemblée Nationale.

Mme BAYLE.- C'est une question importante.

M. MALLOT.- Ce que Madame Bayle vient de nous décrire, ce sont les effets de la loi Fillon. Le projet de loi en discussion ne porte pas sur la problématique qu'elle évoque mais sur le fait de décaler l'âge de la retraite de 60 ans à 62 ans. Je ne vois pas en quoi elle peut nous reprocher d'avoir des positions insuffisantes par rapport à celles du Gouvernement qui sont bien pires que ce qu'elle dénonce elle-même.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de poursuivre, je vous rappelle l'article 45 du règlement intérieur, un orateur pour et un orateur contre en dehors du rapporteur, celui-ci étant Monsieur Mallot. Madame Bayle s'est exprimée contre.

M. DUBOURGNOUX.- Le groupe Front de Gauche s'abstiendra sur ce vœu – à l'exception de Madame Ballais qui votera en son âme et conscience –, parce que ce vœu est en retrait par rapport à celui que nous avons adopté lors de la Session des 24 et 25 juin derniers, dans lequel il était écrit qu'il était nécessaire d'avoir un départ en retraite

à 60 ans à taux plein. Or le vœu présenté est en recul par rapport à cela dans sa formulation ainsi que par rapport à la bataille parlementaire menée par les élus communistes et du Parti de Gauche, dans le cadre d'une proposition de loi qui n'a toujours pas été discutée. Nous espérons qu'elle le sera. Il s'appuie sur cette revendication précise en argumentant sur les moyens à mettre en œuvre pour financer une telle proposition.

L'intersyndicale est un élément d'union, il est bien de pouvoir s'appuyer sur le mouvement unitaire pour opposer une résistance. Ceci dit, le rôle des partis politiques est de répondre aux attentes des personnes et d'essayer d'aboutir à un changement qui n'entretienne pas de confusion entre l'âge légal de départ en retraite et le nombre d'années de cotisations. Nous dérivons en ce moment sur une acceptation, réforme après réforme, de l'augmentation des années de cotisations. Dans le prochain vœu, après la réforme de 2010, peut-être accepterons-nous la nouvelle augmentation des années de cotisations ? Pour cette raison, nous considérons que nous avons un devoir d'espoir, de rassemblement, qui s'appuie sur l'âge légal de départ à 60 ans à taux plein, avec une pension calculée sur les dix meilleures années, parce que aujourd'hui, en France, l'argent existe pour financer une telle revendication.

L'argument de la démographie est une duperie. Politiquement, il faut faire vivre un espoir de changement plutôt qu'une résignation sur les réformes passées. Il faut de l'ambition, de l'audace et pas de repli sur le plus petit dénominateur commun qu'est l'accord intersyndical, même si je m'appuie sur lui. Pour nous, c'est insuffisant. C'est la condition pour que la gauche soit crédible et qu'elle crée les conditions du changement, voulu par vous-même ce matin Monsieur le Président, en 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le vœu aux voix. Des avis contraires ? Le groupe UPA. Des abstentions ? Huit abstentions.

Le vœu n° 2 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne ; abstentions du groupe Front de Gauche.

VŒU N° 3

relatif aux condamnations par les instances internationales
de la politique migratoire de la France
déposé par le groupe Socialiste et Républicain

M. MALLOT.- J'ai présenté ce vœu lors de mon intervention de ce matin. Il a pour objet de demander au Gouvernement de mettre un terme à la politique de l'arbitraire et de la discrimination et de revenir aux fondamentaux. À la suite de notre réunion de l'Intergroupe, nous proposons un amendement qui consiste à modifier la rédaction de l'avant-dernier paragraphe ainsi : « *Le Conseil régional d'Auvergne estime que cette politique porte atteinte aux valeurs fondamentales et aux lois de la République, comme à l'image de la France dans le monde* ». Le terme « fondamentales » a été ajouté.

Je souhaite, Monsieur le Président, que ce vœu ainsi amendé soit soumis à l'approbation de notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ?

M. DUGLÉRY.- Monsieur le Président, vous ne serez pas surpris, nous voterons contre ce vœu. J'ai bien entendu ce qui a été dit : inscrire l'action de la France en matière de politique migratoire dans le droit, l'éthique, les hautes valeurs morales. Je crois que tout ce que fait le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la loi. Un certain nombre de maires demandent d'ailleurs aux services de l'État de faire appliquer la loi, comme ce fut le cas, il y a peu, du maire de Lille et de celui de Nantes. Il s'agit simplement de l'application de la loi.

À titre d'information, je vous ferai part de deux circulaires qui ont été adressées par un Ministre de l'Intérieur, il y a quelques années. L'une d'elles mentionnait : « *Il prescrit au Préfet de refouler impitoyablement tout étranger qui cherchera à s'introduire sans passeport ou titre de voyage valable ou qui n'aura pas obtenu de visa consulaire s'il est soumis à cette formalité* ». C'était le 14 avril 1937. Il renouvelle cet ordre par une directive similaire, le 2 juillet 1937 : « *Je suis informé de divers côtés que les mouvements d'immigration clandestine se poursuivent et que de nombreux Polonais, surtout, parviennent à pénétrer en France sans visa, sans passeport ou même sans pièce d'identité d'aucune sorte* ». Ce Ministre de l'Intérieur s'appelait Marx Dormoy, il a été un grand Ministre de l'Intérieur et un grand Maire de Montluçon. Ces circulaires ont sans doute été un peu excessives parce qu'elles stigmatisaient une population qui s'est insérée dans notre pays. Néanmoins aujourd'hui, le procès fait au Gouvernement français qui ne fait qu'appliquer la loi républicaine est très excessif. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

M. BOUCHARDY.- Monsieur le Président, je suis disposé à voter ce vœu mais je préférerais que la quatrième ligne soit rédigée ainsi : « *Considérant la dégradation de l'image de la France à qui est reproché...* ».

M. MALLOT.- Non, ce sont les grandes dérives qui sont reprochées.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Monsieur Carroy.

M. CARROY.- Monsieur le Président, le groupe Front de Gauche approuve ce vœu dans ses grandes lignes. Nous avons assisté à la manœuvre de diversion odieuse du Gouvernement cet été. Le pouvoir est empêtré dans les affaires et dans les difficultés sociales avec sa contre-réforme des retraites. Il essaie de déplacer le débat sur le terrain de la sécurité sur le dos des populations les plus fragilisées. C'est odieux. Je ne développe pas plus notre point de vue, madame Coskun l'a fait ce matin. Les Français qui ont massivement manifesté ne sont pas dupes de cette manœuvre et de cette diversion inadmissibles.

Nous demandons un changement à la dernière ligne pour que nous puissions voter ce vœu. Nous souhaiterions remplacer « *de l'éthique et des hautes valeurs morales incarnées à l'extérieur par notre pays* » par « *et des principes issus du Siècle des Lumières et de la grande Révolution française* », parce que nous pensons au 4 août – cauchemar de Monsieur Copé – qui était la nuit de l'abolition des privilèges.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mallot.

M. MALLOT.- Monsieur Ducléry se fait plaisir en lisant une circulaire de Marx Dormoy. J'apporterai une précision historique : il s'agissait à cette époque de lutter contre l'immigration clandestine. Il s'agit maintenant de la reconduite des Roms en Bulgarie et en Roumanie. Or les Roms sont des citoyens européens qui bénéficient de la libre circulation au sein de l'Union Européenne, on ne peut pas comparer les deux. Votre assimilation est un glissement que j'espère volontaire de votre part, sinon ce serait très grave quant à vos talents de juriste.

M. DUCLÉRY.- Cela vous ennuie.

M. MALLOT.- Pas du tout, cela n'a rien à voir.

Monsieur le Président, je me fais le porte-parole du groupe Socialiste pour dire que nous acceptons l'amendement proposé par Monsieur Carroy.

M. LE PRÉSIDENT.- J'apporterai une information. La situation n'est pas aussi simple que cela à droite puisque j'ai reçu un courrier de Monsieur Jarlier, adressé à tous les élus du Cantal. Je ne suis plus maire mais il a dû considérer que j'étais un élu significatif. Je vous donne lecture d'un paragraphe de cette lettre : « *La surenchère des annonces sécuritaires de ces dernières semaines m'a aussi interpellé et ne me semble pas en accord avec les valeurs humanistes et de justice sociale que je défends au quotidien* ». C'est la raison pour laquelle il quitte le groupe UMP au Sénat.

Mme PETIT.- Cela n'engage que celui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets le vœu aux voix. Des avis contraires ? Le groupe UPA. Des abstentions ?

Le vœu n° 3 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

MOTION

relative à l'adoption de la réforme territoriale à l'Assemblée :
un triste jour pour la démocratie et la modernisation de nos institutions
déposée par le groupe Socialiste et Républicain

M. LE PRÉSIDENT.- Cette motion concerne la réforme territoriale en discussion à l'Assemblée.

M. MALLOT.- Je laisserai Madame Semet présenter les amendements que nous avons discutés entre nous.

Cette motion condamne le texte qui, à l'heure où je parle, a dû être voté à l'Assemblée Nationale pour réformer les collectivités territoriales. Ce texte connaît des bouleversements cocasses qui le rendront probablement inapplicable le moment venu.

Son orientation qui se confirme de lecture en lecture permet de craindre que l'on revienne sur la décentralisation et que l'on dépouille les collectivités de leur libre administration, pour ne citer que cet exemple.

Nous proposons des amendements.

Mme SEMET.- Monsieur le Président, mes chers collègues, un amendement a été déposé par le groupe Front de Gauche, un autre par le Groupe Europe Écologie. Je vous présente les deux.

Il n'y a aucun changement concernant le premier et le deuxième paragraphes de cette motion.

Le premier tiret du troisième paragraphe a donné lieu à un amendement. Après : « *il n'y aura pas moins d'élus mais plus d'élus* », nous ajoutons : « *à la Région* ». Les autres tirets du troisième paragraphe ne changent pas.

Dans le quatrième paragraphe : « *Le Conseil régional d'Auvergne constate enfin que cette réforme confisque le débat démocratique en privant les Régions de leur élection, qu'elle met un arrêt brutal à la progression de la parité et à la représentation de la diversité* », nous ajouterions à la fin de cette phrase : « *et du pluralisme politique* ».

Troisième tiret : après « *qu'elle aboutit à une recentralisation* », nous remplacerions ce qui suit par : « *qui prive les collectivités de toute autonomie financière et ne leur laisse qu'un rôle de gestionnaire au service de l'État* ».

Nous ajouterions un cinquième tiret : « *que, conjuguée avec la réforme des modes de financement des collectivités locales à travers la création des métropoles, elle mettra fin aux nécessaires solidarités territoriales* ».

Le quatrième paragraphe n'est pas modifié.

Enfin, le dernier paragraphe serait ainsi conçu : « *En conséquence, le Conseil régional d'Auvergne se prononce contre ce texte rétrograde et demande son abrogation* ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Mallot en tant que rapporteur de la motion.

M. MALLOT.- Ces amendements ont été discutés entre nous et font consensus. S'ils pouvaient être adoptés par notre Assemblée, ce serait une bonne chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Je demande à l'avenir aux Présidents de groupe de rédiger les amendements pour que nous en ayons la version écrite.

M. MALLOT.- Le texte est en train d'être remis au service pour que cela apparaisse fidèlement dans le compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT.- À l'avenir, il serait préférable de l'avoir avant. Des observations ?

M. DUGLÉRY.- Je ne refais pas le débat mais certaines choses sont extraordinaires, notamment quand je lis : « *contre vents et marées* » et « *en catimini* », quand on sait les débats qui ont eu lieu autour de cette réforme des collectivités territoriales. Je ne veux pas vous rappeler tous les débats qui ont été organisés au niveau national pour préparer cette réforme.

Je pense que nous arrivons aujourd'hui à une réforme aboutie qui contredit tout ce qui est dit ici. Quand on annonce qu'il y aura plus d'élus pour parler des problèmes de la Région, je m'en réjouis. On a l'impression que vous voulez garder dans cette enceinte *l'imperium* du développement de la Région.

M. MALLOT.- C'est le monde à l'envers !

M. DUGLÉRY.- Nous n'allons pas refaire le débat. Je me réjouis que les élus des territoires soient consultés.

Vous ne serez pas étonnés, Monsieur le Président, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je préciserai que pour un texte abouti, deux personnes de cette enceinte ne seraient pas capables de nous dire ce qu'il contient parce qu'il a été manipulé dans tous les sens et que personne ne s'y retrouve. Je vous renvoie à un article du *Monde* de la semaine passée, qui indique que plus personne ne veut de cette réforme, même à droite, et qu'elle est inapplicable.

M. DUGLÉRY.- C'est votre analyse mais ce n'est pas la nôtre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets la motion aux voix. Des avis contraires ? Le groupe UPA avec timidité. Des abstentions ?

La motion est adoptée : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Quel est votre problème Madame Petit ?

Mme PETIT.- Je voudrais faire une observation sur un dossier concernant le fonctionnement des lycées publics et pour lequel nous avons eu un rapport complémentaire en ce début d'après-midi.

Nous avons passé à peine une minute sur plus de 16 M€ de dotations de fonctionnement à répartir dans les lycées. Je vous demanderai – et je pense être le porte-parole de nombreux Conseillers régionaux – qu'à l'avenir, nous disposions de ces documents plus en amont pour pouvoir les travailler davantage. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous signale, Madame, que j'ai demandé qui souhaitait prendre la parole sur ce dossier et que personne ne l'a demandée. Je vous ai annoncé clairement en Commission permanente hier que la diminution des recettes pour la Région nous amènerait à limiter la somme affectée aux lycées en 2010 et en 2011. Vous avez toute la motivation de ce rapport.

Mme PETIT.- Il faut envoyer les documents avant !

M. LE PRÉSIDENT.- La Commission permanente se réunira le lundi 8 novembre et la prochaine Session aura lieu les 15 et 16 novembre 2010, avec le débat d'orientations budgétaires, la décision modificative n° 2 et un rapport sur l'aéroport.

Je vous remercie. Bonne soirée.

La séance est levée à 16 heures 18.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

Signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat de l'Assemblée
Conseil régional d'Auvergne
13/15, avenue de Fontmaure – BP 60
63402 CHAMALIÈRES CEDEX